



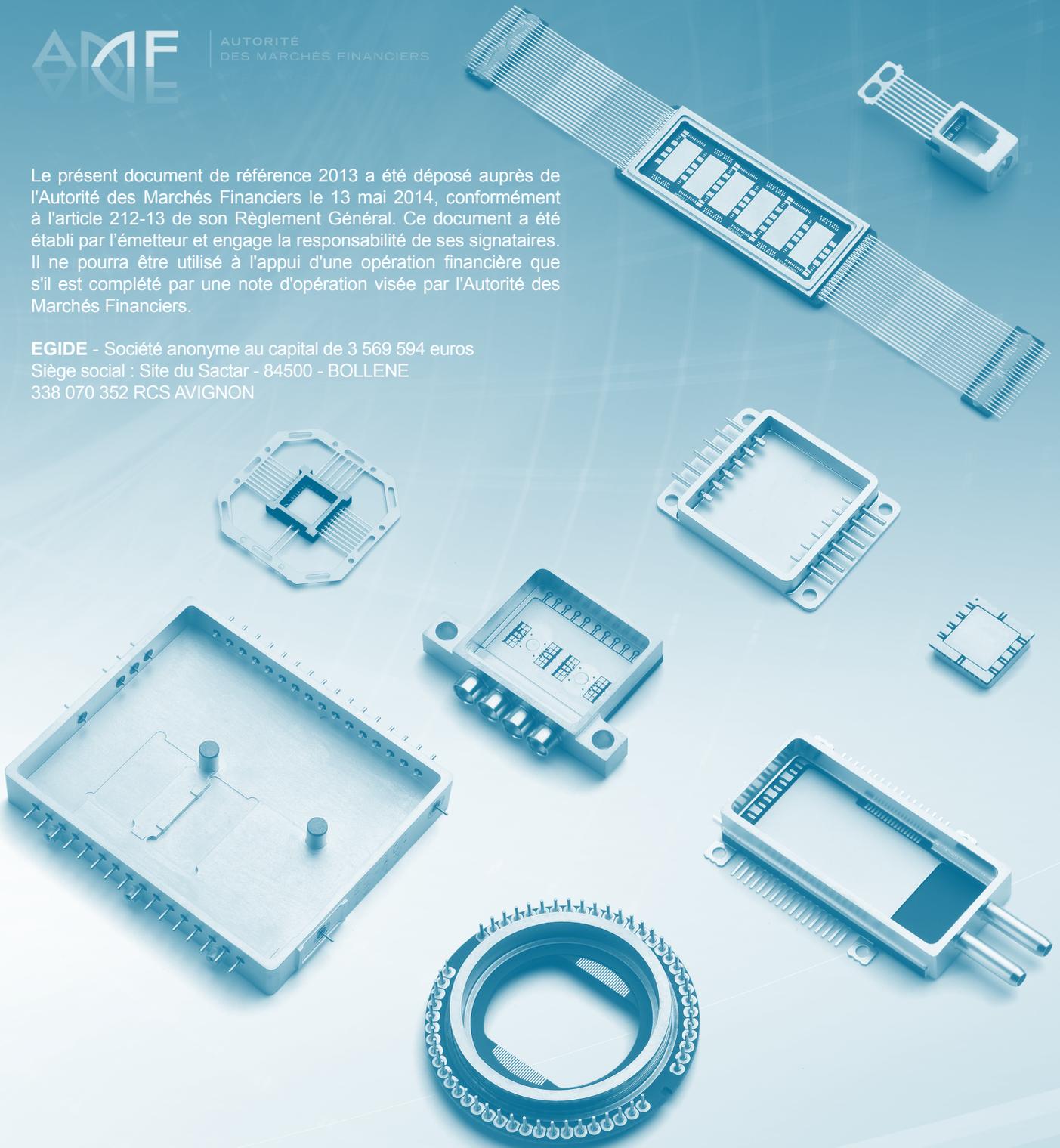
INNOVATIVE HERMETIC SOLUTIONS



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence 2013 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mai 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

EGIDE - Société anonyme au capital de 3 569 594 euros
Siège social : Site du Sactar - 84500 - BOLLENE
338 070 352 RCS AVIGNON



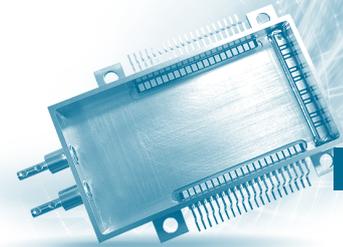
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013



Table des matières

1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1	Personne responsable des informations	9
1.2	Déclaration de la personne responsable	9
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	10
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	10
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	10
2.3	Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux	11
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1	Informations financières consolidées 2011, 2012, 2013	12
3.2	Informations financières (comptes annuels) 2011, 2012 et 2013	13
4	FACTEURS DE RISQUE	14
4.1	Risques de marchés (change, taux, action, crédit)	14
4.2	Risques juridiques	15
4.3	Risques industriels et environnementaux	17
4.4	Risques technologiques	18
4.5	Autres risques	19
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	20
5.1	Histoire et évolution de la société	20
5.2	Investissements	21
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	23
6.1	Principales activités	23
6.2	Principaux marchés	26
6.3	Événements exceptionnels	29
6.4	Position concurrentielle	30
7	ORGANIGRAMME	31
7.1	Organigramme du groupe	31
7.2	Liste des filiales et structure du groupe	31
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	32
8.1	Immobilisations corporelles importantes	32
8.2	Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations	33
8.3	Impact environnemental de l'activité du groupe	33
8.4	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	33
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	34
9.1	Situation financière	34
9.2	Résultat d'exploitation	36

10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	38
10.1	Capitaux	38
10.2	Flux de trésorerie	38
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	38
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	39
10.5	Sources de financement attendues	39
10.6	Engagements hors bilan	39
10.7	Engagements et autres obligations contractuelles	40
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	41
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	42
12.1	Principales tendances	42
12.2	Événements susceptibles d'influer sur les tendances	43
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	44
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE	44
14.1	Conseil d'administration	44
14.2	Conflits d'intérêts	45
14.3	Liste des mandats	45
14.4	Evolution du conseil d'administration	47
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	48
15.1	Rémunérations des administrateurs et des dirigeants	48
15.2	Montants provisionnés	51
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	52
16.1	Conseil d'administration	52
16.2	Informations sur les contrats de service	52
16.3	Informations sur le comité d'audit et des rémunérations	52
16.4	Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques	52
16.5	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	62
16.6	Comité de direction	63
17	SALARIÉS	65
17.1	Répartition	65
17.2	Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables	65
17.3	Plans d'options de souscription d'actions	66
17.4	Impact social de l'activité du groupe	67
17.5	Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	67
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	68
18.1	Répartition du capital et droits de vote	68
18.2	Franchissement de seuils	68
18.3	Droits de vote différents	69
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	70
19.1	Conventions réglementées	70
19.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	71



20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	75
20.1	Informations financières historiques (2011 et 2012)	75
20.2	Informations financières pro forma	75
20.3	Etats financiers	75
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	117
20.5	Autres éléments du rapport de gestion du groupe	121
20.6	Autres informations financières	126
20.7	Politique de distribution des dividendes	126
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	126
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	126
21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	127
21.1	Capital social	127
21.2	Acte constitutif et statuts	129
21.3	Marché des titres de la société	133
21.4	Projet de transfert sur Alternext	133
22	CONTRATS IMPORTANTS	134
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	134
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	135
24.1	Liste des documents et méthode de consultation	135
24.2	Document d'information annuel	135
24.3	Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers	136
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	137
26	INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE	137
26.1	Informations relatives à l'impact social de l'activité	137
26.2	Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité	143
26.3	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	146
26.4	Vérification du rapport RSE par un organisme tiers indépendant	147
27	RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2014	150
28	TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION	154



1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personne responsable des informations

Monsieur Eric Michel, Directeur général

1.2 Déclaration de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence 2013 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion répertoriées au chapitre 28 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 du document de référence enregistré le 20 juin 2013 sous le numéro D13-0644, qui contiennent des observations. Ces observations sont présentes dans le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 2.1 Principes généraux, 3.1 Estimations et jugements comptables déterminants et dans le paragraphe relatif aux événements postérieurs à la clôture décrits dans les annexes » et dans le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2012 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 et dans le paragraphe relatif aux événements post-clôture de l'annexe.

Les informations financières de l'exercice 2013 présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant au paragraphe 20.4 du présent document, qui contiennent des observations. Ces observations sont présentes dans le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice 2013 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.1 des états financiers » et dans le rapport sur les comptes sociaux de l'exercice 2013 : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 de l'annexe. »

Fait à Trappes, le 12 mai 2014,

Eric Michel
Directeur général

2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

SYC SAS

Monsieur Bernard Hinfray
39 avenue de Friedland - 75008 Paris
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement du cabinet JWA démissionnaire.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

PricewaterhouseCoopers Audit

Monsieur Matthieu Moussy
63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Date de première nomination : 29 juin 2001

Renouvellement : assemblée générale mixte du 26 juin 2013

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

MBV & Associés (anciennement SYC Audit)

39 avenue de Friedland - 75008 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 19 juin 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Le Mer, démissionnaire. Il est précisé que la société SYC Audit a été absorbée par voie de Transmission Universelle de Patrimoine le 22 novembre 2010 par son associé unique, la société de commissaires aux comptes MBV & Associés.

Renouvellement : assemblée générale mixte du 28 mai 2010.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Madame Anik Chaumartin

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine

Date de première nomination : 26 juin 2013, en remplacement de Monsieur Etienne Boris qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat

Date d'expiration du mandat : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

2.3 Montant des honoraires versés aux contrôleurs légaux

En conformité avec l'article 222-8 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes pris en charge par le groupe Egide au titre des exercices 2012 et 2013 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	SYC S.A.S				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montants en euros		%		Montants en euros		%	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Autres missions accessoires et missions autres missions d'audit	60 000	68 400	90	88	87 700	89 900	95	98
	7 000	9 363	10	12	5 000	1 500	5	2
Sous total	67 000	77 763	100	100	92 700	91 400	100	100
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	67 000	77 763	100	100	92 700	91 400	100	100

3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières consolidées 2011, 2012 et 2013

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide présente ses états financiers consolidés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2013.

Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Les états financiers du groupe au 31 décembre 2013 sont les neuvièmes comptes publiés selon le référentiel IFRS.

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes consolidés pour les exercices 2011, 2012 et 2013 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2011 IFRS	2012 IFRS historique	2012 IFRS variation de périmètre	2012 IFRS retraité	2013 IFRS
Chiffre d'affaires	26 873	25 595	2 950	22 645	20 386
Résultat opérationnel	742	(672)	NA	(345)	(664)
Quote-part de résultat des activités abandonnées	NA	NA	(381)	NA	385
Résultat net	620	(866)	(381)	(485)	(516)
Actifs non courants	1 915	4 714	766	3 947	3 500
Trésorerie disponible	1 142	1 131	114	1 007	512
Dettes financières	2 663	4 238	717	3 520	2 782
Dettes financières des passifs liés à des actifs destinés à être cédés	394	0	0	0	0
Capitaux propres	3 435	4 711	NA	4 711	3 655
Total du bilan	12 492	14 116	NA	14 116	10 487

IFRS 5 qui concernait la filiale Egima, pour laquelle Egide SA recherchait un acquéreur pour la totalité des parts sociales ou des actifs industriels depuis le 30 juin 2009, n'était plus appliquée au 31 décembre 2012 car l'opération ne pouvait plus être considérée comme hautement probable dans un délai de douze mois à cette date. La nature de l'opération avait conduit en 2011 à présenter séparément dans l'état de situation financière les actifs d'Egima en « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les dettes appartenant à la filiale étaient isolées comme « Passifs liés à des actifs destinés à la vente ». Le résultat d'Egima était inclus dans chaque poste correspondant de l'état de résultat global en 2011.

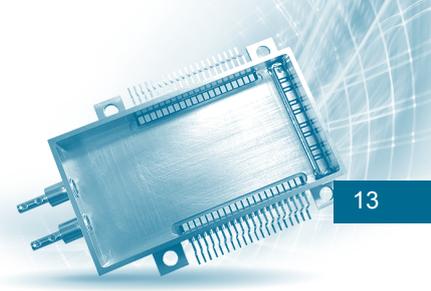
Du fait de l'abandon de l'application de l'IFRS 5 au 31 décembre 2012, les actifs et passifs d'Egima existants à cette date étaient présentés dans la catégorie correspondante de l'état de situation financière.

Le 31 octobre 2013, Egide SA a procédé à la cession de la totalité des titres qu'elle détenait dans Egima et Egide UK Ltd. Ces filiales sont donc sorties du périmètre du groupe au 31 décembre 2013. Les résultats de ces filiales jusqu'à la date de cession sont présentés sur une ligne particulière de l'état de résultat global « Quote-part du résultat des activités abandonnées », en y incluant les écritures de consolidation relatives à ces cessions.

Les informations sélectionnées ci-dessus pour 2012 ont été retraitées de la façon suivante afin de pouvoir rendre comparables ces informations à celles de 2013 :

- 2012 IFRS historique : correspond aux informations diffusées au 31 décembre 2012
- 2012 IFRS variation de périmètre : reprend les informations relatives aux filiales cédées le 31 octobre 2013
- 2012 IFRS retraité : retrace les informations relatives aux sociétés toujours présentes dans le groupe au 31 décembre 2013 (Egide SA, Egide USA LLC et Egide USA Inc).

Voir chapitre 20.3.1 du présent document.



3.2 Informations financières (comptes annuels) 2011, 2012 et 2013

A titre indicatif, les informations suivantes relatives aux comptes annuels pour les exercices 2011, 2012 et 2013 peuvent être sélectionnées :

En milliers d'euros	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	17 699	14 031	12 869
Résultat exploitation	226	(1 673)	(1 277)
Résultat net	225	(757)	(389)
Actif immobilisé net	1 368	2 155	2 143
Trésorerie disponible	979	848	394
Dettes financières	300	270	210
Capitaux propres	2 544	4 056	3 667
Total du bilan	7 612	8 079	7 289

Voir chapitre 20.3.2 du présent document.

4 FACTEURS DE RISQUE

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

4.1 Risques de marchés (change, taux, action, crédit)

4.1.1 Risques de liquidité

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash-flows prévisionnels attendus et dans le cadre de son plan stratégique, le conseil d'administration d'Egide a souhaité procéder à une augmentation de capital de 5 millions d'euros par offre au public, dont la bonne fin est prévue avant le 30 juin 2014. Cette opération vise à couvrir des investissements humains, en matériels et le financement du besoin en fond de roulement requis par la mise en place de ces investissements. En l'absence de réussite de cette augmentation de capital, la situation de trésorerie d'Egide pourrait se tendre au cours du dernier trimestre de l'année 2014 et nécessiter la demande de préfinancements des CICE et CIR. Ainsi, la continuité d'exploitation d'Egide reste sous-tendue soit par la mise en œuvre du préfinancement des CICE 2013 et 2014 et du CIR 2013, soit par la bonne réussite de cette augmentation de capital.

4.1.2 Risques de change

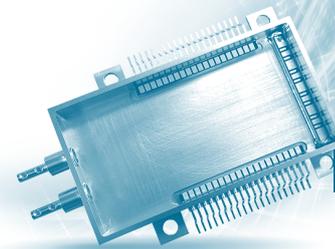
En 2013, Egide a réalisé 70 % de ses ventes à l'exportation, dont 39 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 19 % à destination de pays non Européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 4,4 millions de dollars (contre-valeur : 3,3 millions d'euros), Egide USA a facturé pour 10,0 millions de dollars (contre-valeur : 7,5 millions d'euros) et Egide UK a facturé pour 1,8 million de livres (contre-valeur : 2,1 millions d'euros). En 2013, la parité du dollar face à l'euro (1,3282 en moyenne sur l'année contre 1,2856 en 2012, soit - 3 %) a eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires du groupe. La variation de la livre anglaise au cours de l'exercice 2013 (0,8517 en moyenne sur l'année contre 0,8111 en 2012, soit - 5 %) a également généré un impact négatif sur les ventes consolidées traduites en euros.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (3,87 millions en 2013) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,99 million de dollars en 2013). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été supérieurs aux décaissements, car certains clients non européens dont la devise de facturation est le dollar américain, soit ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage, soit règlent directement Egide ; l'excédent est donc converti en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé par rapport au gain éventuel.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change est donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

Chez Egima, l'ensemble des produits et des charges étant libellés en dirhams, le risque de change est limité au résultat de l'exercice d'Egima converti en euros pour la consolidation. Depuis la cession de la filiale en octobre 2013, il n'y a plus de risque de change attaché à la valorisation des actifs et des passifs de la société.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale anglaise Egide UK est majoritairement libellé en livres sterling, le reste l'étant en dollars. Ces dollars sont convertis en livres, la société n'ayant aucun approvisionnement facturé en dollars. Le risque de change est donc limité au taux de conversion retenu lors de la vente de ces dollars et au résultat de l'exercice converti en euros pour la consolidation. Depuis la cession de la filiale en octobre 2013, il n'y a plus de risque de change attaché à la valorisation des actifs et des passifs de la société.



Le tableau suivant détaille la position nette du groupe dans les principales devises faisant l'objet de transactions :

En milliers au 31 décembre 2013	USD
Actifs en devises	5 144
Passifs en devises	3 458
Position nette avant gestion (+ vendeuse, - acheteuse)	1 687
Position hors bilan	0
Position nette après gestion	1 687
Impact de la variation défavorable de 1 centime d'euro (- perte, + gain)	(17)
Cours du 31 décembre 2013 (1 euro =)	1,3791
Impact en milliers d'euros	(12)

Voir également le paragraphe 20.3.1.5.4.2 du présent document de référence (gestion des risques financiers de l'annexe aux comptes consolidés).

4.1.3 Risques de taux

L'emprunt à long terme de 1,56 million de dollars souscrit par Egide USA sur une durée de 15 ans supporte un taux d'intérêt variable égal au BBA (British Banker Association) Libor Adjusted Periodically + 3,50 points. Cet emprunt est assorti de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,35 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 3,75 (limite qui baisse progressivement à 3,00 jusqu'en septembre 2015).

Dans le cadre des contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports d'Egide SA, la commission de financement mensuelle appliquée par les factors aux montants financés est basée sur l'Euribor 3 mois à la clôture du mois précédent, avec un minimum de 0,60 %. Chez Egide USA Inc, la ligne de crédit accordée par Bank of America, basée sur la valeur des encours clients et des stocks, supporte un taux d'intérêt déterminé de la manière suivante : BBA Libor Daily Floating Rate + 3,50 %. Cette ligne de crédit est assortie de deux covenants, identiques à ceux de l'emprunt long terme d'Egide USA visé au paragraphe précédent.

La cession de la filiale marocaine Egima a entraîné la disparition de l'emprunt à long terme qui supportait un taux d'intérêt fixe de 8,75 %. De même, la cession de la filiale anglaise Egide UK a entraîné la disparition de toutes les dettes de la société (contrat d'affacturage qui supportait un taux d'intérêt égal au taux de base + 1,75 % et financement moyen terme au taux de base + 3,75 %).

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur le compte de résultat consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Voir également §10.7 - Engagements et autres obligations contractuelles

4.1.4 Risques actions

La société ne détenant directement ni actions ni actions propres (autres que celles de ses filiales) et un portefeuille de Sicav monétaires, elle n'est pas exposée au risque actions.

4.2 Risques juridiques

Voir également § 20.8 - Procédures judiciaires et d'arbitrage.

4.2.1 Propriété intellectuelle

Les marques utilisées par Egide sont déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

4.2.2 Réglementations particulières

L'activité d'Egide dépend d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations. Toutes les dispositions sont prises pour maintenir à jour les autorisations d'exploitation de tous les sites de production, y compris ceux des filiales, en concertation avec les organismes concernés.

4.2.3 Assurances

Egide SA et sa filiale Egide USA ont souscrit toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques liés à leur activité industrielle, conformément aux obligations respectives de leur pays. Les risques couverts sont décrits ci-après :

En millions	Couverture maximum	
	Egide SA	Egide USA
Risques industriels	18,4 M€ - Franchise 0,01 M€	14,5 M\$
Bris de machine	0,12 M€	-
Pertes d'exploitation	Marge brute annuelle - Franchise 3 j	2,4 M\$
Responsabilité civile	10 M€	10 M\$
Déplacements professionnels	50 M€	-
Auto-mission	0,15 M€	-
Automobiles	Illimitée	1 M\$
Marchandises transportées	0,15 M€	-
Responsabilité civile des dirigeants	4,5 M€	4,5 M€
Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	-
Responsabilité civile employeur	0,15 M€	0,15 M€
Arrêt de travail et maladie	-	0,5 M\$

Le montant total des primes enregistrées en 2013 s'élève à 286 k€ (200 k€ pour Egide SA et 86 k€ pour Egide USA). Par ailleurs, les différentes polices d'assurance font l'objet de mises à jour régulières par les différents courtiers en charge de leur suivi.

4.2.4 Litiges sociaux

Il n'existe aucun litige social chez Egide SA ou Egide USA. Le litige existant dans la filiale Egima avait été soldé avant sa cession en octobre 2013.

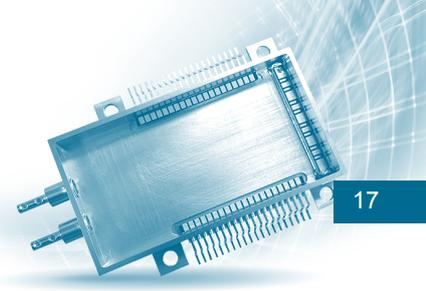
4.2.5 Lien de dépendance avec d'autres sociétés

Egide n'a pas réellement de lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses clients ; en 2013, le premier et le deuxième client ont représenté chacun 12 % du chiffre d'affaires consolidé contre 9 % chacun en 2012. Néanmoins, quand l'un de ces clients réduit drastiquement son activité, l'impact sur les ventes du groupe peut être important. Ainsi, un client majeur d'Egide SA dans le domaine de l'infrarouge civil a réduit ses demandes de façon significative, ce qui a entraîné une baisse de chiffre d'affaires de plus de 1 million d'euros d'une année sur l'autre.

La société n'a par ailleurs aucun lien de dépendance avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, même si certains d'entre eux se révèlent stratégiques pour la société ou pour ses clients. Ces fournisseurs sont régulièrement suivis par le responsable achat et le responsable qualité afin de s'assurer qu'ils maintiennent le niveau de qualité requis pour satisfaire aux exigences d'Egide.

4.2.6 Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation

Le chiffre d'affaires réalisé en Chine et en Thaïlande (environ 16 % des ventes en 2013 contre 7 % en 2012 et 13 % en 2011) l'est principalement soit avec des filiales de clients européens ou américains, soit avec des entreprises sous traitantes de renommée internationale implantées localement (comme Sanmina-SCI ou Fabrinet par exemple) ; cela met l'entreprise à l'abri des risques inhérents aux pays concernés. En cas d'incertitudes sur le client, notamment en Chine où la société vend directement à des clients locaux, un paiement d'avance ou un acompte lui sera demandé.



4.3 Risques industriels et environnementaux

4.3.1 Risques industriels

L'activité de la société n'entraîne pas de risques exceptionnels. Néanmoins, l'utilisation de produits dangereux (hydrogène, produits chimiques) dans le cadre de l'exploitation augmente les conséquences que pourraient avoir une explosion ou un incendie non rapidement maîtrisés.

En matière d'accidents du travail, il n'a jamais été constaté d'accident grave, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les seuls incidents observés ont été des brûlures locales et superficielles. L'utilisation du nickel, métal largement utilisé dans l'entreprise, engendre parfois des réactions d'allergie cutanée et pourrait nécessiter d'avoir à procéder à un licenciement pour maladie professionnelle consécutive à cette allergie.

4.3.2 Risques matières premières

Les matières utilisées par Egide sont principalement le Kovar (alliage fer-nickel-cobalt), le molybdène, l'acier, le cuivre-tungstène et le verre pour ce qui concerne le scellement verre métal et l'alumine (à la place du verre), le tungstène et le paratungstate pour ce qui concerne le scellement céramique métal. En matière de traitement de surface, la société utilise principalement du nickel et de l'aurocyanure.

L'évolution des prix des matières premières a bien évidemment un impact sur la valeur des stocks mais il reste limité dans la mesure où la part matière pure représente environ 10 % du coût d'un boîtier. En effet, la part la plus importante provient de la sous-traitance de ces métaux (usinage, emboutissage, moulage), part qui reste indépendante du niveau de prix de la matière travaillée.

En ce qui concerne l'impact de l'évolution du prix de l'or, il est soit répercuté au client par le biais d'une facturation additionnelle spécifique ou bien il fait l'objet d'un réajustement lors de la prochaine cotation du produit. Cependant, compte tenu des faibles épaisseurs déposées sur nos produits (1,27µ en moyenne), l'impact reste mesuré.

Les composants achetés par Egide sont spécifiques à chaque client et à chaque produit. Leur achat est déclenché uniquement lorsque l'on reçoit une commande. Comme évoqué plus bas (paragraphe 4.3.3), notre métier ne permet pas d'avoir des rendements de production de 100 % ; il se peut donc que l'on reste avec des composants en surplus en stock, d'où notre politique de provisionnement (expliquée au paragraphe 20.3.1.5.3.7).

Le traitement spécifique du Kovar est lié au fait qu'il s'agit de matière première brute, elle-même utilisée par les fournisseurs d'Egide (usineurs, emboutisseurs ou mimeurs) pour fabriquer nos composants de base (fonds, cuvettes, cadres, broches, etc...). Cette matière est un alliage de fer, de nickel et de cobalt ; elle est stockée sous forme de planches de 1828 x 382 mm de différentes épaisseurs (de 7 à 16 mm) ou de tubes de différents diamètres et ne s'altère pas dans le temps. Durant le boom du marché des télécoms des années 1998/2000, Egide utilisait jusqu'à 3 tonnes de Kovar par mois. Après l'éclatement de la bulle internet, le besoin en structures usinées en Kovar a très fortement baissé et la consommation est tombée à environ 1 tonne par an. Pour tenir compte de ce taux de rotation devenu très lent, la société a décidé de provisionner son stock au taux de 75 %, et de maintenir ce taux depuis plusieurs années indépendamment du niveau d'activité. En effet, le Kovar a une valeur minimum de revente en tant que matière première de base et il est appliqué au stock la règle de la juste valeur (valeur marché).

4.3.3 Risques métiers

Le métier d'Egide est de fabriquer des boîtiers d'interconnexion hermétiques. Combinant plusieurs briques technologiques et nécessitant une expertise de haut niveau, notre industrie ne permet pas d'assurer un rendement de 100 %. Par contre, il est parfois possible de retravailler des pièces mauvaises pour les rendre bonnes.

Quand un produit se révèle non hermétique chez le client, c'est-à-dire refusé par son propre contrôle d'entrée, il est très rapidement retourné pour réparation ou remplacement. Cela donne lieu à l'émission d'un avoir si le retour est accepté par Egide. Dans le cadre des clôtures semestrielles et annuelles, des provisions sont enregistrées si des retours qualifiés sont intervenus après la période considérée (par le biais d'avoirs à émettre). Excepté ces avoirs à émettre, il n'est enregistré aucune provision relative à un retour potentiel d'un client (les retours étant très peu nombreux chez Egide, cette provision ne pourrait qu'être statistique et la société préfère se baser sur la réalité des retours qui interviennent en général très rapidement après la livraison, permettant de les prendre en compte en comptabilité).

Une fois les produits acceptés par les clients, c'est-à-dire validés par leur contrôle d'entrée, Egide n'est plus responsable des problèmes qui pourraient survenir ultérieurement (pas de garantie après-vente). Aussi, aucune assurance spécifique n'est souscrite par la société autre que la responsabilité civile liée aux dommages corporels, matériels et immatériels causés après livraison (hors applications spatiales et aéronautiques).

Les rendements de production qui n'atteignent pas 100 % sont inhérents au métier et concernent aussi bien Egide que ses concurrents. Cet état de fait est connu et est d'ailleurs intégré lors du calcul des cotations de boîtiers.

4.3.4 Risques environnementaux

En dehors de la réglementation anti-pollution, Egide n'est soumise à aucune réglementation particulière. Le processus de fabrication de boîtiers hermétiques entraîne l'utilisation de produits dangereux tels que l'hydrogène ou l'aurocyanure (solution d'or et de cyanure). Ces produits sont stockés et utilisés selon les normes en vigueur et font l'objet d'une surveillance permanente ; les sites sont ainsi régulièrement inspectés.

Préalablement à l'acquisition d'Electronic Packaging Products (devenu Egide USA Inc.) en 2000, Egide avait fait procéder à un audit d'environnement qui n'avait révélé aucun risque.

L'ensemble des équipements de production utilisés dans le groupe Egide répond aux normes de sécurité et environnementales en vigueur. Le groupe procède régulièrement à toutes les vérifications réglementaires par des organismes agréés (vérification des équipements anti-incendie, des installations électriques, des rejets d'eau, ...). Egide SA est par ailleurs certifiée ISO 14001:2004.

4.4 Risques technologiques

4.4.1 Lancement de produits de substitution

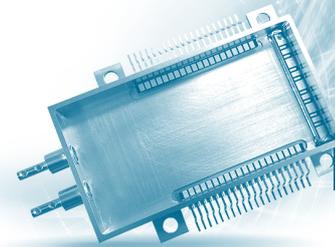
Les besoins d'herméticité et de dissipation thermique sont inhérents à l'existence même de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes extrêmement sensibles à l'environnement thermique et atmosphérique. Les circuits dits hybrides des industries de défense et spatiales, ainsi que les lasers pour télécommunication haut débit ont donc besoin d'herméticité pour fonctionner durablement sans risque de panne. Il en va de même pour les circuits optoélectroniques immergés ou enfouis car le coût d'intervention, pour changer un composant défectueux, est sans commune mesure avec le prix des équipements. Cette demande de qualité élevée s'applique également aux produits demandés par les industries civiles comme l'aéronautique ou plus généralement la sécurité.

Cependant, dans le cas où le besoin d'herméticité ne serait plus exigé, d'autres solutions pourraient être utilisées.

4.4.2 Baisse des prix

Les applications auxquelles les produits d'Egide s'adressent restent positionnées "haut de gamme" (télécommunications optiques, industries spatiale et aéronautique, défense et sécurité), ce qui permet d'atténuer un phénomène significatif de baisse des prix, sans pour autant en écarter le risque notamment du fait du retour à de forts volumes de production. Pour ce qui concerne les produits plus communs dont la technologie est plus simple, les acteurs des pays asiatiques ont tendance à tirer les prix vers le bas, mais Egide a choisi de ne pas chercher à les concurrencer pour ne pas affecter son niveau de marge et sa rentabilité.

A chaque fois que cela est possible, une recherche de fournisseurs à bas coût et fiables est effectuée pour certains composants utilisés dans la fabrication de nos boîtiers, ce qui permet de limiter les effets d'une baisse des prix de vente sur les marges.



4.5 Autres risques

4.5.1 Arrivée de nouveaux concurrents

Le savoir-faire nécessaire pour développer et produire des boîtiers hermétiques est très difficile à acquérir. Il ne suffit pas en effet d'être capable de réaliser quelques prototypes de laboratoire, mais il faut être en mesure de produire de façon régulière dans des conditions de répétitivité et de qualité prouvées, pour pouvoir faire face non seulement aux impératifs techniques, mais aussi aux impératifs commerciaux et économiques. Ces contraintes sont autant de barrières à l'entrée pour de nouveaux concurrents qui souhaiteraient s'implanter sur les marchés d'Egide. Néanmoins, le phénomène de baisse des prix évoqué plus haut rend plus facile la pénétration de concurrents de second rang sur des produits à volume significatif et où la technologie utilisée ne requière pas autant de compétences que celles détenues par Egide.

4.5.2 Risques liés à la volatilité des marchés « high tech »

La société est positionnée sur des marchés de haute technologie dans tous les secteurs auxquels elle s'adresse. Aucun de ces marchés n'est à l'abri d'une hausse ou d'une baisse brutale de cycle, comme cela s'est produit en 2001 dans les télécommunications, en 2009 dans l'aéronautique ou en 2010 dans le spatial. Par sa politique de diversification active sur plusieurs secteurs et sur plusieurs clients au sein de chaque secteur, Egide entend amortir au mieux les effets de cette volatilité sur le chiffre d'affaires et les résultats, même si depuis peu, les cycles sont très rapprochés, de forte amplitude et liés à un environnement économique et financier mondial de plus en plus impactant.

4.5.3 Risques politiques liés aux implantations géographiques

Les unités opérationnelles du groupe implantées en France ou aux Etats-Unis ne sont soumises à aucun risque particulier lié à leur situation géographique. Les sites anglais et marocain ne font plus partie du groupe Egide depuis le 31 octobre 2013.

4.5.4 Risques liés à la volatilité des cours

Tout évènement concernant la société, ses concurrents, le marché en général et l'un ou l'ensemble des secteurs sur lequel elle intervient (télécommunications, défense et spatial, aéronautique civile ou automobile) pourrait avoir un effet positif ou négatif sur le cours des actions de la société. De même, le titre de la société présente un risque de liquidité certain. Ainsi en 2013, le volume quotidien moyen d'échanges est resté faible avec 4 544 titres échangés par jour (soit 0,25 % du capital) contre 3 537 en 2012.

4.5.5 Risques liés aux phénomènes météorologiques

Les sites français et américain de production ne sont pas situés dans des zones particulièrement touchées par des phénomènes météorologiques d'ampleur. Néanmoins, des orages isolés et subis peuvent endommager certains équipements ou parties de bâtiments, à l'image de ce qui est arrivé le 7 août 2013 à Bollène (très violent orage de grêle ayant occasionné quelques dégâts pris en charge par les assurances mais n'ayant entraîné aucun arrêt de production).

L'impact de phénomènes climatiques particulièrement soudains et dangereux (les inondations en Thaïlande en 2011 ou l'ouragan Sandy sur la côte Est des Etats-Unis en 2012 par exemple) peut cependant être significatif si les clients ou les fournisseurs du groupe installés dans les zones géographiques concernées sont touchés. Cela reste heureusement rare et malheureusement en dehors de toute maîtrise par la société.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale

EGIDE S.A.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 338 070 352. Elle était préalablement enregistrée sous ce même numéro au registre du commerce et des sociétés de Versailles avant le transfert du siège social décidé le 28 mai 2010.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 11 juillet 1986 pour une durée initiale de 99 ans, soit jusqu'au 10 juillet 2085, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévue par la loi.

5.1.4 Siège social et forme juridique

Le siège social est situé Site du Sactar - 84500 Bollène - France (Tél : 04 90 30 97 11) depuis le 28 mai 2010. Il était situé auparavant au 2 rue René Descartes, Parc d'Activités de Pissaloup - 78190 Trappes - France (Tél : 01 30 68 81 00), où sont restés les bureaux administratifs.

Egide est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par les dispositions du code de commerce ainsi que par ses statuts.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités

1986 : Création d'Egide pour répondre aux besoins de la Défense française en boîtiers hermétiques pour composants sensibles ; la société est spécialisée dans le scellement verre - métal.

1992 : Egide acquiert l'activité « encapsulation » de la société Xéram, alors filiale du groupe Péchiney, qui a mis au point une filière de scellement céramique - métal. Egide devient le seul spécialiste européen en céramique co-cuite à haute température (HTCC), qui permet de développer des boîtiers « intelligents ».

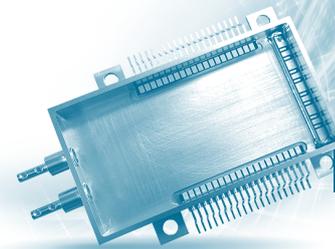
1994 : Egide entre sur le marché des télécoms (transmissions optiques), qui sera le moteur de son expansion avec une accélération en 1998.

1999 : Egide est cotée en Bourse.

2000 : Egide acquiert le fabricant américain de boîtiers Electronic Packaging Products (EPP), rebaptisé Egide USA, lui assurant une présence industrielle aux Etats-Unis ; Egide crée une filiale au Maroc.

2001 : Éclatement de la « bulle Internet », qui aura un impact direct sur le chiffre d'affaires de l'entreprise (part télécommunications qui représentait alors plus de 95 %).

2002 : Acquisition des principaux actifs de la société britannique Europlus à travers la filiale Egide UK créée à cet effet. Europlus apporte la technologie MIM (moulage par injection d'alliages spéciaux) nécessaire à la compétitivité des composants, télécoms notamment.



2002 : Ouverture de l'usine de la filiale Egima au Maroc, destinée à la production en grands volumes et à coûts réduits visant de nouveaux marchés civils.

2005 : Poursuite de la diversification afin d'équilibrer le chiffre d'affaires sur les différents marchés de la société.

2009 : Crise économique mondiale (subprimes) impactant tous les marchés de la société et nécessitant une réorganisation industrielle du groupe. La filiale marocaine Egima cesse son activité.

2010 : Sortie de crise au second semestre de l'année, forte progression des marchés infrarouge et retour significatif du marché des télécommunications par fibre optique. Transfert juridique du siège social (voir § 5.1.4).

2011 : Un bon premier semestre en termes de chiffres d'affaires mais un ralentissement au cours du second semestre à cause d'une crise économique liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis, ayant entraîné une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes à court terme.

2012 : Une situation économique mondiale qui s'enlise dans la crise, impactant fortement les marchés d'Egide SA. Ceux des filiales américaine et anglaise restent moins touchés.

2013 : La filiale anglaise Egide UK et la filiale marocaine Egima sont cédées.

2014 : Le groupe construit une stratégie ambitieuse autour de ses métiers de base, les boîtiers hermétiques pour applications critiques. Il modifie sa gouvernance en dissociant la fonction de président du conseil (assurée par Philippe Brégi) et celle de directeur général (assurée par Eric Michel).

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les investissements réalisés par le groupe depuis 2011 concernent principalement le renouvellement d'équipements industriels sur les sites de production américain et français. La valeur unitaire de ces investissements est très souvent inférieure à 50 k€ dans la plupart des cas. En 2012 et en 2013, deux événements importants ont impacté les niveaux habituels d'investissement :

- L'incendie de la salle de prétraitement chimique sur le site de Bollène qui a détruit une grande partie des équipements, ces derniers ayant dû être rachetés à neuf (valeur : 0,3 million d'euros en 2012 et 0,5 million d'euros en 2013) ;
- L'acquisition par Egide USA de son bâtiment industriel (valeur : 1,5 million d'euros en 2012).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles pour les années 2011 à 2013 sont les suivantes :

En milliers d'euros	2011	2012	2013
Terrains et constructions	18	1 521	55
Installations techniques et outillages	183	309	631
Autres immobilisations	56	231	45
Total	257	2 061	731

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le budget des investissements récurrents du groupe pour l'exercice 2014 est de l'ordre de 300 k€ ; environ 70 % est prévu pour Egide SA (nouveaux équipements, sécurité des installations, amélioration des performances, entretien des bâtiments) et 30 % pour Egide USA (sécurité des installations, entretien des bâtiments, rénovation de la salle de traitement de surface). Ces investissements seront financés sur fonds propres ou éventuellement en crédit-bail pour les équipements de production.

5.2.3 Principaux investissements à réaliser

Chez Egide SA, l'évolution rapide du mix produit vers des composants céramique complexes rend certains investissements nécessaires pour accroître la capacité de production et suivre la demande. Quelques équipements spécifiques ayant des délais d'approvisionnement de plusieurs mois (fours haute température) seront ainsi à envisager à moyen terme. D'autres, comme les logiciels de simulation évolués, deviennent de plus en plus indispensables pour répondre aux problématiques des clients. De même, des investissements destinés à automatiser certains processus de production et en abaisser le coût seront indispensables pour augmenter la compétitivité de l'entreprise. La mise en conformité des bâtiments industriels devra également nécessiter quelques investissements à un horizon moyen terme. Enfin, il sera nécessaire d'investir dans un nouvel outil informatique de gestion de production intégrée et plus généralement, dans la modernisation de l'ensemble du système d'information de la société (serveurs, ordinateurs, logiciels). L'ensemble de ces investissements est évalué à environ 1 million d'euros.

Chez Egide USA, les investissements significatifs seront principalement dédiés aux équipements et infrastructures de l'atelier de traitement de surface. Si les financements recherchés par augmentation de capital sont obtenus (voir § 10.5), les investissements nécessaires au développement de la technologie céramique sur le site américain pour adresser rapidement les marchés militaires locaux seront mis en œuvre ; ces investissements sont estimés à environ 3,5 millions d'euros.

5.2.4 Nantissements des actifs

Le tableau ci-dessous présente le détail des nantissements sur immobilisations existant au 31 décembre 2013 :

Nantissement sur immobilisations :	Date de départ	Date d'échéance	Montant d'actif nanti en € (a)	Total du poste de bilan en € (b)	% (a) / (b)
Incorporelles Corporelles Financières	Néant				
Total					

Il est précisé que le capital ne fait l'objet d'aucun nantissement.

6 APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Les boîtiers hermétiques de protection

Egide conçoit, produit et vend des composants d'encapsulation hermétique (boîtiers) servant à la protection et à l'interconnexion de plusieurs types de puces électroniques ou photoniques¹.

Ces boîtiers ont pour mission d'assurer l'invulnérabilité de systèmes électroniques intégrés ou de puces complexes, donc fragiles, sensibles aux environnements thermiques, atmosphériques ou magnétiques difficiles.

Ces composants sont le fruit d'un savoir-faire complexe faisant appel à plusieurs disciplines : structure des matériaux et notamment des alliages spéciaux, chimie et traitement de surface, mécanique et thermodynamique, électronique, optoélectronique² et modélisation hyperfréquence³. Egide est l'un des rares acteurs à maîtriser l'ensemble des technologies mises en œuvre autour des deux familles de matériaux utilisés à ce jour dans le monde pour ces boîtiers : le verre - métal et la céramique. La société produit sa propre céramique et a la capacité de fabriquer des perles de verre.



6.1.1.1 Les technologies de scellement

Verre - métal

Cette technologie constitue depuis l'origine le cœur de métier de la société. Le corps des composants ainsi que les broches de connexion sont métalliques. Ces broches sont maintenues et isolées par des perles de verre devant assurer une herméticité parfaite à l'endroit où les broches traversent les parois métalliques.

Les métaux utilisés sont des alliages spéciaux, le plus courant étant le kovar qui est un alliage de fer, de nickel et de cobalt. Il est également fait appel à d'autres types de métaux tels que par exemple le molybdène, le cuivre - tungstène, l'aluminium - carbure de silicium ou le titane pour des applications où la dissipation thermique est importante ou le poids critique.

L'assemblage des éléments du boîtier métallique est réalisé par brasage (soudure) dans des fours à très haute température. Les brasures sont elles-mêmes constituées d'alliages spéciaux, tels que l'or - étain, l'or - germanium ou l'argent - cuivre.



⁽¹⁾ Science de l'étude de composants permettant la génération, la transmission, le traitement (modulation, amplification) ou la conversion de signaux optiques

⁽²⁾ Etude des composants électroniques qui émettent ou interagissent avec la lumière, base des télécommunications par fibre optique

⁽³⁾ Analyse d'une onde radio de fréquence très élevée, comprise entre 1 et 100 GHz, utilisée dans l'électronique

Céramique - métal

Dans cette technologie, plus rare et plus difficile à réaliser, les boîtiers conservent une structure métallique comparable à celle des boîtiers verre - métal, utilisent les mêmes alliages et les mêmes brasures, mais les perles de verre sont remplacées par des inserts céramiques. Les parois des boîtiers sont percées d'une fenêtre rectangulaire dans laquelle est brasé hermétiquement un bloc de céramique pourvu de pistes reportées par sérigraphie, remplaçant ainsi les perles de verre.

D'autres boîtiers utilisent soit des composants céramiques assemblés avec des broches métalliques pour répondre, notamment, aux applications de l'infrarouge, soit des fonds céramique complexes sur lesquels sont reportés des cadres métalliques pour les applications télécoms.

Intégration d'éléments passifs

S'appuyant sur son expertise d'assemblage complexe, Egide a étendu son domaine d'activité en réalisant pour certains de ses clients l'intégration de composants passifs (éléments dissipants, TEC⁴, optiques, ...). Cette offre fait dorénavant partie de la proposition Egide et permet au client de rester centré sur son métier de base.

6.1.1.2 Le traitement de surface

Le traitement de surface s'effectue par dépôts électrolytiques ou chimiques (Or, Nickel ou Argent), sur une ligne de traitement de surface semi automatisée ou manuelle selon les sites de production et les applications.

Ces dépôts, de l'ordre du micron, sont nécessaires à différents stades de la fabrication des boîtiers :

- Nickelage des composants céramiques avant leur assemblage ;
- Pré traitement des composants métalliques ;
- Dorure des boîtiers verre - métal et céramique au stade final de la fabrication ;
- Argenture de joints.

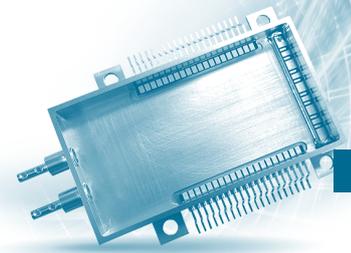
La très grande expertise d'Egide dans le domaine du traitement de surface et l'intégration de la ligne dans le flux de production sont des atouts majeurs pour assurer une qualité optimale du boîtier fini.



6.1.1.3 La céramique, de la poudre au composant

La céramique produite par Egide sur son site de Bollène, est dite HTCC (High Temperature Cofired Ceramic) ou "céramique cofrittée à haute température". Source de miniaturisation et de connectivité complexe, cette technologie débouche sur de multiples applications, telles que la réalisation d'inserts, de substrats de modules multi - puces (Multi Chip Modules) ou de composants spécifiques répondant aux besoins des marchés infra-rouge ou télécoms haut de gamme.

⁽⁴⁾ Thermo Electric Cooler ou refroidissement thermoélectrique (technique de refroidissement utilisant la thermoélectricité. On utilise pour cela des composants nommés « modules Peltier » qui transforment un courant électrique en une différence de température)



De la poudre au composant, Egide maîtrise l'intégralité du processus de fabrication :

La production de céramique (ou « green tape »)

La céramique "cru" est obtenue à partir de poudre d'alumine et de composants organiques qui sont mélangés et donnent une matière à l'aspect pâteux, la barbotine. Cette dernière est coulée sur des bandes de plastique, puis rendue souple par séchage et évaporation des solvants. Les bandes, de différentes épaisseurs, sont ensuite découpées en feuilles avant d'être utilisées.

Les encres

Produites également au sein du site de Bollène, les encres sont obtenues à partir de poudre de tungstène et de solvants. Elles servent à la sérigraphie des pistes conductrices sur les différentes feuilles de céramique ainsi qu'au remplissage des vias (trous minuscules sur chacune des feuilles) afin d'établir la conduction d'une couche à l'autre.

Le procédé HTCC (céramique cofrittée à haute température)

Egide maîtrise toutes les opérations de transformation de la céramique "cru" dans une salle blanche de classe 10 000 : poinçonnage des vias et des fenêtres, remplissage des vias, sérigraphie des pistes, pressage et découpe. La maîtrise conjointe de la production de céramique et des encres constitue un avantage décisif pour le succès de l'étape de co-frittage (alumine – tungstène) du procédé HTCC. Lors de cette opération, les composants en céramique très résistante sont obtenus par superposition de différentes feuilles, pressage et cuisson dans des fours spéciaux fonctionnant à très haute température (1 600°).



6.1.1.4 Les perles de verre

Egide fabrique des perles de verre utilisées dans les boîtiers verre – métal. La matière de base est la poudre de verre, qui est agglomérée puis cuite à haute température (environ 600°) dans un four dédié. Cette activité complète l'intégration de la production et son indépendance d'approvisionnement sur un des postes clés de la technologie verre - métal.



6.1.2 Répartition du chiffre d'affaires par activités

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2011		2012		2013	
	K€	%	K€	%	K€	%
Produits verre - métal	12 442	46,3 %	13 241	58,4 %	13 156	64,6 %
Produits céramique	11 395	42,4 %	8 545	37,8 %	6 891	33,8 %
Etudes	363	1,4 %	512	2,3 %	314	1,5 %
Autre (dont vente d'or)	269	9,0 %	347	1,5 %	25	0,1 %
Sous total boîtiers (Egide SA et Egide USA)	24 469	100,0 %	22 645	100,0 %	20 386	100,0 %
Produits MIM Egide UK	2 149	-	2 565	-	2 126	-
Produit de location Egima	255	-	385	-	342	-
Total	26 873	-	25 595	-	22 854	-

6.2 Principaux marchés

Présente dès l'origine sur les marchés des industries de défense et du spatial, puis sur le marché des télécommunications par fibre optique, Egide a étendu ses activités aux marchés de l'aéronautique civile, de la sécurité et des applications industrielles de l'infrarouge. Elle adressait également les marchés de l'automobile et du médical avec sa filiale Egide UK, cédée en 2013.

6.2.1 Les industries de défense et du spatial

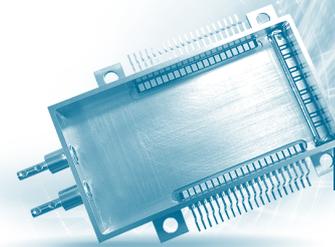
L'électronique utilisée dans tous les équipements militaires fait largement appel aux boîtiers hermétiques pour assurer sa protection. Egide est présent naturellement depuis sa création sur les programmes français et européens, et grâce à sa filiale Egide USA qui produit localement, la société satisfait également les besoins des marchés de défense américains.

Ainsi, on trouve des boîtiers tels que ceux fabriqués par Egide dans les différents avions de combats du type Rafale (France), Eurofighter (Angleterre, Italie, Allemagne et Espagne), Jas Gripen (Suède) ou F22 Raptor et F35 Joint Strike Fighter (Etats-Unis) mais également dans les systèmes d'armes associés. L'électronique de défense concerne aussi les installations au sol tels les radars, les détecteurs infrarouges ou les missiles et les équipements utilisés dans les blindés, les hélicoptères, les drones ou les porte-avions. De même, les projets liés aux équipements des fantassins du futur se sont accélérés : programme FELIN (Fantassin à Equipements et Liaisons Intégrés) en France ou programme FFW (Future Force Warrior) aux Etats Unis, nécessitant eux aussi des boîtiers pour protéger l'électronique associée.

Certaines applications demeurent en verre métal (boîtiers de puissance, systèmes de contrôle) et d'autres utilisent la céramique (vision infrarouge, calculateurs pour missiles).

L'europanisation des composants a été expressément souhaitée par les principales forces armées et le Pentagone reste intransigeant sur la provenance américaine de ses systèmes militaires sensibles (règles ITAR – International Trade in Arms Regulation).

En ce qui concerne les applications spatiales, elles couvrent trois domaines : les télécommunications, l'observation et la navigation. Egide y est présent grâce à ses boîtiers verre-métal ou aluminium pour les satellites et grâce à son activité d'argenture de joints métalliques en fournissant les équipementiers du lanceur ARIANE. Ce marché reste soumis aux aléas des financements des grands programmes européens ou internationaux mais en dehors de son aspect cyclique, il reste en parfaite adéquation avec les compétences d'Egide qui répond là encore parfaitement à la demande d'europanisation des sources.



6.2.2 Les télécommunications

Il existe trois manières de transmettre des informations : le traditionnel fil de cuivre (ADSL), les liaisons hertziennes (téléphone mobile cellulaire, notamment 3G et 4G) et la fibre optique. Cette dernière est de loin celle qui permet d'atteindre les plus hauts débits et elle constitue dorénavant le cœur des réseaux de télécommunications.

Les boîtiers d'Egide se retrouvent directement dans plusieurs types de sous-ensembles optoélectroniques car tous font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques sont indispensables :

- Les émetteurs, qui transforment un signal électrique en un signal optique transporté par la fibre ;
- Les récepteurs, qui font l'opération inverse ;
- Les modulateurs, qui servent à transformer un signal optique continu en suite de 0 et de 1 ;
- Les amplificateurs, qui servent à amplifier un signal optique grâce à des lasers de forte puissance ;
- Les multiplexeurs, qui regroupent, dégroupent et orientent les communications ;
- Les compensateurs de dispersion qui corrigent certains défauts du signal ;
- Les commutateurs de longueurs d'onde (WSS) qui permettent la réutilisation d'une même longueur d'onde par plusieurs utilisateurs.

Le marché des télécoms par fibre optique a connu une crise exceptionnelle tant par son ampleur (emballement suivi d'un arrêt brutal en quelques mois) que par sa durée (environ 10 ans). En légère reprise en 2008, ce marché a malheureusement été ralenti par les effets des différentes crises économiques mondiales qui se succèdent depuis 2009 (subprimes, dette grecque, endettement de la zone euro). Néanmoins, la reprise n'est que retardée car la surcapacité des réseaux à l'origine de la crise est depuis longtemps comblée et le trafic, donc le besoin en transmission de données, ne fait qu'augmenter surtout depuis l'utilisation très répandue des smartphones et autres objets communicants telles les tablettes tactiles. En 2012, les annonces se sont faites plus nombreuses sur le déploiement des réseaux à 40 et surtout 100 Gbits/s en France (Plan France Numérique 2020) et dans le monde.

En 2013, on a pu lire des communiqués de presse sur des améliorations de réseaux existants (Telefonica à propos de son réseau au Brésil, RASCOM et ses 8 600 km de fibre optique en Russie) et sur l'installation de nouveaux réseaux qui devraient être opérationnels fin 2014 (Bay of Bengal Gateway avec un réseau sous-marin de 8 000 kilomètres qui connectera Oman, les Emirats Arabes Unis, l'Inde, le Sri Lanka et la Malaisie, ARSAT qui déploiera son réseau en Argentine ou New Zealand Telecoms qui co-investira avec Vodafone et Telstra pour déployer un câble sous-marin entre Auckland et Sydney). Les premiers investissements ont donc démarré mais le déploiement massif de nouveaux réseaux ne s'est pas encore concrétisé.

Seules les liaisons par fibre optique permettent de répondre aux besoins en débits élevés. La montée en puissance des services Internet, de la téléphonie fixe et mobile et de la vidéo en haute définition (les offres « quadruple play ») en Europe, aux Etats-Unis et en Asie nécessite inéluctablement le renforcement des liaisons longues distances et le déploiement de l'optique dans les réseaux métropolitains. Le raccordement optique des immeubles, maisons et autres réseaux locaux, qui implique de nombreuses connexions et donc des composants d'encapsulation, est ainsi devenu une priorité de nombreux gouvernements et d'opérateurs privés. Toutes ces transmissions par fibre optique font appel à des puces en matériaux sensibles et complexes pour lesquels des boîtiers hermétiques restent à ce jour indispensables.

6.2.3 Les marchés industriels

Les marchés industriels regroupent toutes les applications qui ne sont ni militaires, ni spatiales, ni télécommunications. On y trouvera l'aéronautique civile, les équipements infrarouge civils ou l'instrumentation mais également le médical ou l'automobile pour ce qui concerne les ventes d'Egide UK.

Egide fournit les sous-équipementiers d'Airbus Industrie, de Boeing et d'Embraer, en proposant notamment des boîtiers de protection pour les calculateurs de régulation des moteurs (FADEC – Full Authority Digital Engine Control) ou bien des embases pour relais. Dans le domaine automobile, Egide vend des boîtiers pour les radars anticollisions (régulateurs de vitesse dits « intelligents ») qui descendent de plus en plus en gamme (ils étaient autrefois réservés aux grosses berlines haut de gamme et aux camions). A chaque fois, les compétences techniques de la société permettent de proposer les composants nécessaires à ces équipements de sécurité, issus du domaine militaire.

Le désir de renforcer la sécurité a entraîné l'arrivée d'applications infrarouge civiles multiples : surveillance des frontières, des bâtiments industriels et des lieux publics, aide au diagnostic médical, assistance au pilotage sans visibilité, détection des gaz, ... Dérivées là encore des applications militaires, elles connaissent une forte croissance, notamment grâce à des produits utilisés par les pompiers (vision à travers la fumée), pour la sécurité (surveillance de sites), pour la maintenance prédictive (diagnostic d'un court-circuit avant qu'il n'arrive), par le corps médical (détection de tumeurs) ou encore par l'industrie automobile (vision nocturne).

6.2.4 Répartition du chiffre d'affaires par marchés

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par marchés est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2011		2012		2013	
	K€	%	K€	%	K€	%
Défense et spatial	13 049	53,3 %	12 166	53,7 %	11 805	57,9 %
Télécommunications	5 665	23,2 %	4 481	19,8 %	4 194	20,6 %
Industriel	5 755	23,5 %	5 998	26,5 %	4 387	21,5 %
Sous total boîtiers (Egide SA et Egide USA)	24 469	100,0 %	22 645	100,0 %	20 386	100,0 %
Produits industriels Egide UK	2 149	-	2 565	-	2 126	-
Produit de location Egima	255	-	385	-	342	-
Total	26 873	-	25 595	-	22 854	-

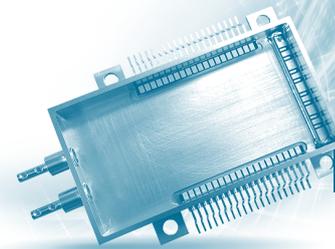
6.2.5 Les clients

La société dispose de nombreuses références sur ses segments d'activité. On peut citer entre autres 3S Photonics, CyOptics, Coset, Fabrinet, JDSU, Photop ou Sanmina dans les télécoms, Alcatel Thales III/V Lab, Astrium, Crane, FLIR, International Rectifier, MBDA, Sagem, SCD, Snecma, Sofradir, Textron ou Thales Alenia Space dans la défense et le spatial ou Aéroflex, FLIR, Ulis ou Welwyn Components dans l'industrie.

Les 10 premiers clients du groupe Egide en 2013, tous segments d'activité confondus, ont représenté environ 57 % du chiffre d'affaires, les deux premiers clients représentant chacun environ 12 % du total. En 2012, les 10 premiers clients représentaient environ 56 % du chiffre d'affaires.

Sur la base de ce portefeuille clients, Egide n'estime pas nécessaire de prendre une assurance crédit autre que celle souscrite dans le cadre des contrats d'affacturage. Il arrive par ailleurs qu'une avance à la commande soit demandée à des nouveaux clients, notamment asiatiques. Ce sont les livraisons qui déclenchent la facturation aux clients. La durée des contrats commerciaux dépend souvent de la quantité de produits commandés. Pour des projets avec des faibles volumes, les commandes couvriront une période de quelques semaines et seront régulièrement prises au cours d'une année ; pour des programmes impliquant des volumes plus importants, les commandes couvriront une période de plusieurs mois (jusqu'à 18 mois) avec un cadencement des livraisons, voire plusieurs années s'il s'agit de contrats cadres. S'il existe des contrats significatifs, ils sont mentionnés au chapitre 22.

L'organisation commerciale du groupe s'appuie sur des salariés directs pour chacune des filiales opérationnelles (Egide SA et Egide USA) ainsi que sur un réseau d'agents non exclusifs mais spécialisés en produits « high-tech » couvrant notamment les Etats-Unis (3 personnes) et l'Asie (2 personnes). L'un des objectifs de développement de la société est par ailleurs de renforcer la présence commerciale du groupe sur la côte Ouest des Etats-Unis et en Chine, afin de développer les opportunités commerciales tout en restant centré sur les boîtiers de protection pour électronique sensible.



6.2.6 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

La répartition du chiffre d'affaires consolidé par zones géographiques est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	2011		2012		2013	
	K€	%	K€	%	K€	%
France	8 163	33,4 %	7 753	34,3 %	6 315	31,0 %
Union Européenne (hors France)	1 852	7,6 %	1 819	8,0 %	1 709	8,4 %
Amérique du Nord	7 719	31,5 %	10 168	44,9 %	8 401	41,2 %
Reste du monde	6 735	27,5 %	2 905	12,8 %	3 961	19,4 %
Sous total boîtiers (Egide SA et Egide USA)	24 469	100,0 %	22 645	100,0 %	20 386	100,0 %
Produits industriels Egide UK	2 149	-	2 565	-	2 126	-
Produit de location Egima	255	-	385	-	342	-
Total	26 873	-	25 595	-	22 854	-

6.3 Événements exceptionnels

Le marché des télécommunications a connu une crise d'une exceptionnelle ampleur en 2001 et 2002, qui s'est poursuivie jusqu'à mi 2010 malgré un sursaut en 2008. Elle avait conduit à la fermeture du site de production de Trappes.

En 2009, c'est une crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs de l'économie, ses conséquences ayant été particulièrement sévères pour toutes les sociétés du groupe Egide. Elle a d'ailleurs conduit la société à mener une réorganisation industrielle, notamment par un repositionnement de la filiale Egide USA sur ses marchés militaires domestiques (entraînant la réduction de moitié de ses effectifs), un transfert de la production de produits télécoms vers le site de production français et l'arrêt de l'activité exercée sur le site marocain à compter du 1^{er} juillet.

En 2011, la crise liée à l'endettement des pays de la zone euro et des Etats-Unis a eu des répercussions sur l'industrie, entraînant une crise de confiance dans l'avenir, un manque de visibilité et un report des commandes. Pour Egide, cela s'est d'abord traduit par des rééchelonnements de livraisons au cours du troisième trimestre, puis par des reports de livraisons sur les premiers trimestres 2012 là où la demande était positionnée sur le quatrième trimestre 2011. Tous les clients de la société ont été plus ou moins touchés par ce phénomène, et ce quel que soit leur secteur d'activité. Les clients télécoms ont cependant été les plus touchés, ce qui s'est traduit chez Egide par une révision à la baisse du chiffre prévu au second semestre 2011. L'année 2011 s'est donc close sur une progression du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2010, mais dans des proportions (+ 9 %) moindres par rapport aux attentes de début d'année.

En 2012, la crise économique mondiale s'est installée durablement et a impacté le développement d'Egide SA, seule au sein du groupe à servir en volume le marché des télécommunications, particulièrement touché par cette crise. S'est ajouté un événement géopolitique qui a eu pour conséquence la quasi disparition, toujours dans les ventes de l'entité française, d'un important client militaire israélien consommateur de produits infrarouges. Dans ce contexte morose, seuls les domaines militaires américains, spatiaux européens et industriels anglais ont affiché une croissance, néanmoins insuffisantes pour compenser les pertes subies sur les autres marchés.

En 2013, les restrictions budgétaires ont touché pour la première fois les dépenses militaires aux Etats-Unis, ce qui a fortement impacté les ventes d'Egide USA à partir du 2^{ème} trimestre de l'année, qui sont restées inférieures au budget prévu. Chez Egide SA, un client majeur a dû faire face à une mutation non anticipée de la demande de ses clients vers une gamme de produits ne faisant pas appel aux boîtiers fournis par Egide, ce qui a fortement impacté le chiffre d'affaires de la société.

Des événements tels que ceux indiqués ci-dessus restent par définition imprévisibles. Pour se prémunir des conséquences qu'ils entraînent (sur le chiffre d'affaires et sur les résultats), Egide s'attache à diversifier au maximum ses secteurs d'activité et tend à se maintenir au niveau le plus élevé de l'état de l'art, les produits de très haute technologie ayant tendance à résister le mieux à la conjoncture économique.

6.4 Position concurrentielle

Les concurrents d'Egide restent peu nombreux au niveau mondial et sont soit des grands groupes internationaux, dont une branche fabrique des composants électroniques, soit des sociétés filiales de grands groupes, soit des petites structures de type familial. Dans cet univers, Egide est quasiment le seul acteur indépendant dont l'unique activité est la fabrication de boîtiers hermétiques.

Généralement, on rencontrera les concurrents américains plutôt sur la technologie verre – métal alors que les japonais sont spécialisés en technologie céramique. Les autres concurrents asiatiques sont quant à eux plus actifs sur des produits standard (donc plus simples) à très bas coût, qu'ils soient en verre – métal ou en céramique.

Le tableau ci-après présente les principaux concurrents d'Egide :

Nom	Pays	Marchés	Chiffre d'affaires	Cotation	Capitalisation
Ametek	États-Unis	Aéromil	1,13 milliard ⁽¹⁾	New York	€ 9,2 milliards ⁽²⁾
Kyocéra	Japon	Aéromil, télécoms	€ 1,24 milliard ⁽³⁾	Tokyo	€ 12,3 milliards ⁽⁴⁾
Electrovac	Autriche	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Schott	Allemagne	Industriel, télécoms	Non disponible	Non cotée	-
Sinclair	États-Unis	Aéromil, industriel	Non disponible	Non cotée	-
NTK	Japon	Aéromil, industriel	€ 0,38 milliard ⁽⁵⁾	Tokyo	€ 3,6 milliards ⁽⁴⁾
Hirai	Japon	Industriel	Non disponible	Non cotée	-
Metallife	Corée	Industriel	Non disponible	Non cotée	-

⁽¹⁾ source : Communiqué de presse du 29 janvier 2014. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2013 pour l'activité "électromécanique" - \$ 1,560 milliard contre \$ 1,462 milliard en 2012

⁽²⁾ source : New York Stock Exchange. Cours au 31 mars 2014

⁽³⁾ source : Communiqué financier du 29 janvier 2014. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2013 pour l'activité "semi-conducteurs" (année civile) - ¥ 179,4 milliards contre ¥ 163,1 milliards en 2012 (année civile)

⁽⁴⁾ source : Tokyo Stock Exchange. Cours au 31 mars 2014

⁽⁵⁾ source : Communiqué de presse du 31 janvier 2014. Chiffre d'affaires au 31 décembre 2013 pour l'activité « composants céramique » (année civile) - ¥ 55,7 milliards contre ¥ 52,7 milliards en 2012 (année civile)

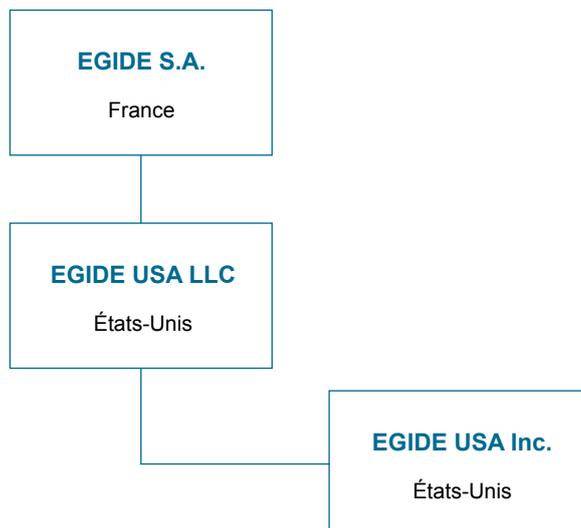
Les concurrents principaux sont présents sur les marchés des télécoms et de la défense, moins sur les applications industrielles. Au contraire, les concurrents qu'Egide rencontre moins souvent s'adressent plutôt au monde industriel et automobile. Grâce à son usine de San Diego aux Etats-Unis, Kyocéra peut proposer des produits céramiques aux clients américains de la défense, ce que ne peut pas faire Egide USA car elle ne dispose pas de la technologie céramique. L'un des objectifs de développement du groupe est donc de dupliquer les capacités de production céramique présentes chez Egide SA sur le site américain d'Egide USA afin de pouvoir servir ce marché pour lequel une seconde source est toujours appréciée par les clients.

Dans cet environnement, Egide n'est dépendant d'aucun brevets ou licences, ses procédés de fabrication comme ceux de ses concurrents étant généralement basés sur un savoir faire et l'expérience des ses équipes.

Au niveau mondial, Egide possède une image de qualité et de haute technicité provenant de son expérience dans l'électronique de défense et des industries spatiales, industries extrêmement exigeantes (qualifications, audits réguliers,...), et occupe une position de tout premier plan aux cotés de Kyocéra.

7 ORGANIGRAMME

7.1 Organigramme du groupe



7.2 Liste des filiales et structure du groupe

Egide SA est la société mère. Elle détient directement 100 % du capital de sa filiale Egide USA LLC aux Etats-Unis, qui elle-même détient directement 100 % du capital de la société Egide USA Inc., basée aux Etats-Unis.

Egide USA LLC est un holding détenu par la société mère dont la seule activité est de détenir la totalité du capital d'Egide USA Inc.

Egide SA et Egide USA Inc sont des sociétés qui ont leur activité économique propre dans le domaine des boîtiers hermétiques d'interconnexion. A ce titre, elles détiennent chacune des actifs qui leur permettent de produire et vendre indépendamment l'une de l'autre. Ces sociétés possèdent leurs propres disponibilités et leurs propres endettements car il n'y a pas de gestion centralisée de trésorerie au niveau du groupe.

Egide SA et Egide USA ont le même président mais possèdent chacune leur propre direction, services administratifs et comptables, services commerciaux, bureaux d'études, qualité et services de production.

Les différents échanges entre les sociétés du groupe donnent lieu à facturations inter-sociétés et répondent aux règles des conventions réglementées (voir § 19.1 - Conventions réglementées).

Il est rappelé que le 31 octobre 2013, la société a cédé sa filiale anglaise Egide UK et sa filiale marocaine Egima, qui sont donc sorties du périmètre du groupe en 2013 (alors qu'elles en faisaient partie depuis 2002 pour Egima et 2004 pour Egide UK).

Voir § 20.3.2.4.3.22 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations

8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles importantes

8.1.1 Les sites industriels

Le groupe Egide dispose d'importants moyens de production articulés autour de deux sites : Bollène (France) et Cambridge (Maryland, USA). Les sites de Woodbridge (Suffolk, UK) et de Casablanca (Maroc) ont été cédés le 31 octobre 2013.

Le site de Bollène (Egide SA)

Centre d'excellence pour les deux technologies de scellement, il possède de plus la maîtrise de la céramique cuite à haute température (HTCC). Dans un bâtiment d'environ 5 700 m², équipé d'une salle blanche (classe 10 000) de 500 m² pour le traitement de la céramique crue, Bollène assure de bout en bout la production de composants céramiques. Le site assure également l'assemblage, le traitement de surface et le contrôle des boîtiers verre - métal et céramique - métal ainsi que la fabrication des perles de verre. Il est doté d'un bureau d'études pour la céramique et pour le verre métal ainsi que de ressources R&D. Le bâtiment est pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 12 ans ayant démarré en 2010. Ce site était auparavant détenu en pleine propriété.

Le site de Cambridge, MD (filiale Egide USA)

Dans un bâtiment de 5 000 m², le site assure principalement pour le marché américain, l'assemblage, le contrôle et le traitement de surface de boîtiers verre - métal. Il produit également des perles de verre. Il comporte un bureau d'études verre - métal. Le bâtiment est de nouveau détenu en pleine propriété, suite à son rachat négocié fin mai 2012. Ce site était auparavant pris en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail commercial de 10 ans ayant démarré en 2008 et qui a été interrompu prématurément à la demande du bailleur.

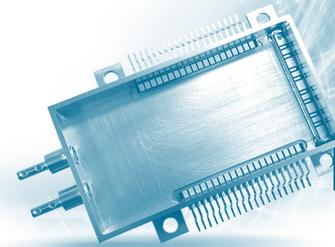
Autre site

Les services administratifs, commerciaux, achats et usinage graphite d'Egide SA sont situés en région parisienne (à Trappes dans les Yvelines), dans un bâtiment d'environ 1 300 m² en location auprès d'un investisseur immobilier en vertu d'un bail de 9 ans ayant démarré en 2008.

8.1.2 Les équipements industriels

Sur l'ensemble des trois sites de production, Egide est propriétaire de ses équipements industriels, qui se composent notamment :

- De deux salles de coulage pour la céramique avec leurs équipements de contrôle atmosphérique ;
- D'une salle blanche contenant des équipements pour transformer la céramique crue : machines de poinçonnage des vias⁵ et des fenêtres, machines de remplissage des vias, machines de sérigraphie des conducteurs et des open-vias, presses d'agglomération, machine de découpe crue ;
- D'équipements de fabrication de perles de verre ;
- De fours de déliantage⁶ ;
- De fours pour le frittage⁷ à haute température (1 600°) de la céramique ;
- De machines de découpe en cuit (scies diamantées) ;
- De machines de sérigraphie des extrémités ;
- De fours pour le brasage⁸ sous vide ;
- De fours à passage pour le brasage sous atmosphère contrôlée (moyenne et haute température) ;
- De fours à passage pour le scellement hermétique avec des perles de verre ;
- D'installations de galvanoplastie⁹ manuelles et/ou contrôlées par ordinateur ;
- De machines de contrôle d'herméticité ;



- De plusieurs centres d'usinage graphite ;
- De plusieurs centres d'usinage métallique ;
- De nombreux instruments de contrôle visuel et dimensionnel (dont une mesure 3D) ;
- D'un wire bonder (équipement de câblage) ;
- De machines de cyclage thermique.

⁽⁵⁾ Trous percés dans les feuilles céramique

⁽⁶⁾ Elimination des liants avec un impact quasi nul sur les pièces

⁽⁷⁾ Le frittage est un procédé de fabrication de pièces consistant à chauffer une poudre sans la mener jusqu'à la fusion. Sous l'effet de la chaleur, les grains se soudent entre eux, ce qui forme la cohésion de la pièce.

⁽⁸⁾ Le brasage des métaux est un procédé d'assemblage permanent qui établit une continuité métallique entre les pièces réunies.

⁽⁹⁾ La galvanoplastie est un traitement de surface sur un objet par un dépôt électrolytique.

Les équipements dédiés à la production de la céramique sur le site de Bollène ont été principalement acquis au cours de l'année 2000.

8.2 Questions environnementales pouvant influencer sur l'utilisation des immobilisations

Voir § 4.3 - Risques industriels et environnementaux.

8.3 Impact environnemental de l'activité du groupe

Voir § 26.2 - Impact environnemental.

8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Voir § 26.3 - Engagements sociétaux en matière de développement durable.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 Situation financière

9.1.1 Exercice 2012

Les principaux évènements suivants, intervenus au cours de l'exercice 2012, ont eu un impact sur l'exercice 2013 :

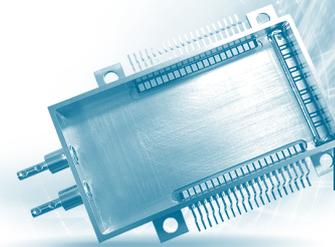
- L'incendie intervenu sur le site de Bollène le 1^{er} mars n'avait pas eu de conséquences significatives sur l'activité. Les équipements touchés avaient été provisoirement réinstallés dans des locaux adjacents et les travaux de reconstruction, qui avaient démarré rapidement, ont permis un retour à une situation normale en tout début d'année 2013. L'ensemble des coûts liés à cet incident ont été couverts par les indemnités d'assurance. La partie des indemnités servant à remplacer des immobilisations, par ailleurs quasiment amorties, a constitué un produit non récurrent constaté dans les comptes de l'exercice. L'impact sur la trésorerie du groupe s'est limité à l'effet BFR (Besoin en Fonds de Roulement), le versement du solde des indemnités ayant été reçu début 2013 alors que tous les fournisseurs ont été normalement payés à échéance en 2012.
- Les opérations engagées avec le groupe Slicom relatives à la cession d'Egima ont continué de se dérouler mais à un rythme plus lent que prévu, ce dernier confirmant néanmoins son intérêt pour le site marocain. Fin avril, sept des neuf salariés de la filiale marocaine ont quitté l'entreprise dans le cadre de départs négociés ; les deux derniers salariés ont été licenciés fin mai mais les discussions relatives aux indemnités de départ sont toujours en cours. Bien que la volonté de finaliser rapidement la cession des parts sociales d'Egima ne soit pas remise en cause ni par l'acheteur, ni par Egide, le cadre d'application d'IFRS 5 avait cependant conduit Egide à sortir Egima du traitement spécifique prévu par cette norme à la clôture de l'exercice 2012.
- La filiale Egide USA, qui louait son bâtiment industriel de Cambridge (Maryland) après l'avoir cédé en octobre 2008 pour 2 millions de dollars, a eu l'opportunité d'en redevenir propriétaire pour 1,95 million de dollars. Financée grâce à un emprunt de 1,56 million de dollars sur 15 ans accordé par la Bank of America, par l'imputation du reliquat du paiement dû par le propriétaire de 0,3 million de dollars et par la récupération du dépôt de loyer de 0,1 million de dollars, l'opération finalisée le 30 mai 2012 a été neutre en termes de sortie de trésorerie. Elle permettra de réduire les décaissements futurs, l'annuité d'emprunt (principal et intérêts) étant inférieure quasiment de moitié aux loyers qui étaient passés en charges et a pour conséquence l'augmentation des actifs immobiliers au bilan.
- Le conseil d'administration d'Egide SA s'était prononcé positivement le 10 décembre 2012 sur une proposition d'émission d'obligation convertible simple d'un montant de 5 millions d'euros qui lui avait été faite par Arkéon Finance. Les administrateurs ont décidé le 30 janvier 2013 de procéder à cette émission par placement privé.

9.1.2 Exercice 2013

En début d'année, Egide a signé deux contrats télécoms significatifs : le premier, avec un important client asiatique, portant sur la livraison de 10.000 boîtiers métalliques à inserts céramique de type Butterfly à 14 broches, le second avec un des leaders des composants pour le marché Télécoms, concernant une commande de plus d'un million de dollars pour des boîtiers extrêmement complexes pour commutateurs sélectifs en longueurs d'onde. Egide a par ailleurs été retenu dans le cadre d'un appel d'offre pour l'ESA (European Space Agency) pour développer un boîtier hyper fréquence à très haute dissipation thermique pour application spatiale. Ce projet d'envergure s'étalera sur un an, Thales Alenia Space et l'université de Bristol (UK) étant sous-traitants d'Egide.

Au cours du 2^{ème} trimestre, le groupe a engrangé une commande cadre de plus de 2 millions de dollars d'un client militaire américain et a signé un contrat avec un client français pour la livraison de 2 000 boîtiers infrarouges de nouvelle génération à très hautes performances.

En août, une violente et soudaine tempête de grêle s'est abattue sur la région de Bollène, touchant de plein fouet le site industriel français. Des dommages matériels ont été constatés (bâtiment, équipements de refroidissement) mais ils ont été pris en charge par les assurances, minimisant de fait l'impact sur les comptes de l'entreprise.



Les discussions dans le cadre de la cession de la filiale Egima au groupe Slicom Aéronautique avaient redémarré en avril 2013, date à laquelle la société ACE Management a repris les entités de la division aéronautique de Slicom Group. Cette cession s'est finalement concrétisée le 31 octobre 2013, pour un prix de vente de 1 dirham, la totalité des passifs de la filiale ayant été repris par l'acheteur. Cette opération a néanmoins permis au groupe de se désendetter et d'éliminer un risque, Egide SA étant garante de sa filiale à 100 %.

Dans le cadre du financement de son plan stratégique, la société Egide avait décidé, en début d'année, de renforcer sa trésorerie par placement privé et avait répondu favorablement à une opération de placement d'émission obligataire auprès d'investisseurs particuliers qualifiés qui lui avait été proposée par la société Arkéon Finance. En juillet, cette dernière a informé la société Egide de l'annulation de ce placement, compte tenu des conditions de marché, les investisseurs ciblés n'étant pas les bons choix pour ce type d'opération.

Cela avait conduit le conseil d'administration à réfléchir à une nouvelle opération structurante en matière de haut de bilan et à décider de mettre en œuvre, en attendant, des solutions alternatives pour financer le déploiement de la stratégie de la société à court terme. Ainsi, la société a sollicité OSEO pour financer les Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA des années 2010, 2011 et 2012 pour un montant net de 616 k€ obtenu tout début janvier 2014.

Enfin, Egide SA a saisi l'opportunité de vendre sa filiale anglaise pour renforcer sa trésorerie. Egide UK a ainsi été cédée le 31 octobre 2013 pour 0,1 million de livres sterling à son management, après que la société ait remboursé une partie de sa dette à hauteur de 0,3 million de livres sterling.

Les mesures prises par Egide SA pour adapter ses dépenses au niveau d'activité qui a régulièrement baissé au cours de l'année 2013 ont permis de limiter les pertes et leur impact sur la trésorerie. Il en a été de même chez Egide USA, avec un résultat quasi à l'équilibre qui n'a donc pas pesé sur la trésorerie de la filiale.

Le besoin en fonds de roulement a été maîtrisé et est resté stable d'un exercice à l'autre. La cession d'Egide UK a permis de renforcer la trésorerie d'Egide SA d'environ 0,35 million d'euros en 2013, le solde du prix de vente (0,12 million d'euros) étant versé au cours des 12 mois de l'année 2014. La cession d'Egima n'a pas fait entrer de trésorerie mais a permis au groupe de se désendetter, l'emprunt bancaire ayant été repris par l'acheteur.

Au 31 décembre 2013, toutes les sociétés du groupe ont un solde de trésorerie positif. La trésorerie disponible à cette date est de 0,51 million d'euros. Sur l'année 2014, le recours à l'affacturage sera maintenu chez Egide SA et Egide USA afin de concourir au financement du besoin en fonds de roulement. L'obtention du préfinancement des Crédits d'Impôt Recherche d'Egide SA par Bpifrance est par ailleurs venue renforcer la trésorerie à hauteur de 0,62 million d'euros en tout début d'année 2014.

L'endettement du groupe à fin 2013 (hors organismes d'affacturage) est de 1,25 million d'euros (Egide SA à hauteur de 0,19 million d'euros et Egide USA de 1,06 million) contre 1,74 million d'euros à fin 2012. Cette baisse de 0,49 million d'euros est liée à la disparition de l'emprunt d'Egima et à celui d'Egide UK, suite à la sortie de périmètre de ces filiales en 2013, ainsi qu'au remboursement des emprunts existants. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA est assorti de deux covenants, dont l'un n'était pas respecté à la clôture de l'exercice. La banque n'a pas exigé le remboursement anticipé comme elle en aurait eu le droit ; la totalité du solde de l'emprunt est néanmoins présentée en passifs non courants dans l'état de situation financière consolidée.

Egide SA, qui a bénéficié du Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises à hauteur de 0,13 million d'euros et du Crédit d'Impôt Recherche à hauteur de 0,26 million d'euros en 2013, n'a pas la possibilité d'en demander le remboursement immédiat du fait de son statut d'ETI. Néanmoins, la société peut en demander le pré-financement par Bpifrance (ex OSEO) à hauteur de 80 % des montants bruts ci-dessus

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs historiques ayant influé le chiffre d'affaires

La crise des télécommunications de 2001 avait entraîné une chute brutale du chiffre d'affaires du groupe. La crise économique mondiale de 2009 avait fortement pesé sur le développement de la société ; celle qui a débuté mi-2011 a encore eu des répercussions sur la croissance annuelle du chiffre d'affaires de l'année 2012. De plus, l'absence de commandes d'un client militaire export (produits infrarouge) d'Egide SA en 2012, pour des raisons politiques et économiques, a montré que bien qu'Egide ne soit pas particulièrement dépendant d'un ou plusieurs clients (voir § 6.2.5), la société reste malgré tout très sensible à ce phénomène quand le niveau de chiffre d'affaires total est bas. En 2013, ce sont les budgets de défense américains qui ont été pour la toute première fois restreints, avec un impact significatif sur les ventes de la filiale Egide USA. Face à ces événements, la structure du groupe a constamment été adaptée au niveau d'activité réel mais malgré cela, et compte tenu des coûts fixes minimum liés au fonctionnement de tous les sites de production, le niveau des ventes reste plus que déterminant pour maintenir la rentabilité de la société.

9.2.2 Éléments importants susceptibles d'influer sensiblement les revenus d'exploitation

- Évolution du marché des télécoms (voir § 6.2.2 et 6.3) ;
- Évolution du marché militaire et spatial (voir § 6.2.1) ;
- Évolution du marché industriel (voir § 6.2.3) ;
- Risques de change (voir § 4.1.2) ;
- Baisse des prix (voir § 4.4.2) ;
- Évènements exceptionnels (voir § 6.3) ;
- Risques liés aux phénomènes météorologiques (voir § 4.5.5.).

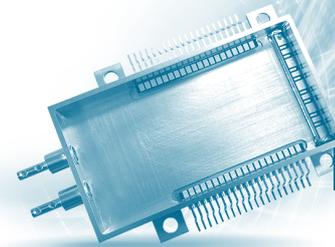
9.2.3 Éléments synthétiques du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux consolidés

Etat de résultat global au 31 décembre :

En millions d'euros	2013		2012 ⁽²⁾	
CHIFFRE D'AFFAIRES	20,4	100 %	22,6	100 %
Achats consommés	8,9	44 %	10,4	46 %
Var. stocks produits finis et encours	- 0,1		- 0,2	
Charges de personnel	8,9	44 %	9,6	42 %
Charges externes	3,0	15 %	3,1	14 %
Impôts et taxes	0,3	1 %	0,4	2 %
Amort. et dép. des immobilisations	0,3	1 %	0,3	1 %
Dot. et rep. de dép. et provisions	+ 0,1	0 %	+ 0,1	0 %
Autres produits et ch. opérationnels ⁽¹⁾	+ 0,3	1 %	+ 0,9	4 %
RÉSULTAT OPERATIONNEL	- 0,7	- 3 %	- 0,4	- 2 %
Eléments financiers	- 0,2	- 1 %	- 0,1	0 %
Impôt sur le résultat	0,0		0,0	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	- 0,9	- 4 %	- 0,5	- 2 %
Quote part des activités abandonnées	+ 0,4	2 %	- 0,4	- 2 %
RÉSULTAT NET	- 0,5	- 2 %	- 0,9	- 4 %
Autres éléments du résultat global	- 0,4	- 2 %	+ 0,1	0 %
RÉSULTAT GLOBAL	- 0,9	- 4 %	- 0,8	- 4 %

⁽¹⁾ Dont 0,3 m€ de CIR Egide SA en 2012 et 2013, et 0,6 m€ d'indemnités d'assurance en 2012 pour Egide SA

⁽²⁾ Périmètre comparable à 2013 (c'est-à-dire sans Egide UK et sans Egima)



Etat de situation financière consolidée au 31 décembre 2013 (en millions d'euros) :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles et fin.	2,9	Capitaux propres	3,7
Autres actifs non courants	0,6	Dettes financières + 1 an	0,1
Stocks et encours	2,8	Provisions non courantes	0,4
Clients et autres débiteurs	3,6	Dettes financières – 1 an	2,6
Trésorerie disponible	0,5	Fournis. et autres créditeurs	3,6
Total	10,4	Total	10,4

Tableau de flux consolidé au 31 décembre (en millions d'euros) :

ACTIF	2013	2012
Trésorerie début de période	1,1	1,1
Marge d'autofinancement	- 0,5	0,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	+ 0,7	- 1,1
Variation des actifs immobilisés	- 0,2	- 2,4
Variation des dettes financières	- 0,6	+ 3,5
Trésorerie fin de période	0,5	1,1

Voir § 20.5.2 du présent document de référence relatif aux termes du rapport de gestion.

10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux

Voir § 20.3.1.3 - Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

10.2 Flux de trésorerie

Voir § 20.3.1.4 - Tableau de financement consolidé.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières se décomposent comme suit :

Chez Egide SA

- Un contrat d'affacturage France souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) ;
- Un contrat d'affacturage Export souscrit en 2006 et financé à taux variable (Euribor + 1,20 point) ;
- Un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) obtenu en 2010 (de la région PACA), à taux 0, d'un montant de 200 000 euros ;
- Un prêt sur 7 ans (dont 2 ans de différé d'amortissement) obtenu en 2010 (du département de Vaucluse), à taux 0, d'un montant de 100 000 euros.

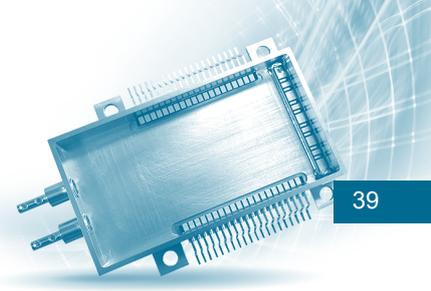
Chez Egide USA

- Une ligne de crédit basée sur l'encours clients et les stocks souscrite en mai 2012, à taux variable BBA Libor Daily Floating Rate + 3,50 points, d'un montant maximum de 1 500 000 \$. Cette ligne de crédit est assortie de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,35 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 4,1 (limite qui baisse progressivement à 3,00 jusqu'en septembre 2015). À la signature du contrat, ce dernier ratio était de 4,0 (avec une limite qui baissait jusqu'à 2,5) ; il a été modifié par avenant signé le 9 mai 2013 ;
- Un emprunt long terme sur 15 ans souscrit en mai 2012, à taux variable BBA Libor Adjusted Periodically + 3,50 points, d'un montant de 1 560 000 \$. Cet emprunt est assorti de deux covenants calculés tous les trimestres, l'un étant un ratio Ebitda sur intérêts + part à moins d'un an des dettes long terme d'au moins 1,35 et l'autre un ratio dettes sur capitaux propres inférieur à 4,1 (limite qui baisse progressivement à 3,00 jusqu'en septembre 2015). A la signature du contrat, ce dernier ratio était de 4,0 (avec une limite qui baissait jusqu'à 2,5) ; il a été modifié par avenant signé le 9 mai 2013.

A la clôture de l'exercice 2013, le montant total des dettes financières s'élevait à 2,782 millions d'euros, dont 2,644 millions à moins d'un an (1,107 million d'emprunt et 1,537 millions d'affacturages) et 0,138 million à plus d'un an. Il est précisé que l'emprunt d'Egide USA a été classé en dettes à moins d'un an à la clôture du fait du non respect d'un des covenants initiaux (ratio de 1,22 au lieu de 1,35).

Il n'existe pas d'autres lignes de crédit ouvertes à la société ou à ses filiales que celles mentionnées ci-dessus.

Voir § 20.3.1.5.4.11 - Etat des dettes



10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Voir § 20.3.1.5.4.19 - Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés / Engagements donnés.

10.5 Sources de financement attendues

Il est rappelé que la société Egide SA ne répond pas aux critères européens définissant les PME et que son statut d'ETI ne lui permet pas de percevoir immédiatement les remboursements des crédits d'impôts dont elle bénéficie, dérogation accordées aux seules PME par la Direction des Finances Publiques.

La société avait ainsi sollicité Bpifrance (ex OSEO) en 2013 pour financer les Crédits d'Impôt Recherche (CIR) d'Egide SA, dont le montant brut des années 2010, 2011 et 2012 s'élève à un total de 0,713 million d'euros. Ces financements ont été obtenus début janvier 2014 sous la forme de deux avances d'un montant total net de 0,616 million d'euros, dont l'utilisation porte intérêt au taux Euribor 1 mois moyenne du mois précédent majoré de 3,0 % l'an. Ces avances ont été accordées jusqu'au 17 décembre 2014 et sont renouvelables par année jusqu'au remboursement par l'Etat des CIR des années concernées par le financement. Elles ne font l'objet d'aucune garantie, autre que la cession des créances de CIR à Bpifrance.

En 2014, Egide a la possibilité de demander à Bpifrance le financement du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises) de l'année 2013 d'Egide SA, dont le montant brut est de à 0,129 million d'euros ; ce financement serait obtenu à hauteur de 85 % du montant du CICE. Bpifrance peut également préfinancer le CICE 2014, qui serait calculé sur la base du CICE 2013. Enfin, il est également possible de demander le préfinancement à hauteur de 80 % du CIR de l'année 2013 (montant brut de 0,262 million d'euros) selon le même schéma que ceux des années précédentes.

L'ambitieux plan de développement de la société à 5 ans présenté au chapitre 12 du présent document requière par ailleurs un financement d'environ 5 millions d'euros, qui pourrait être obtenu par une offre au public dans les conditions actuelles du marché financier qui sont plutôt bonnes. Le conseil d'administration du 26 février 2014 a ainsi décidé le principe d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. La mission de réaliser cette opération avant la fin du premier semestre a été confiée à la société de bourse Invest Securities.

Il n'y a pas d'autres opérations de financement en cours.

10.6 Engagements hors bilan

Voir § 20.3.2.4.3.31.

10.7 Engagements et autres obligations contractuelles

Les informations au 31 décembre 2013 concernant les obligations et engagements de l'entreprise et de sa filiale à effectuer des paiements futurs du fait des principaux contrats ou engagements conditionnels sont regroupées dans le tableau ci-dessous :

Obligations contractuelles	Total (K€)	2013		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
- Egide SA (prêt)	189	51	138	0
- Egide USA (emprunt - Cf 9.1.2)	1 056	1 056	0	0
Contrats de location simple				
- Egide SA (immobilier Trappes) ⁽¹⁾	368	115	253	0
- Egide SA (immobilier Bollène) ⁽²⁾	1 778	210	861	707
Total	3 391	1 432	1 252	707

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009.

⁽²⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011.

Autres engagements donnés	Total (K€)	Paiements dus par période (K€)		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats d'affacturage				
- Egide SA	740	740	0	0
- Egide USA	798	798	0	0
Total	1 538	1 538	0	0

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Egide SA compte 11 ingénieurs et techniciens dédiés au sein de la direction Recherche, Développement et Industrialisation auxquels, pour des travaux spécifiques comme les simulations hyperfréquence, viennent parfois s'ajouter des ingénieurs et techniciens du service support technique clients. Ils ont pour mission de développer de nouvelles briques technologiques (matériaux, procédés, ...), de les mettre en production en assurant le support technique adéquat (aide à la mise en route de nouveaux produits, résolution de problèmes en ligne, ...) et de mener à bien les travaux requis par les contrats d'études auxquels participe Egide.

Des développements autour de la céramique :

- Optimisation des matières et des barbotines ;
- Amélioration des formulations des encres de sérigraphie ;
- Amélioration des procédés liés au perçage et au remplissage des vias.

Des développements autour des boîtiers :

- Optimisation et industrialisation de la fabrication de perles de verre ;
- Optimisation des scellements basse température ;
- Amélioration et développement de procédés de traitement de surface.

Des marchés d'études :

- Travaux sur brasage de GPPO et traversées HTCC hautes performances ;
- Recherche et sélection de matériaux dissipants, fabrication de boîtiers démonstrateurs pour application spatiale ;
- Développement de boîtiers pour gyromètres MEMS (applications 3D à environnement exigeant) ;
- Développement d'un boîtier mono-puce HTCC 30 à 50 GHz fortement dissipatif ;
- Développement de briques technologiques à base de HTCC pour puissance et forts courants.

Plusieurs de ces projets entrent dans le cadre des pôles de compétitivité ou de clusters européens et sont à ce titre financés généralement à hauteur de 25 % soit par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, soit par l'Oséo, soit par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) ou bien par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Les projets non financés sont pris en charges en totalité par Egide. La société n'immobilise pas ses frais de R&D à l'actif de son bilan.

Les dépenses engagées qui ont été prises en compte dans le calcul du Crédit d'Impôt Recherche d'Egide SA sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Egide SA	2011	2012	2013
Dépenses de R&D	1 094 K€	1 111 K€	1 150 K€
% du chiffre d'affaires consolidé	4,07 %	4,34 %	5,64 %
Effectifs (en équivalent personne)	13,2	13,0	12,7

Egide USA ne possède pas de cellule R&D.

Il n'existe aucun élément incorporel significatif contrôlé par le groupe, même non comptabilisé dans les actifs. La société n'immobilise pas ses frais de recherche et développement car de telles dépenses ne correspondent pas à celles dont les règles comptables demandent l'immobilisation à l'actif du bilan.

Les marques utilisées par Egide ont été déposées en France et au niveau international. La société utilise les brevets dont elle est propriétaire et en dépose quand cela est nécessaire. Les licences éventuellement utilisées par la société comme par ses filiales figurent à l'actif du bilan et ne font l'objet d'aucune redevance.

Reconnue dans son secteur d'activité, Egide SA est certifiée ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004. Elle est de plus qualifiée par ASD-EASE (AeroSpace and Defence - European Aerospace Supplier Evaluation). Egide USA est également certifiée ISO 9001:2008.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances

Le conseil d'administration a décidé de construire un plan de développement à 5 ans ambitieux, ayant pour objectif de doubler les ventes sur la période et d'obtenir un résultat courant d'environ 12 % en fin de plan. Pour financer les investissements estimés à environ 5 millions d'euros, et permettre le déploiement rapide de ce plan, une opération de haut de bilan a été envisagée et son étude a été confiée à un administrateur indépendant de la société. Le conseil d'administration a finalement conclu qu'une augmentation de capital par offre au public, avec maintien du droit préférentiel de souscription, serait le meilleur moyen pour obtenir les fonds nécessaires au déploiement du plan. La mission de réaliser cette opération avant la fin du premier semestre a été confiée à la société de bourse Invest Securities.

Dorénavant recentré sur le binôme que constitue Egide SA (France) et sa filiale Egide USA (Etats-Unis), le groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires dans les secteurs de l'aérospatial et de la défense. Le secteur industriel représente environ un tiers des ventes, les télécoms représentant le reste.

La vision du directeur général pour l'avenir du groupe Egide, qui s'appuie notamment sur un renforcement des secteurs industriels et télécoms, est la suivante : le marché principal devrait se caractériser dans les années futures par une augmentation de la production en aérospatiale civile et militaire d'environ 25 % alors que la défense stagnera en Europe et aux Etats-Unis (désengagements programmés en Irak et en Afghanistan). En revanche, on devrait constater une augmentation de ce marché de défense au Proche et au Moyen Orient, en Inde, en Chine, en Russie, en Corée du Sud et au Brésil (source : étude Deloitte publiée en 2014).

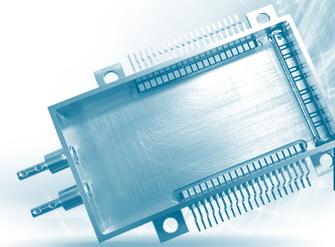
Pour 2014, cela se traduirait par une baisse d'environ 5 % du secteur militaire et spatial actuellement couvert par le groupe, ce qui conduira à accélérer les efforts commerciaux vers les pays dont les perspectives sont plus dynamiques. De son côté, le marché aéronautique et spatial civil devrait afficher en 2014 une progression à deux chiffres. Egide, déjà présent sur ce marché en proposant entre autre des boîtiers pour FADEC (Rolls Royce) ou système de freinages (Crane Hydroaire), mettra en avant ses compétences techniques auprès des grands donneurs d'ordre du secteur afin d'élargir sa gamme de produit et de profiter de l'évolution de cette industrie vers le tout électrique (Fly-by-Wire). L'utilisation des drones n'est par ailleurs plus cantonnée aux besoins militaires et son ouverture vers les applications civiles pourrait également être un facteur de croissance des ventes du groupe. Sa position de leader dans le domaine de l'infrarouge civil et militaire conjuguée aux perspectives décrites ci-dessus permettra au groupe de consolider et développer ses parts de marchés sur ce secteur.

Dans le domaine industriel, la part croissante de la sécurité devrait ouvrir de nouvelles perspectives au groupe, les spécialistes de la défense et déjà clients d'Egide, à l'image de EADS-Cassidian, Thales ou DCNS, pénétrant progressivement ces marchés. Le secteur médical, pour l'instant peu consommateur de boîtiers hermétiques, pourrait également être un facteur de développement futur s'il suit la même tendance. Enfin, le secteur pétrolier et gazier, tant dans l'exploration que dans l'exploitation, pourrait être un facteur de croissance à moyen terme.

Dans le domaine télécoms, Egide a profité de son savoir-faire pour se renforcer sur les boîtiers « haut de gamme », à fort contenu technologique, alors que la production de boîtiers « bas de gamme » produits en volume est concurrencée par les pays asiatiques. En 2014, la demande de ces boîtiers complexes devrait s'intensifier de la part des clients historiques du groupe mais également des prospects chinois, auprès de qui les compétences techniques d'Egide sont reconnues. Cela se traduira par des volumes significatifs de production. Les annonces d'installation de grands réseaux asiatiques et africains contribuent également à améliorer la visibilité du secteur et les perspectives de croissance pour Egide.

Dans ce contexte, la stratégie du groupe se déclinera en deux volets pour chacune des entités :

- Chez Egide SA, les objectifs majeurs seront l'optimisation de l'outil industriel et le renforcement et le déploiement de la force commerciale. Concernant l'outil industriel, outre le maintien et la modernisation de l'outil existant (y compris informatique), des solutions visant à améliorer l'agilité de la production et l'adaptabilité aux besoins du marché, et donc la compétitivité, seront déployées en 2014, comme par exemple l'investissement dans des équipements pour l'automatisation de certaines tâches de contrôle. Concernant la force commerciale, il s'agira de conquérir un nouveau type de clients, de prospecter de nouveaux secteurs industriels et géographiques, développer de nouveaux produits et services (par exemple, présenter systématiquement notre savoir faire d'intégration verticale) et d'obtenir de nouveaux partenariats commerciaux.



- Chez Egide USA, le positionnement de la société sur les marchés militaires américains depuis plus de dix ans et sa réputation de qualité et de fiabilité sera mis en avant pour élargir et dynamiser ses ventes dans le secteur civil. La filiale américaine proposera pour cela des boîtiers verre-métal ou céramique-métal, en s'appuyant sur Egide SA qui fournira les composants céramique. A terme, une ligne de production de composants céramique sera mise en place afin de servir le marché civil et militaire américain couvert par la réglementation ITAR (International Traffic in Arms Regulations). Cela permettra également de proposer un site de production complet en zone dollar et d'optimiser les coûts de fabrication en fonction de la parité euro/dollar, ouvrant ainsi des perspectives à l'export.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuiera sur un plan d'investissement, en hommes et en équipements, déployé dès 2014, avec des premiers résultats attendus en 2015 et un point d'équilibre dépassé en 2016. Ce plan vise une progression moyenne des ventes d'environ 20 % par an les 3 premières années, avec l'objectif d'atteindre 41 millions d'euros de chiffre d'affaires, un résultat courant d'environ 12 % en 2018, le versement d'une participation aux salariés et d'un dividende aux actionnaires dès 2017.

Ce déploiement s'accompagnera d'un renforcement des équipes managériales. Les ressources financières nécessaires sont estimées à environ 5 millions d'euros, qui serviront :

- A restructurer et étoffer l'équipe commerciale ;
- A acquérir de nouveaux marchés civils aux Etats-Unis, y compris céramique utilisant les composants fabriqués en France ;
- A optimiser et maintenir notre excellence technique ;
- Financer la mise en œuvre de l'implantation des équipements céramique aux Etats-Unis ;
- Financer le besoin en fonds de roulement requis par la mise en place de ces investissements.

Extrait du communiqué de presse du 3 avril 2014 :

« Afin de supporter sa mise en œuvre, ce plan s'accompagnera d'une opération financière d'un montant d'environ 5 M€ par offre au public avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS), dont la fin est prévue avant le 30 juin 2014. Le prestataire de services d'investissement retenu est la société Invest Securities.

Eric Michel, Directeur général, déclare : *« Ce plan est ambitieux car je suis confiant dans le futur du groupe, sa capacité de redéploiement et ses perspectives d'un retour aux profits à moyen terme. »*

12.2 Évènements susceptibles d'influer sur les tendances

Voir § 4.5.2 sur les risques liés aux marchés « High Tech » et § 6.3 sur les évènements exceptionnels.

13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société ne présente pas de prévisions.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Conseil d'administration

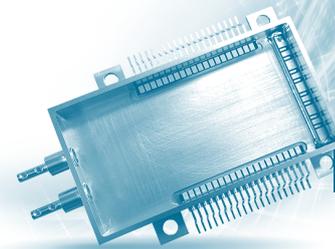
En date du présent document, le conseil d'administration de la société Egide SA est composé des membres suivants :

Nom	Fonction	Jusqu'au
Monsieur Philippe BREGI 34-36 rue de Clichy, 75009 Paris	Président du conseil Depuis le 26/04/2005 Directeur général Depuis le 02/02/2005	30/06/2017 02/04/2014
Monsieur Catherine GERST 7 rue Saint Lazare, 75009 Paris	Administrateur Depuis le 13/05/2011	30/06/2017
Monsieur Albert SCHUNE 2 avenue du Président Franklin Roosevelt, 92320 Sceaux	Administrateur Depuis le 10/12/2012	30/06/2014
Monsieur Eric MICHEL 93 avenue de Villiers, 75017 Paris	Administrateur Depuis le 30/01/2013 Directeur général Depuis le 02/04/2014	30/06/2017 30/06/2017

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil. Les administrateurs n'ont par ailleurs aucun lien familial entre eux.

Le conseil d'administration du 10 décembre 2012 avait coopté Monsieur Albert Schune au poste d'administrateur rendu vacant par la démission de Monsieur Antoine Dréan, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Le conseil d'administration du 30 janvier 2013 avait coopté Monsieur Éric Michel au poste d'administrateur, rendu vacant par la démission de Monsieur Vincent Hollard, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Ces deux cooptations ont été ratifiées par l'assemblée générale qui s'est réunie le 26 juin 2013.

Conformément à la recommandation R9 du code Middlenext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une nomination est intervenue a été diffusée par le biais d'un communiqué de presse en date du 4 février 2013. S'agissant dans les deux cas d'une cooptation, la proposition de ratification des nominations de Messieurs Schune et Michel à l'assemblée générale a fait l'objet d'une résolution distincte pour chacun d'entre eux, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société.



Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middlednext pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères d'indépendance	P. Brégi	C. Gerst	A. Schune	E. Michel
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Non	Oui	Oui	Non

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Il est précisé que jusqu'au 2 avril 2014, le président du conseil d'administration exerçait également les fonctions de Directeur général de la société. A compter de cette date, et sur décision du conseil d'administration du 25 mars 2014, la fonction de président et de directeur général est dissociée et exercée par deux personnes physiques distinctes.

Concernant le fonctionnement du conseil d'administration, nous vous invitons à vous reporter au rapport du président du conseil d'administration sur la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société présenté au paragraphe 16.4 du présent document.

14.2 Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun contrat de prêt et garanties entre Egide, les administrateurs et les membres du comité de direction de la société. Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs, en vertu duquel une personne a été sélectionnée en tant qu'administrateur. À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les obligations des administrateurs et leurs intérêts privés.

Il n'existe par ailleurs aucun engagement de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de la société.

14.3 Liste des mandats

Les tableaux ci-après mentionnent les sociétés dans lesquelles les administrateurs de la société exercent ou ont exercé des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance au cours des 5 dernières années.

Les abréviations et indications ont la signification suivante :

- CA = conseil d'administration
- RP = représentant permanent
- Oui = le mandat est en cours au 31 décembre 2013
- Non = le mandat n'est plus exercé au 31 décembre 2013

Monsieur Philippe BREGI

Société	Adresse	Poste	2013
Egide SA	Bollène (84)	Président et directeur général	Oui
Egide USA LLC *	Wilmington (Delaware)	Président	Oui
Egide USA Inc *	Cambridge (Maryland)	Président	Oui
Egide UK **	Woodbridge (Suffolk)	Président	Non
Egima **	Casablanca - Maroc	Gérant	Non
Teem Photonics	Meylan (38)	Membre du CS	Non

* sociétés appartenant ou ** ayant appartenu au groupe Egide.

Madame Catherine GERST

Société	Adresse	Poste	2013
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Groupe GIAC	Paris (75)	Administrateur	Oui
Citigate	Paris (75)	Operating Partner	Oui

Monsieur Albert SCHUNE

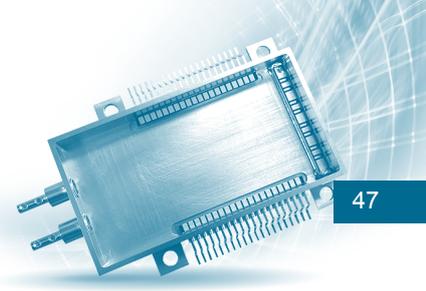
Société	Adresse	Poste	2013
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
TXCOM	Le Plessis Robinson (92)	Administrateur	Oui
ASC	Sceaux (92)	Auto-entrepreneur	Oui

Monsieur Eric MICHEL

Société	Adresse	Poste	2013
Egide	Bollène (84)	Administrateur	Oui
Aforge	Paris (75)	Senior Advisor M&A	Non
Baycap	Paris (75)	Operating Partner M&A	Oui
Michel Eric François	Paris (75)	Profession libérale	Oui

Il est précisé qu'aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ni fait l'objet d'une interdiction de gérer.

A la connaissance de la société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un administrateur de la société. De même, aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un conseil d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Enfin, aucun des administrateurs de la société n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.



14.4 Evolution du conseil d'administration

A l'effet d'augmenter la taille du conseil d'administration de la société, il sera proposé à la prochaine assemblée générale (voir chapitre 27 du présent document de référence) de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

- Madame Colette Lucas, née le 15 août 1956 à Hayange (57700), demeurant 2 avenue du Grand Mesnil à Orsay (91400). Diplômée de l'ISEP, Colette Lucas est présidente fondatrice d'Asymptotes Conseil et chargée de missions Relations et Synergies Entreprise pour l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Elle possède une double expérience, technique et commerciale dans les semi-conducteurs à l'international (Texas Instrument, ST et Atmel) et sciences humaines (recrutement, accompagnement managérial et performance d'équipes). Elle est membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA).
- Monsieur Emmanuel Chiva, né le 17 juin 1969 à Paris (75116), demeurant 42 impasse Les Enfants du Paradis à Boulogne Billancourt (92100). Diplômé de l'Ecole Normale Supérieure (ENS Ulm), Docteur en biomathématiques, Emmanuel Chiva a débuté sa carrière en tant que vice-président du groupe MASA, société spécialisée dans la simulation du comportement humain appliqué en particulier au domaine de la simulation militaire. Il est co-fondateur et vice-président en charge du business développement au sein de HPC Project, société qui fournit des solutions informatiques intégrées. Il occupe actuellement le poste de Directeur général délégué de la société SILKAN (anciennement HPC Project), concepteur et intégrateur de simulations pour les domaines de l'ingénierie, la défense, l'aéronautique, le spatial et l'industrie et le contrôle commande/sûreté de fonctionnement. Il est également auditeur à l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale) de la 49ème session nationale « Armement & Economie de Défense ».
- Monsieur Jean-Louis Malinge, né le 12 août 1953 à Segré (49500), demeurant 44 bis rue Rouelle à Paris (75015). Diplômé de l'INSA Rennes et titulaire d'un Executive MBA du MIT Sloan School Boston, Jean-Louis Malinge a successivement occupé différents postes de management technique d'abord en France (Thomson CSF – Socapex, Allied Signal – Amphénol et Corning) puis aux USA où il devient en 1995 directeur R&D de la division photonique de Corning, dont il sera de 1998 à 2002 le Vice Président & General Manager. Après avoir été VP de Fountain Valley en 2003, il prend en 2004 le poste de CEO de Kotura, une start-up californienne du domaine de photonique sur silicium, entreprise acquise en août 2013 par le groupe Mellanox.
- Monsieur Philippe Dumas, né le 14 janvier 1943 à Clamecy (58500), demeurant 8 square Henry Paté à Paris (75016). Ancien élève de l'ENA, Philippe Dumas est ingénieur civil de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris, titulaire d'une maîtrise (ancienne licence) en sciences économiques (Assas / Panthéon) et diplômé de Sciences-Po de Paris. Il débute sa carrière au sein de l'administration de l'Etat (Inspection Générale des Finances, cabinet ministériel, Direction de la Législation Fiscale, Direction Générale des Impôts) puis s'oriente vers le secteur marchand durant 16 années (directeur aux affaires bancaires et financières de la CDC, directeur général du groupe GAN, administrateur-directeur général du groupe bancaire CIC puis président de la société centrale du GAN, associé au sein de Deloitte Corporate Finance, président d'Autoroutes de France, administrateur de la Caisse centrale de réassurance). Il est aujourd'hui inspecteur général des finances honoraire, consultant en stratégie et en gestion (cabinet PRD Conseil – www.prd-conseil.fr), médiateur et arbitre dans des conflits interentreprises et administrateur de diverses entreprises et institutions humanitaires. Il est par ailleurs Contrôleur des armées de réserve et a été administrateur de la Revue de la Défense Nationale. Il est Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Chaque administrateur sera nommé pour une durée de 4 exercices, sous réserve de l'approbation de la 16^{ème} résolution proposée à l'assemblée générale du 18 juin 2014 modifiant les statuts de la société en matière de durée des mandats d'administrateurs.

15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et des dirigeants

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice 2013 à chaque mandataire social d'Egide SA sont indiqués dans les tableaux ci-dessous (montants avant impôts mais nets de charges sociales) :

Tableau n° 1 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2012	Exercice 2013
Philippe BREGI - Président et Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	142 245,94 €	138 131,06 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL	142 245,94 €	138 131,06 €

Tableau n° 2 - Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social				
	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Philippe BREGI - Président et Directeur Général				
Rémunération fixe	137 819,02 €	137 819,02 €	133 898,28 €	133 898,28 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : Voiture et GSC	4 426,92 €	4 426,92 €	4 232,78 €	4 232,78 €
TOTAL	142 245,94 €	142 245,94 €	138 131,06 €	138 131,06 €

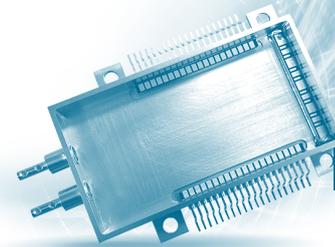


Tableau n° 3 - Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés en 2012	Montants versés en 2013
Albert ZYLBERSZTEJN, administrateur		
- Jetons de présence	3 200,00 €	0,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
21 CENTRALE PARTNERS, administrateur		
- Jetons de présence	3 200,00 €	0,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Antoine DRÉAN, administrateur		
- Jetons de présence	8 000,00 €	2 400,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Catherine GERST, administrateur		
- Jetons de présence	4 800,00 €	10 700,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Vincent HOLLARD, administrateur		
- Jetons de présence	4 800,00 €	12 000,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Albert SCHUNE, administrateur		
- Jetons de présence	0,00 €	5 900,00 €
- Autres rémunérations	Néant	Néant
Eric MICHEL, administrateur		
- Jetons de présence	0,00 €	3 500,00 €
- Autres rémunérations (mission)	Néant	8 400,00 €
TOTAL	24 000,00 €	42 900,00 €

Tableau n° 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe BREGI				Néant		
TOTAL			-	-	-	

A la connaissance de la société, aucun instrument de couverture n'a été souscrit par le dirigeant mandataire social.

Tableau n° 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
	N° et date du plan	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe BREGI	-	Néant	-
TOTAL			

Tableau n° 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions attribuées durant l'exercice à	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe BREGI	Néant					
TOTAL		-	-			

Tableau n° 7 - Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Philippe BREGI	Néant		
TOTAL			

Tableau n° 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2013

Plan n°	4.4	5.1	5.2	6.1	6.2	6.3
Date d'assemblée	08/06/04	20/06/07	20/06/07	28/05/10	28/05/10	28/05/10
Date du conseil d'administration	15/01/07	24/07/07	05/03/09	18/10/10	06/10/11	30/01/13
Nombre total d'actions pouvant être souscrites *	5 246	5 774	28 776	217	651	651
Dont le nombre pouvant être souscrites par Philippe BREGI	0	0	20 000	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	15/01/09	24/07/09	05/03/11	18/10/12	06/10/13	30/01/15
Date d'expiration	14/01/14	23/07/14	04/03/16	17/10/17	05/10/18	29/01/20
Prix de souscription *	28,75 €	25,69 €	5,34 €	5,20 €	7,46 €	4,08 €
Modalités d'exercice	Levée maximum par quarts tous les 30 jours de bourse					
Nombre d'actions minimum à exercer à chaque levée	20	20	20	20	20	20
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	0	0	5 442	0	0	0
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	909	1 000	1 109	0	0	0
Options de souscription restantes en fin d'exercice au 31 décembre 2013	4 337	4 774	22 225	217	651	651

* les ajustements éventuels interviennent après réalisation d'une opération sur le capital

Tableau n° 9 - Options de souscription consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites	Prix moyen pondéré
Options consenties durant l'exercice 2012	-	-
Options levées durant l'exercice 2012	-	-
Options consenties durant l'exercice 2013	651	4,08 €
Options levées durant l'exercice 2013	-	-

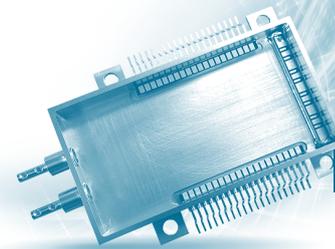


Tableau n° 10 - Historique des attributions d'actions gratuites

Information sur les options de souscription ou d'achat au 31 décembre 2013

Plan n°	-	-	-	-	-	-
Date d'assemblée	-	-	-	-	-	-
Date du conseil d'administration	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions attribuées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Dont à :	-	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des titres	-	-	-	-	-	-
Date de fin de période de conservation	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	-	-	-	-

Tableau n° 11 - Dirigeants mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe BREGI		xx		xx		xx		xx

Aucune rémunération ou avantage de toute nature n'ont été reçus par les mandataires sociaux d'Egide SA au titre des exercices 2011, 2012 et 2013 de la part des sociétés contrôlées par celle-ci au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

La rémunération de Philippe Brégi, Président Directeur général, ne comprend que des éléments fixes. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction (Peugeot 208) ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé en 2012 ni en 2013. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions.

Les administrateurs de la société n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du président - directeur général qui, au 31 décembre 2013 est titulaire de 16 253 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président Directeur général.

Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4,5 millions d'euros maximum, la franchise aux USA est de 25 000 \$ et la prime annuelle de 12 939 euros taxes incluses reste inchangée.

15.2 Montants provisionnés

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place en faveur des dirigeants. Il n'existe de la même manière aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque qui leur serait due au cas où un terme serait mis à leurs fonctions ou en cas de non renouvellement.

Par contre, chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite non spécifiques, applicables à l'ensemble du personnel salarié, font l'objet dans les comptes annuels et consolidés d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté (voir § 20.3.1.5.3.13).

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Conseil d'administration

Voir § 14.1 du présent document pour la liste des membres du conseil d'administration.

16.2 Informations sur les contrats de service

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales.

16.3 Informations sur le comité d'audit et des rémunérations

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration en 2013 (le président qui est également directeur général et trois administrateurs indépendants), il n'a pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce. Au sein de la société, le conseil d'administration se réunit sous forme de comité d'audit uniquement pour ce qui concerne la préparation des comptes annuels. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration qui n'est pas indépendant, car cumulant la fonction de directeur général. A compter du 2 avril 2014, la fonction de président a été dissociée de celle de directeur général, sans que les règles en matière de comité d'audit n'aient été modifiées, notamment au niveau de la présidence qui reste confiée à un administrateur indépendant. L'élaboration de l'information financière et le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est suivi par le conseil d'administration lui-même. La rémunération du dirigeant est également définie par le conseil.

Depuis la nomination de Madame Catherine Gerst (AGM du 13 mai 2011) et Monsieur Eric Michel (cooptation par le CA du 30 janvier 2013, ratifiée par l'AGM du 26 juin 2013) au poste d'administrateur, deux membres du conseil d'administration présentent des compétences en matière financière tout en restant indépendants.

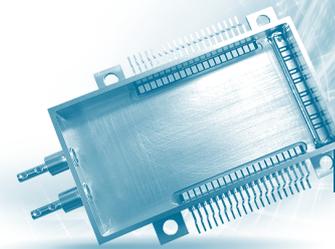
16.4 Rapport du président sur le contrôle interne et la gestion des risques

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 25 avril 2014.

16.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

16.4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.225-37 du code de Commerce, le conseil d'administration du 9 avril 2010 a décidé d'adopter le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par Middlednext comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport, étant précisé que les administrateurs ont pris connaissance des points de vigilance dudit code. La société ne fait aucune exception aux 15 recommandations du code de gouvernance Middlednext ; ces 15 recommandations sont indiquées en référence de chaque paragraphe concerné dans le présent document.



Le code de gouvernance de Middelnext est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.middelnext.com/IMG/pdf/Code_de_gouvernance_site.pdf.

Les recommandations de l'AMF reprises dans son rapport 2013 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des valeurs moyennes et petites sont également prises en compte en complément des recommandations du code Middelnext.

16.4.1.2 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la société est composé de 4 membres, toutes personnes physiques :

Administrateurs	Depuis le
Monsieur Philippe Bréji, Président du conseil	26 avril 2005
Madame Catherine Gerst	13 mai 2011
Monsieur Albert Schune	10 décembre 2012
Monsieur Eric Michel	30 janvier 2013

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés ni de poste de censeur au sein du conseil.

Le conseil d'administration du 10 décembre 2012 avait coopté Monsieur Albert Schune au poste d'administrateur rendu vacant par la démission de Monsieur Antoine Dréan, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Le conseil d'administration du 30 janvier 2013 avait coopté Monsieur Éric Michel au poste d'administrateur, rendu vacant par la démission de Monsieur Vincent Hollard, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Ces deux cooptations ont été ratifiées par l'assemblée générale qui s'est réunie le 26 juin 2013.

Conformément à la recommandation R9 du code Middelnext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur pour lequel une ratification a été proposée a été faite aux actionnaires par le biais d'un communiqué de presse diffusé le 4 février 2013. La ratification de la cooptation de Monsieur Albert Schune et de Monsieur Eric Michel a fait l'objet d'une résolution distincte pour chacun d'entre eux, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du conseil d'administration de la société.

Le conseil d'administration du 25 mars 2014 a par ailleurs décidé de dissocier les fonctions de président et de directeur général. Monsieur Philippe Bréji a ainsi été nommé Président du conseil d'administration (fonction qu'il exerçait déjà) tandis que Monsieur Eric Michel a été nommé Directeur général. Ces décisions ont pris effet le 2 avril 2014.

Le tableau ci-dessous précise la situation des administrateurs au regard des critères retenus par la recommandation R8 du code Middelnext pour définir l'indépendance des administrateurs :

Critères d'indépendance	P. Bréji	C. Gerst	A. Schune	E. Michel
Relation financière, contractuelle ou familiale avec la société ?	Non	Non	Non	Non
Salarié ou mandataire social dirigeant ?	Oui	Non	Non	Oui
Client, fournisseur ou banquier de la société ?	Non	Non	Non	Non
Actionnaire de référence ?	Non	Non	Non	Non
Auditeur de l'entreprise ?	Non	Non	Non	Non
Administrateur indépendant ?	Non	Oui	Oui	Non

Chaque administrateur a la qualité d'actionnaire et détient au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts de l'entreprise.

Chaque administrateur est nommé pour une durée de 6 années conformément à la loi et comme le permet la recommandation R10 du code Middlednext. Il est également rééligible (article 13 des statuts). Au regard de l'activité de la société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de 2 années. Néanmoins, dans un souci de meilleure gouvernance, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale (qui se réunira le 18 juin 2014) de réduire la durée des mandats à 4 ans et modifiera les statuts de la société en conséquence.

Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations de résultat de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le conseil d'administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel (recommandation R7 du code Middlednext).

La société est par ailleurs en conformité avec les dispositions l'article L.225-17 al.2 du code de Commerce issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

16.4.1.3 Pouvoirs et fonctionnement du conseil d'administration (articles 16 et 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Pour ce faire, il désigne le directeur général chargé de gérer l'entreprise dans le cadre de ces orientations. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, au travers des comptes, rapports ou publications de la société.

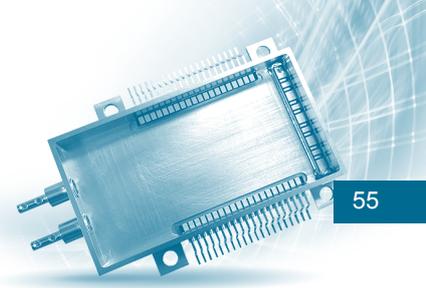
Le règlement intérieur du conseil d'administration et la charte des administrateurs ont été rédigés pour la première fois le 9 avril 2010, afin de fixer les modalités de fonctionnement du conseil ; ils sont mis en ligne sur le site internet de la société. Ces dispositions sont conformes à la recommandation R6 du code Middlednext. Le conseil se réunit autant de fois qu'il le faut, sur convocation de son président. Ce dernier s'assure que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs par courrier électronique, dans un délai raisonnable, conformément à la recommandation R11 du code Middlednext. Par ailleurs, chaque administrateur peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. Le conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance et particulièrement celles d'un enjeu stratégique.

Comme le prévoient les dispositions de l'article L.823-20 al.4 du code de commerce et la recommandation R12 du code Middlednext, il a été décidé que le conseil d'administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, et ce compte tenu de la responsabilité des membres du conseil. Le président directeur général, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient d'assister aux réunions du conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est généralement confiée à Madame Catherine Gerst, administrateur indépendante et compétente en matière financière et comptable compte tenu de son expérience professionnelle ; cependant, le directeur général est invité à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'il peut utilement apporter afin d'enrichir les débats.

La société considère par ailleurs que sa structure et sa taille associées à la taille réduite de son conseil d'administration ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations, l'ensemble des administrateurs étant sollicités collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de l'entreprise.

S'il le juge nécessaire, le conseil d'administration peut confier à l'un de ses membres des missions ponctuelles qu'il rémunère au cas par cas et qui entrent dans le champ des conventions réglementées. Ainsi, en décembre 2013, le conseil d'administration a confié à Monsieur Eric Michel la mission d'assister la direction générale dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie d'actionariat qui accompagnera le développement du groupe Egide en apportant les moyens industriels et financiers nécessaires. Cette mission, d'une durée d'environ 6 mois, sera rémunérée 25 000 euros. Compte tenu de la nomination de Monsieur Eric Michel au poste de Directeur général à compter du 2 avril 2014, la mission a été automatiquement terminée et le solde des honoraires n'a pas été versé.

Le conseil d'administration se réunit en général dans les locaux de la société ou de ses avocats et, conformément à la recommandation R13 du code Middlednext, au minimum 4 fois par an et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite. Les membres du comité d'entreprise assistent systématiquement aux conseils ainsi que les commissaires aux comptes quand leur présence est requise par la loi. L'ordre du jour est établi par le président ; les décisions sont généralement prises à l'unanimité, sauf dans les cas prévus par la loi où le président doit s'abstenir. Un procès verbal de réunion est rédigé et communiqué aux administrateurs, après approbation, lors du conseil suivant. Le registre de présence ainsi que l'ensemble des procès verbaux des réunions sont disponibles au siège de l'entreprise. Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, contre 5 fois en 2012. Le taux de participation a été de 100 % en 2013 et de 83 % en 2012.



Les administrateurs sont également régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En contrepartie de leur participation effective au conseil d'administration, chaque administrateur, à l'exception du président, reçoit en rémunération des jetons de présence. Pour l'exercice 2013, il a été alloué la somme totale de 21 000 euros au titre des jetons de présence. Conformément à la recommandation R14 du code Middlenext, la répartition des jetons de présence est basée sur la présence effective du mandataire aux conseils d'administration.

Aucun élément particulier ayant une incidence en cas d'offre publique autres que ceux énoncés dans le présent rapport ne sont à mentionner (dispositions de l'article L.225-100-3 du code de commerce).

16.4.1.4 Règles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration arrête et éventuellement modifie la rémunération annuelle qui sera versée au directeur général (mandataire social sans contrat de travail). Jusqu'en 2013, cette rémunération était uniquement fixe, aucun élément variable ne venant s'y ajouter. Depuis le 2 avril 2014, la rémunération fixe qui était attribuée au Président Directeur général a été répartie : la moitié de cette rémunération est restée au bénéfice du Président, l'autre moitié a été attribuée au Directeur général qui a pris ses fonctions à cette même date. Le conseil a également accordé au Directeur général une part variable pouvant aller jusqu'à 40 % de sa rémunération brute, sur la base de critères de performance qui seront définis et revus chaque année par le conseil d'administration. Pour 2014, il s'agit du chiffre d'affaires (5 % de bonus si supérieur à 24 millions d'euros et 10 % de bonus si supérieur à 26 millions d'euros) et de l'excédent brut d'exploitation (15 % de bonus si supérieur à 0,15 million d'euros et 30 % de bonus si supérieur à 0,65 million d'euros). En plus de cette rémunération, le président et le directeur général bénéficient d'un véhicule de fonction et d'une assurance chômage, dont la partie correspondant à un usage privé (voiture) et la part patronale (assurance) sont considérés comme avantage en nature.

Aucun régime complémentaire de retraite spécifique n'a été mis en place, de même qu'aucune disposition relative à une éventuelle prime de départ ou indemnité quelconque n'a été prise. Le directeur général ne reçoit pas de jetons de présence, ni au titre de son mandat au sein de la société Egide, ni au titre de ses mandats détenus dans les autres sociétés du groupe.

En matière d'options de souscription d'actions, compte tenu du fait que l'exercice et l'attribution définitive des stocks options au directeur général s'effectuent selon des conditions identiques à ceux des autres salariés, l'exercice et l'attribution définitive de ces stocks options ne sont pas soumis à des conditions de performance à venir. Cependant, en conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, le conseil d'administration du 5 mars 2009 a décidé qu'en cas d'attribution de stocks options au président ou au directeur général, un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du président ou du directeur général. En date du présent document, le président est titulaire de 16 253 options de souscription d'actions, soit 0,91 % du capital ; le directeur général n'en a pas.

Ainsi, en matière de rémunération des mandataires sociaux, les principes de détermination suivis par la société répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre entre les éléments de la rémunération, de benchmark, de cohérence, de lisibilité des règles, de mesure et de transparence. La société est donc en ce point conforme aux recommandations R1, R2, R3, R4 et R5 du code Middlenext.

La société n'a pas mis en place de procédure d'évaluation externe et formelle du fonctionnement des travaux du conseil eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En effet et en pratique, les administrateurs échangent leurs points de vue tout au long de l'exercice social, pendant les réunions du conseil et lors de réunions de travail, ainsi que par échange de courriers électroniques. Cependant, conformément à la préconisation énoncée dans la recommandation R15 du code Middlenext, et dans un souci d'amélioration continue, un questionnaire d'autoévaluation a été diffusé aux administrateurs en début d'année 2014, ces derniers étant invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Les conclusions qui suivront l'analyse des réponses à ce questionnaire seront inscrites au procès verbal de la séance qui en discutera.

16.4.1.5 Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général

Le 26 avril 2005, le conseil d'administration d'Egide SA s'est prononcé sur l'organisation de la direction générale et a décidé qu'elle serait exercée par le président du conseil d'administration.

Aucune limitation spécifique n'avait alors été apportée aux pouvoirs du directeur général qui les exerçait donc conformément aux dispositions légales en vigueur (article L225-56 du code de commerce) : le directeur général d'Egide est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il n'est pas limité dans le montant des engagements qu'il peut prendre dans le cadre de la gestion quotidienne de l'entreprise. Par exception, le montant des cautions, avals ou garanties qu'il peut donner sans autorisation préalable du conseil est de 200 000 euros, autorisation renouvelée annuellement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration du 25 mars 2014 a décidé la dissociation des fonctions de président et de directeur général qui seront, à compter du 2 avril 2014, exercées par deux personnes physiques distinctes. Dans ce cadre, outre ceux qui leur sont accordés par la loi, les pouvoirs respectifs du président et du directeur général ont été définis et limités sur certains points spécifiques :

Le président du conseil d'administration continuera :

- D'être l'interface principale et le représentant de la société vis-à-vis des pôles de compétitivité, des grappes d'entreprises et des clusters, des syndicats professionnels et des grands corps de l'Etat ;
- De garder aussi des relations directes avec certains grands comptes.

Les décisions prises par le directeur général requerront la réunion du conseil d'administration pour :

- La constitution de garanties au-delà de la somme de 200 000 euros (montant global annuel) ;
- Les engagements excédant 1 000 000 euros (par engagement) ;
- La modification ou la fixation de la rémunération de ses collaborateurs directs ;
- Le changement du logo et/ou de la charte graphique de la société ;
- Le choix des conseils financiers, juridiques et fiscaux de la société.

16.4.1.6 Règles de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation aux assemblées générales sont fixées par l'article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

16.4.2 Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la société

La rédaction du présent rapport a été établie en s'appuyant sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF et qui a fait l'objet d'une recommandation le 22 juillet 2010, complété par la Recommandation n° 2013-17 publiée par l'AMF le 4 novembre 2013. L'état des procédures en place a été établi en se basant sur le Manuel Qualité & Environnement de l'entreprise ainsi que sur les discussions avec le service financier.

16.4.2.1 Principes généraux de gestion des risques

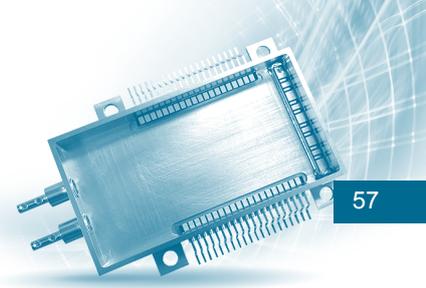
La gestion des risques vise à être globale et à couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs de la société. C'est un dispositif dynamique, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Les objectifs de la gestion des risques sont les suivants :

- Créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- Sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- Favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société (crédibilité) ;
- Mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Au sein d'Egide, le dispositif de gestion des risques s'appuie sur :

- un cadre organisationnel : le comité de direction, composé du directeur général et des quatre directeurs opérationnels (technique et commercial, industriel, qualité et environnement, administratif et financier), se réunit en session ad hoc.



- un processus de gestion : une cartographie a tout d'abord été réalisée, dans laquelle chaque secteur a identifié un ou plusieurs risques (avec ses causes et ses conséquences). Chaque risque a ensuite été évalué en fonction de son impact sur les objectifs et sur la valeur du groupe et en fonction de son niveau de maîtrise compte tenu des actions déjà en place ; des axes d'amélioration ont par ailleurs été définis. Les risques majeurs ont enfin été regroupés sur un tableau de bord, précisant le responsable du secteur ainsi que le critère de mesure le plus pertinent qui a été choisi. Une fois par an, le comité de direction se réunit spécialement dans le cadre de la revue du dispositif de gestion des risques, afin de mettre à jour la cartographie si cela est nécessaire.
- un pilotage en continu : le comité de direction étant directement saisi de la gestion des risques, les différentes réunions auquel il participe régulièrement sont autant d'occasions pour évaluer, anticiper et tirer les enseignements des effets éventuels des risques survenus.

Un point spécifique est fait en matière de gestion des risques financiers. Les thèmes abordés couvrent principalement les systèmes comptables et de gestion, les services informatiques, l'aspect juridique et plus particulièrement la communication comptable et financière.

Les premiers éléments visent à s'assurer de l'exactitude des comptes, de l'absence de fraude ou de détournements de fonds ainsi que de la correcte évaluation des coûts de production afin d'éviter les ventes à marge négative. L'ensemble étant géré par des moyens informatiques, une attention particulière est portée au système de traitement et de sauvegarde des données et des systèmes. Sur le plan juridique, le suivi des évolutions législatives permet de s'assurer que toute nouvelle disposition légale sera appliquée, notamment par la veille juridique (réunions, publications, ...) et le recours aux avocats de la société quand cela est nécessaire.

En matière de communication comptable et financière, une attention particulière est portée à tout élément (financier ou non) qui est communiqué à l'extérieur. L'information comptable et financière s'adresse en premier lieu à la direction générale et au conseil d'administration ainsi qu'aux tiers (actionnaires, banquiers, investisseurs, salariés, clients, fournisseurs, ...). Pour chaque destinataire, la fréquence et le niveau d'information du reporting est différent.

Le comité de direction (directeur général, directeur commercial et technique, directeur industriel, directeur qualité et environnement et directeur administratif et financier) reçoit toutes les semaines un suivi du chiffre d'affaires du groupe. Une situation de trésorerie mensuelle est également diffusée, mais uniquement au directeur général et au directeur financier.

Tous les mois et à l'occasion de la réunion du comité de direction, ces mêmes informations sont revues et comparées au budget établi pour l'année considérée. Ceci permet de suivre l'activité de la société ainsi que le maintien de sa solidité financière. Un tableau de bord présente les données trimestrielles du compte de résultat, par filiale et consolidé. Ces éléments sont également comparés au budget et mettent en évidence, le cas échéant, les dérives constatées par rapport aux prévisions. En cas d'écart significatif, des contrôles complémentaires sont effectués par la société mère ou ses filiales, afin de déceler soit une erreur matérielle (problème d'enregistrement comptable ou oubli), soit un problème lié à l'activité de l'entreprise (par exemple, un mauvais rendement en production peut entraîner une consommation de matières plus importante que prévue).

Chaque mois, une revue des résultats de la filiale américaine (Egide USA) est organisée sous la forme d'une conférence téléphonique. Il en était de même avec la filiale anglaise (Egide UK) jusqu'à sa cession fin octobre 2013. Lors de cette conférence, le directeur de la filiale commente au directeur général et au directeur financier un certain nombre d'indicateurs, qui pourront ensuite être partiellement repris dans des présentations aux administrateurs. C'est également l'occasion de faire le point sur la marche des affaires et de prendre les décisions du ressort de la direction générale. Le support utilisé est de type Powerpoint. La filiale marocaine (Egima), dont seul un suivi trimestriel était réalisé car elle n'avait plus d'activité opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2009, a été cédée fin octobre 2013.

Les administrateurs reçoivent régulièrement une présentation synthétique de résultats qui reprend le chiffre d'affaires réalisé, sa comparaison avec le budget et la consommation de trésorerie passée. Ces données sont présentées sous forme consolidée, avec le détail par société. Quand cela est nécessaire, des éléments d'informations spécifiques complètent cette présentation (points de situation de projets de financement, événements particuliers concernant l'activité, prévisions de trésorerie court terme, ...). La diffusion se fait le plus souvent par voie électronique mais elle peut également faire l'objet d'une présentation lors d'une session de travail des administrateurs.

En matière de communication, la direction financière a la responsabilité de traiter les obligations d'information du public nécessitées par la cotation de la société sur un marché réglementé. Seuls le directeur général ou le directeur financier ont autorité pour en assurer la diffusion. Ainsi, chaque trimestre, la société publie le chiffre d'affaires du groupe pour le trimestre écoulé. Elle publie également une situation intermédiaire consolidée à mi exercice (30 juin) ainsi que ses comptes annuels sociaux et consolidés. Ces comptes sont établis par le service financier et la direction générale et arrêtés par le conseil d'administration. Ils font l'objet d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes dans le cas de la situation au 30 juin, et d'un audit dans le cas des comptes annuels. Ces contrôles sont réalisés sur les comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe ; ils font l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes de la société. L'ensemble des informations ci-dessus est regroupé dans un document de référence également soumis aux commissaires aux comptes, établi chaque année et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

En conformité avec la Directive européenne Transparence, l'information réglementée est diffusée par voie électronique, la société ayant recours à un diffuseur professionnel au sens de l'AMF. L'information est également disponible sur le site internet de la société et les versions papiers des documents peuvent être obtenues au siège social de l'entreprise.

16.4.2.2 Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

On l'a vu, le dispositif de gestion des risques vise à identifier et analyser les principaux risques auxquels sont exposées les activités de la société. Le pilotage de ce processus implique des contrôles à mettre en place, ces derniers relevant du dispositif de contrôle interne.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques à maîtriser et en assurer leur traitement.

16.4.2.3 Principes généraux de contrôle interne

Le contrôle interne mis en œuvre par la société vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- La fiabilité des informations financières.

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

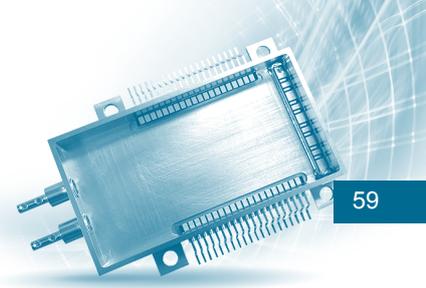
En répondant aux exigences des normes ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004, Egide dispose d'un ensemble de procédures destinées à s'assurer du bon fonctionnement du système qualité en place (regroupées au sein de son Manuel Qualité & Environnement). Ce système couvre l'ensemble des activités de production de l'entreprise (services commercial, approvisionnement, production, expédition). La direction s'engage, chaque année, à appliquer la politique qualité et environnementale qui en découle. Des objectifs chiffrés sont fixés et communiqués à l'ensemble du personnel ; ils font l'objet de plans d'actions suivis à l'aide d'indicateurs de processus et de supports de gestion. Ces actions sont coordonnées par la direction qualité et environnement, analysées en comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition) ou lors des revues de direction.

Les principaux paramètres suivis sont les taux de retour clients, les taux de retard de livraison, les rendements, la productivité, la consommation matières par rapport aux devis, les délais d'approvisionnements et le bon déroulement des relations entre Egide, ses fournisseurs et ses clients. A ces informations s'ajoutent des indicateurs spécifiques à l'environnement comme le taux des rejets banals et dangereux, le taux de pollution sonore, le suivi des consommations d'énergie (eau, gaz, électricité), etc

L'ensemble des ressources mises à disposition pour obtenir la qualité de la prestation est sous la responsabilité de la direction générale.

Afin de s'assurer du respect des procédures en vigueur, des moyens de surveillance et d'analyse sont mis en place sur les procédés (indicateurs associés aux processus) et sur les produits (plans de contrôle et supports de gestion). Un système d'audit interne est défini et géré par le responsable qualité, en accord avec la direction qualité et la direction générale. Ces audits, réalisés par diverses personnes qualifiées de la société, permettent de vérifier la pertinence et l'adéquation du système de management de la qualité avec les objectifs de la société. La préparation, le déroulement de l'audit et le compte rendu sont effectués par le responsable d'audit. La vérification du rapport d'audit et sa diffusion sont assurées par le responsable qualité qui planifie et suit les délais de réalisation.

Une fois par an, la direction effectue une revue du système de management de la qualité afin de s'assurer que celui-ci demeure pertinent, adéquat et efficace. La revue de direction est préparée par la direction qualité et environnement, qui est chargée d'établir un ordre du jour et de convoquer toutes les directions de l'entreprise. Cette revue est réalisée notamment à partir des bilans qualité internes, des résultats des notations clients, des enquêtes de satisfaction clients, des audits clients ou organismes extérieurs et des actions des revues de direction précédentes.



Cette revue permet de mesurer l'efficacité du système de management de la qualité, de redéfinir les objectifs qualités et, si nécessaire, de faire évoluer la politique qualité et environnement. Chaque revue fait l'objet d'un compte rendu sous la responsabilité de la direction qualité. Les décisions prises à cette occasion sont traduites dans un plan d'actions (correctives ou préventives) et contribuent à l'amélioration continue de l'entreprise.

16.4.2.4 Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Le service comptable et financier répond aux exigences des lois et normes comptables en vigueur et dispose de ses propres règles de fonctionnement et de contrôle car, contrairement aux autres services de la société (achats, ventes, production, ...), il n'est pas encore totalement intégré dans les procédures mises en place dans le cadre de l'ISO 9001:2008 et décrites dans le Manuel Qualité et Environnement (seul un processus comptable et financier a été créé).

Maison mère : chez Egide SA, la direction financière est assurée par le directeur financier, qui supervise la responsable comptable et ses deux collaborateurs. La communication financière et les systèmes d'information sont également sous la responsabilité de la direction financière. Il existe un manuel écrit des procédures comptables précisant le traitement comptable des opérations les plus importantes. Il existe également une veille réglementaire (abonnements à des revues professionnelles) permettant d'appréhender et d'anticiper les évolutions de l'environnement de la société (évolution de la doctrine comptable et de la fiscalité). La structure réduite du service demande un niveau important d'autocontrôle de la part des collaborateurs afin de faciliter le contrôle par la responsable comptable. Cette dernière, en charge de consolider les données au niveau du groupe, s'assure par ailleurs de leur cohérence et, le cas échéant, met en place les actions correctives nécessaires..

Filiale Egide USA : la société possède sa propre structure comptable et financière. La direction en est assurée par le directeur général, également directeur de la filiale. Au sein du service, un contrôleur financier et sa collaboratrice sont en charge de la tenue journalière de la comptabilité, de l'émission des états financiers, du contrôle de gestion et du reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA vient régulièrement en support et se rend sur place une fois par trimestre. La direction générale d'Egide SA se rend également sur place pour une revue commerciale et stratégique.

Filiale Egide UK : la société possédait sa propre structure comptable et financière. La gestion quotidienne était assurée par la responsable comptable qui dépend directement du directeur de la filiale. Elle a en charge la tenue journalière de la comptabilité, l'émission des états financiers, le contrôle de gestion et le reporting auprès de sa direction et de la société mère. La direction financière d'Egide SA venait également en support et se rendait sur place quand cela était nécessaire. La direction générale d'Egide SA faisait une revue commerciale à distance, la filiale n'étant pas considérée comme stratégique (car non « core business »). Cette filiale a été cédée le 31 octobre 2013 et ne fait plus partie du périmètre consolidé en date du présent rapport.

Filiale Egima : la société utilisait un cabinet d'expertise comptable indépendant pour la tenue de sa comptabilité. La supervision en était assurée directement par la responsable comptable d'Egide SA, en liaison directe avec ce cabinet. Elle restait en outre seule décisionnaire avec le directeur général en matière de gestion de trésorerie (incluant donc l'émission des paiements). Cette filiale a été cédée le 31 octobre 2013 et ne fait plus partie du périmètre consolidé en date du présent rapport.

D'une manière générale, les filiales appliquent les règles et normes comptables du groupe, définies par la société mère. S'agissant des éléments d'information hebdomadaires ou mensuels transmis à la société mère, ils font d'abord l'objet d'un autocontrôle par chaque filiale et d'une révision, le cas échéant, par la responsable comptable d'Egide.

Les principaux contrôles significatifs, non exhaustifs, effectués par les services financiers s'appuient notamment sur les procédures périodiques suivantes :

- Des procédures de rapprochements entre le système comptable et les systèmes de gestion auxiliaire ;
- Des procédures de suivi et de gestion des comptes clients (revue d'antériorité, relances, suivi des règlements, ...) ;
- Des procédures d'approbation des opérations d'achats et d'investissements significatifs, ainsi que des règlements fournisseurs ;
- Des procédures d'inventaire physique des stocks ;
- Des procédures de suivi et de valorisation des stocks ;
- Des procédures de suivi et de gestion de la trésorerie du groupe (établissement de situations de trésorerie, rapprochements bancaires, délégations de signature, ...) ;
- Des procédures d'accès, de sauvegarde et de sécurisation des systèmes d'informations.

Les responsables des systèmes d'informations s'assurent par ailleurs que chaque société est en mesure de répondre aux obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers.

16.4.2.5 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne concerne aussi bien les organes de gouvernance (direction générale, conseil d'administration, comité d'audit) que l'ensemble des collaborateurs de la société (gestionnaire des risques, audit interne, personnel).

16.4.2.5.1 La direction générale

La direction générale s'assure que l'information comptable et financière produite par la direction financière est fiable et qu'elle donne en temps utiles une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. A cette fin, la direction générale veille à ce que le dispositif de contrôle interne aborde les points suivants :

- L'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières ;
- La compatibilité des modes de rémunération au sein des fonctions comptables et financières avec les objectifs du contrôle interne ;
- La formalisation et la diffusion des manuels de règles et procédures comptables ;
- La conservation des informations, données et traitements informatiques utilisés pour la formation des états comptables et financiers ;
- L'examen régulier de l'adéquation entre les besoins et les moyens mis à disposition des fonctions comptable et financière (en personnel ou en outils informatiques) ;
- L'existence d'une veille réglementaire afin que la société tienne compte de l'évolution de son environnement.

Dans le cadre de la préparation des comptes semestriels et annuels, la direction générale s'assure que toutes les opérations ont été enregistrées en conformité avec les règles comptables en vigueur. En vue de leur arrêté, elle précise et explique les principales options de clôture et les estimations impliquant un jugement de sa part, elle met éventuellement en évidence les changements de principes comptables et en informe le conseil d'administration, elle établit avec la direction financière les états financiers et définit la stratégie de communication financière associée (indicateurs présentés, termes des communiqués financiers).

16.4.2.5.2 Le conseil d'administration

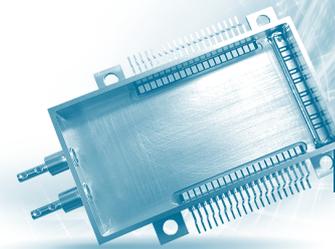
Au titre de l'élaboration et du contrôle de l'information comptable et financière et de sa communication, le conseil est informé des aspects majeurs susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation. Il vérifie auprès de la direction générale que les dispositifs de pilotage et de contrôle sont de nature à assurer la fiabilité de l'information financière publiée par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du groupe.

Dans le cadre de ce contrôle, le conseil est régulièrement informé des événements significatifs intervenus dans le cadre de l'activité de la société et de la situation de trésorerie. Il prend également connaissance des projets majeurs d'investissement, de cession ou de financement et en approuve la réalisation.

Le conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels. A cet effet, il obtient toutes les informations qu'il juge utiles de la part de la direction générale (options de clôture, changements de méthodes comptables, explication de la formation du résultat, ...) et reçoit l'assurance des commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leur responsabilités et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

16.4.2.5.3 Le comité d'audit

Compte tenu de la taille (quatre administrateurs) et de la composition du conseil d'administration (le président qui était également directeur général jusqu'au 2 avril 2014 et trois administrateurs indépendants), il n'a pas paru opportun de créer un comité d'audit indépendant du conseil lui-même ; c'est pourquoi ce dernier se substitue et endosse les responsabilités du comité d'audit conformément aux dispositions de l'article L.823-20 du code de commerce. Il est précisé que dans le cas où le conseil se réunit sous forme de comité d'audit, ce dernier est présidé par un administrateur indépendant et non par le président du conseil d'administration qui n'est pas indépendant, car cumulant la fonction de directeur général. En 2013, le conseil d'administration s'est réuni une fois sous la forme du comité d'audit. A compter du 2 avril 2014, la fonction de président a été dissociée de celle de directeur général, sans que les règles en matière de comité d'audit n'aient été modifiées, notamment au niveau de la présidence qui reste confiée à un administrateur indépendant.



16.4.2.5.4 Le gestionnaire des risques

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.5 L'audit interne

Chez Egide, cette fonction est assumée par la direction générale qui est aidée dans sa mission par le comité de direction (voir 16.4.2.1 pour sa composition).

16.4.2.5.6 Le personnel de la société

La société s'appuie sur son organisation interne, son système de management et de suivi de la qualité nécessaire dans le cadre des certifications ISO 9001 et ISO 14001 et sur les procédures d'élaboration de l'information comptable et financière pour identifier au mieux les principaux risques liés à l'activité de la société. L'ensemble de ces normes et procédures intègre la déclinaison des objectifs auprès du personnel de la société, ce dernier disposant de fait de l'information nécessaire pour établir et faire fonctionner le dispositif de contrôle interne.

16.4.2.6 Rôle des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, dans le cadre de leur mission légale, prennent connaissance et s'appuient sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se font en toute indépendance une opinion sur leur pertinence.

En qualité de responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes, s'assure que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations concourant à la formation des états financiers et prend connaissance des conclusions de leurs travaux sur les comptes. En ce qui concerne les deux principales entités du groupe (Egide SA et Egide USA représentent à elles deux environ 90 % du chiffre d'affaires), le même cabinet de commissaire aux comptes a été choisi pour procéder au contrôle des comptes. Un cabinet d'audit local avait été choisi pour la filiale anglaise Egide UK.

Les commissaires aux comptes présentent également leurs observations sur le présent rapport du président, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

16.4.2.7 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne aussi bien conçus et aussi bien appliqués soient-ils, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société. La probabilité d'atteindre ces objectifs ne relève pas de la seule volonté de la société car il existe en effet des limites inhérentes à tout système et processus. Ces limites résultent de nombreux facteurs, notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou de dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

Le choix de traitement d'un risque s'effectue notamment en arbitrant entre les opportunités à saisir et le coût des mesures de traitement du risque, prenant en compte leurs effets possibles sur l'occurrence et/ou les conséquences du risque, ceci afin de ne pas entreprendre des actions inutilement coûteuses.

16.5 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Egide S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- De vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- D'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- Prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- Déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

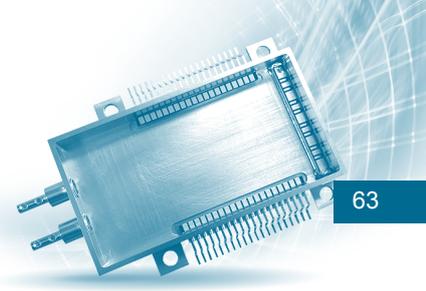
Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2014,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC SAS,
Bernard Hinfray »



16.6 Comité de direction

En date du présent document, le comité de direction de la société est composé de 5 membres chez Egide SA et d'un directeur pour la filiale américaine.

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur Eric MICHEL 93 avenue de Villiers, 75017 Paris	Directeur Général	30/01/2013
Monsieur James F. COLLINS 1553 Commanche Road, Arnold, MD 21012, USA	Directeur d'Egide USA	29/12/2000
Monsieur Frédéric DISPERATI 3 Chemin des Passadoires, 84420 Piolenc	Directeur qualité, environnement et satisfaction client	01/10/1990
Monsieur Philippe LUSSIEZ 2 rue des Champs, 78320 La Verrière	Directeur administratif et financier	09/06/1992
Monsieur Didier MARTIN 33 avenue du Plan de l'Eglise, 78960 Voisins le Bretonneux	Directeur commercial, support technique et R&D	03/08/1992
Monsieur Wladimir MUFFATO Quartier Genève, 26130 Montségur sur Lauzon	Directeur industriel (production et achat)	19/12/1994

En dehors de leurs fonctions de direction au sein de la société EGIDE, les personnes suivantes sont également :

Nom	Fonction actuelle	Entré dans la société le
Monsieur James F. COLLINS	Vice président d'Egide USA Inc. Vice président d'Egide USA LLC	29/12/2000 29/12/2000
Monsieur Philippe LUSSIEZ	Secrétaire d'Egide USA Inc. Secrétaire d'Egide USA LLC	28/04/2005 28/04/2005

Les membres de la direction sont soit des ingénieurs soit des universitaires confirmés, alliant compétence technique et compétence de management :

Monsieur James F. COLLINS titulaire d'un "Bachelor of Science degree in Ceramic Engineering" de l'université de Rutgers (USA). Après avoir exercé des fonctions de management au sein de la société Electronic Packaging Products, il prend la direction opérationnelle de la filiale américaine Egide USA Inc et en est nommé vice-président.

Monsieur Frédéric DISPERATI est ingénieur en sciences et génie des matériaux. Entré chez Egide en 1990, il a été responsable du développement des produits aluminium, puis chef de produits au bureau d'études, avant de passer une année et demi en tant que support technique dans la filiale Egide USA. A son retour en mars 2003, il a été nommé directeur qualité d'Egide SA.

Monsieur Philippe LUSSIEZ est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieur. Il a rejoint le groupe Egide en 1992 comme responsable de la comptabilité de l'établissement de Bollène, puis a été nommé contrôleur de gestion du groupe et responsable de la communication financière depuis l'introduction en bourse de la société. Depuis le 1^{er} juillet 2006, il occupe les fonctions de directeur financier.

Monsieur Didier MARTIN est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale de Physique et de Chimie de Caen. Il dispose d'une expérience significative dans le domaine de la production de semi-conducteurs. Son profil est celui d'un manager opérationnel habitué aux impératifs de fabrication.

Monsieur Wladimir MUFFATO est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges. Depuis 1994, Egide bénéficie de son expérience dans le domaine des composants électroniques céramique. Il a pris la direction des usines de Bollène et de Casablanca en janvier 2003.

Jusqu'au 31 octobre 2013, date de la cession de la filiale anglaise et de la filiale marocaine, Monsieur Christopher CONWAY assurait la direction d'Egide UK tandis que Monsieur Wladimir MUFFATO celle d'Egima.

Monsieur Michel MASSIOT, directeur R&D, a quitté la société le 1^{er} octobre 2013. Il n'a pas été remplacé et ses fonctions ont été confiées à Monsieur Didier MARTIN. Par ailleurs, la direction des ressources humaines qui était assurée par le directeur général a été confiée à Monsieur Philippe LUSSIEZ à compter du 1^{er} octobre 2013.

Il est précisé que jusqu'au 2 avril 2014, Monsieur Philippe BREGL cumulait les fonctions de président et de directeur général. A ce titre, il était membre du comité de direction d'Egide SA. Depuis cette date, il est uniquement président de la société Egide SA et reste président d'Egide USA LLC et d'Egide USA Inc.

Monsieur Philippe BREGL est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon et titulaire d'un MBA de l'IAE de Lyon. Avant de rejoindre Egide, il a occupé le poste de président - directeur général d'Avanex France, suite à l'acquisition par Avanex d'Alcatel Optronics, la filiale « composants optiques » du groupe Alcatel dont il était le directeur général. Avec plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications, il est une personnalité reconnue internationalement dans le domaine des transmissions optiques. Depuis le 22 janvier 2008, il est également président de l'Opticsvalley, association chargée de l'animation du réseau optique, électronique et logiciel en Ile-de-France.

17 SALARIÉS

17.1 Répartition

L'évolution et la répartition fonctionnelle des effectifs présents au 31 décembre du groupe Egide se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/13	2011	2012	2013
Administration et commercial	23	22	21
Production, qualité et R&D	243	234	209
Sous total	266	256	230
Egide UK et Egima	37	32	0
Total	303	288	230

La répartition des effectifs du groupe par site est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/13	2011	2012	2013
Egide Trappes et Bollène	189	174	158
Egide USA	77	82	72
Sous total	266	256	230
Egide UK	28	32	0
Egima	9	0	0
Total	303	288	230

La répartition des effectifs du groupe par type de contrats est donnée dans le tableau ci-dessous :

Présents au 31/13	2011	2012	2013
Contrats à durée déterminée	32	13	2
Contrats à durée indéterminée	232	241	227
Apprentis	2	2	1
Sous total	266	256	230
Egide UK et Egima	37	32	0
Total	303	288	230

17.2 Accord de participation, d'intéressement et rémunérations variables

L'ensemble des collaborateurs salariés en France bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée :

- Aux commerciaux en fonction de leurs résultats,
- A tous les collaborateurs, un intéressement en fonction des résultats de la société. Il découle d'un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise qui a été signé entre la société et le personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise. Cet accord a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôt sur les sociétés. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel en France bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi. Aucune somme n'a été versée au titre de la participation et de l'intéressement au cours des cinq dernières années.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2013, il n'a été versé aucun bonus.

A l'exception du personnel de production directe de la filiale américaine Egide USA, qui bénéficie d'une rémunération horaire fonction des heures de travail effectuées, l'ensemble des collaborateurs de la filiale américaine bénéficie d'une rémunération fixe. En outre, une rémunération variable est versée aux commerciaux en fonction de leurs résultats.

17.3 Plans d'options de souscription d'actions

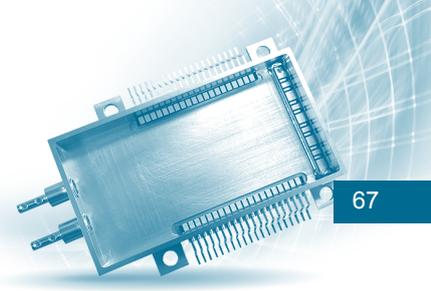
Depuis l'introduction en bourse de la société, des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains membres de l'encadrement. Au 31 mars 2014, le montant global des options attribuées aux salariés d'Egide SA et non encore exercées est de 26 621 options et celles attribuées et non encore exercées par les salariés d'Egide USA est de 1 897 options (soit un total de 28 518 options).

A l'exception du président, aucun membre de conseil d'administration ne bénéficie de stocks options. En sa qualité de dirigeant de la société, ce dernier est titulaire d'un solde au 31 mars 2014 de 16 253 options qui lui ont été attribuées le 5 mars 2009 (voir plan n° 5.2 dans le tableau ci-après). En conformité des dispositions de la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Le tableau ci-dessous présente la situation de divers plans en vigueur au 31 mars 2014 :

Numéro du plan	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Assemblée générale du Conseil du	20/06/2007 24/07/2007	20/06/2007 05/03/2009	28/05/2010 18/10/2010	28/05/2010 06/10/2011	28/05/2010 30/01/2013	
Nombre d'actions initial - dont au mandataire social - dont aux 10 premiers salariés	5 400 0 3 800	26 624 20 000 4 124	200 0 200	600 0 600	651 0 651	33 475 20 000 9 375
Nombre d'actions après ajustements éventuels *	5 774	28 776	217	651	651	36 069
Date de départ d'exercice Date de fin d'exercice	24/07/2009 23/07/2014	05/03/2011 04/03/2016	18/10/2012 17/10/2017	06/10/2013 05/10/2018	30/01/2015 29/01/2020	
Modalités d'exercice	Levée maximum par ¼ tous les 30 jours de bourse avec un minimum de 20 actions Salariés Egide SA (tous plans) et Egide USA (plan 6.1) Cession : blocage 2 ans à compter de la date d'exercice Salariés Egide USA (sauf plan 6.1) Cession : blocage 1 an pour la totalité + 1 an pour la moitié à compter de la date d'exercice Mandataire social Cession du plan 5.2 : maximum 80 % des options levées pendant l'exercice du mandat					
Prix de souscription *	25,69 €	5,34 €	5,20 €	7,46 €	4,08 €	
Nombre d'options souscrites Nombre d'options perdues Nombre restant à lever	0 1 000 4 774	5 442 1 109 22 225	0 0 217	0 0 651	0 0 651	5 442 2 109 28 518

* Les ajustements éventuels interviennent après la réalisation d'une opération sur le capital.



Au cours de l'exercice 2013, aucune option n'a été exercée.

Il est rappelé que pour pouvoir exercer ses stocks options, le bénéficiaire doit être soit dirigeant mandataire social, soit lié avec la société par un contrat de travail non dénoncé par l'une ou l'autre des parties. Il peut également être soumis à la réalisation d'une ou plusieurs conditions précisées lors de l'attribution. De même, en cas de dépassement de la date d'exercice, les stocks options sont automatiquement perdus.

Ainsi, le plan n° 4.4, dont la date d'échéance était fixée au 14 janvier 2014, n'ayant pas été exercé, les 4 774 stocks options de ce plan sont annulées de plein droit.

Compte tenu de ces éléments, et le nombre maximum d'options étant fixé à 5 % des actions composant le capital (soit 89 239 options attribuables au 31 mars 2014), il reste donc un solde disponible de 60 721 options, soit 3,40 % du capital. A cette même date, les 28 518 options non exercées représentent une dilution potentielle de 1,60 %.

L'évaluation de la juste valeur des stocks options dans les comptes consolidés est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes (voir § 20.3.1.5.4.9.1). La durée de vie moyenne des options est de 4 ans et demi avec un taux de volatilité de 30 %.

17.4 Impact social de l'activité du groupe

Voir § 26.1 - Informations relatives à l'impact social de l'activité du groupe.

17.5 Information sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs du paragraphe 26.1 du présent document). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et droits de vote

Situation au 31 mars 2014	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de voix	% des droits de vote
Philippe Brégi (titres au porteur)	0	0,00 %	0	0,00 %
Philippe Brégi (titres au nominatif)	16 380	0,92 %	16 396	0,91 %
Total Philippe Brégi (Président)	16 380	0,92 %	16 396	0,91 %
Public (titres au porteur)	1 751 553	98,14 %	1 751 553	97,33 %
Public (titres au nominatif)	16 864	0,94 %	31 687	1,76 %
Total public	1 768 417	99,08 %	1 783 240	99,09 %
Total	1 784 797	100,00 %	1 799 636	100,00 %

Ce tableau a été établi sur les bases d'informations communiquées par la banque CM-CIC Securities, chargée de la gestion des titres "Egide" inscrits au nominatif pur.

En date du 31 mars 2014, les actions détenues par les autres membres du conseil d'administration de la société sont les suivantes : Madame Catherine Gerst 1 action, Monsieur Albert Schune 1 action et Monsieur Eric Michel 10 actions.

Aucune action n'est détenue collectivement par les salariés au sens de l'article L.225-102 du code de commerce.

Voir également § 21.1.5 - Modifications intervenues au cours des trois dernières années.

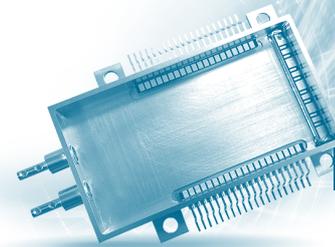
18.2 Franchissement de seuils

L'identité des actionnaires possédant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote au 31 mars 2014 :

	Plus de 5 %		Plus de 10 %		Plus de 15 %		Plus de 25 %	
	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote	Du capital	Des droits de vote
SBD ⁽¹⁾	X	X	X					
Cie financière Sopalia ⁽²⁾	X	X						

⁽¹⁾ Avis AMF du 3 février 2012 (franchissement de seuil à la hausse)

⁽²⁾ Avis AMF du 21 février 2014 (franchissement de seuil à la hausse)



Aucun actionnaire ne détient plus de 20 %, ni plus de 30 % du capital ou des droits de vote ; il ne peut donc être exercé un contrôle abusif sur la société. Par ailleurs, à la connaissance de la société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires du public détenant plus de 5 % du capital autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus.

En date du 25 juin 2013 (avis AMF n° 213C0748), la société OTC Asset Management a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juin 2013, les seuils de 5 % en capital et en droits de vote suite à une cession d'actions Egide sur le marché. A cette date, elle détenait 89 107 actions représentant 4,99 % du capital et 4,95 % des droits de vote.

En date du 11 décembre 2013 (avis AMF n° 213C1921), la société Optigestion, agissant pour le comptes de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en baisse, le 15 novembre 2013, les seuils de 5 % en capital et en droits de vote suite à une cession d'actions Egide sur le marché et à la dénonciation de mandats de gestion. Au 10 décembre 2013, elle détenait 64 712 actions représentant 3,63 % du capital et 3,60 % des droits de vote.

En date du 21 février 2014 (avis AMF n° 214C0287), la société Sopalia Compagnie Financière Holding a déclaré à titre de régularisation avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2007, le seuil de 5 % en droits de vote suite à une acquisition d'actions Egide sur le marché. Au 18 février 2013, elle détenait 102 430 actions représentant 5,74 % du capital et 5,69 % des droits de vote.

18.3 Droits de vote différents

Un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire (assemblée générale du 29 janvier 1999). Ce droit est conféré à toute action gratuite attribuée à un actionnaire à raison d'actions anciennes.

Au 31 mars 2014, 33 244 actions étaient inscrites au nominatif dont 14 839 bénéficiaient d'un droit de vote double.

19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées en vigueur au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Conventions conclues au cours de l'exercice 2013 et préalablement autorisées

- Convention de prestation de service prenant la forme d'une mission confiée à Monsieur Eric Michel, administrateur de la société Egide, d'assister la direction générale dans la recherche d'un (des) investisseur(s) et/ou un (des) partenaire(s), stratégiquement intéressé(s) dans l'accompagnement et le développement du groupe Egide en apportant les moyens industriels et financiers à sa pérennisation. Cette mission sera rémunérée 25 000 euros (conseil d'administration du 16 décembre 2013)

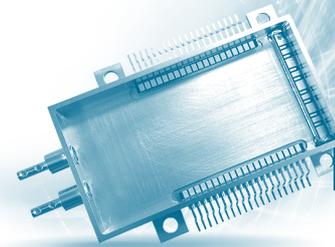
Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

- Convention de compte courant entre la société Egide USA et Egide SA (conseil d'administration du 31 octobre 2005)
- Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide SA et ses filiales (conseils d'administration du 2 mai 2002 et du 14 octobre 2002)
- Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société (conseil d'administration du 9 novembre 2004)
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide USA à hauteur de \$ 1 560 000 dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire entre Egide USA et la Bank of America (conseil d'administration du 15 mai 2012)

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution est terminée

- Convention de compte courant entre la société Egide UK et Egide SA (conseil d'administration du 14 octobre 2002 et du 31 octobre 2005)
- Convention de compte courant entre la société Egima et Egide SA (conseil d'administration du 16 mars 2001 et du 31 octobre 2005)
- Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima (conseil d'administration du 30 octobre 2001)
- Convention de gage d'un compte d'instruments financiers d'Egide SA en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima (conseil d'administration du 27 octobre 2003)
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 18 avril 2008)
- Convention de garantie d'Egide SA en faveur d'Egide UK à hauteur de £50 000 dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds (conseil d'administration du 16 octobre 2008 - Délégation générale)

Voir également § 20.3.1.5.4.18 - Transactions avec les parties liées.



19.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

« Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestation de services

Personne concernée : Monsieur Eric Michel, administrateur de votre société

Nature et objet : Mission confiée à Eric Michel pour assister la direction générale dans la recherche d'un (des) investisseur(s) et / ou un (des) partenaire(s), stratégiquement intéressé(s) dans l'accompagnement et le développement du groupe Egide en apportant les moyens industriels et financiers à sa pérennisation. Cette mission sera rémunérée 25 000 euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 16 décembre 2013.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Personne concernée : M. Philippe Brégi, président du conseil d'administration de votre société est également :

- Chairman et chief executive officer de la société Egide USA Inc ;
- Gérant de la société Egima SARL jusqu'au 30 octobre 2013 ;
- Chairman d'Egide UK jusqu'au 30 octobre 2013.

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de garantie de votre société en faveur d'EGIDE USA, dans le cadre la mise en place d'un emprunt bancaire entre Egide USA et la Bank of America

Nature et objet : Dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par sa filiale EGIDE USA. Inc. en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, EGIDE S.A. s'est portée caution en faveur de la banque Bank of America. Le montant maximum cautionné au 31 décembre 2013 s'élève à 1 560 000 \$, soit 1 131 173 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 15 mai 2012.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

Convention de compte courant entre Egide USA Inc. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit américain Egide USA Inc. Au 31 décembre 2013, le solde du compte courant s'élève à 1 520 697 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 31 octobre 2005 et dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009

Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 0,229 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 3 426 €.

Convention de refacturation de frais de direction commerciale, direction financière et direction générale entre Egide S.A. et ses filiales Egide USA Inc., Egima S.A.R.L. et Egide UK Ltd.

Nature et objet : Refacturation par Egide S.A. à sa filiale de droit américain Egide USA Inc., à sa filiale de droit marocain Egima S.A.R.L. et à sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd., d'une quote-part de frais de direction commerciale, financière et générale.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 2 mai 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et ses filiales Egima S.A.R.L. et Egide USA Inc. et d'une autorisation du conseil d'administration en date du 14 octobre 2002 pour les refacturations entre Egide S.A. et Egide UK Ltd.

Modalités : Les montants facturés correspondent aux salaires et aux charges sociales des salariés concernés sur la base d'une évaluation forfaitaire des temps consacrés par chacun pour chaque société du groupe. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, le montant facturé par Egide S.A. à Egide USA Inc. s'est élevé à 29 128 €. Le montant facturé par Egide S.A. à Egide UK Ltd. s'est élevé à 8 661 €. Rien n'a été facturé à Egima S.A.R.L. au titre de 2013.

Convention de compte courant entre la société Egide UK Ltd. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit anglais Egide UK Ltd. Au 31 décembre 2013, le solde du compte courant s'élève à 0 €. La société Egide UK a été cédée le 30 octobre 2013 en contrepartie d'un remboursement partiel du compte courant.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 14 octobre 2002 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.

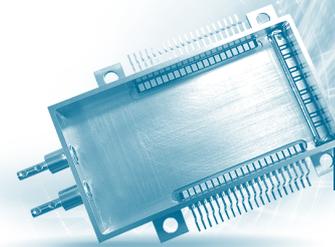
Modalités : Ces avances sont rémunérées au taux de 0,229 % l'an. Le montant des intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice s'élève à 1 333 €.

L'exécution de cette convention s'est terminée durant l'exercice, la cession de la filiale Egide UK Ltd ayant été réalisée le 30 octobre 2013.

Convention de compte courant entre la société Egima S.A.R.L. et votre société

Nature et objet : Avances en compte courant effectuées par Egide S.A. au profit de sa filiale de droit marocain Egima S.A.R.L. Au 31 décembre 2013, le solde du compte courant s'élève à 0 €. La société Egima a été cédée le 30 octobre 2013.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation initiale du conseil d'administration du 16 mars 2001 dont le taux de rémunération a été modifié par le conseil du 21 avril 2009.



Modalités : Cette convention n'a engendré aucun produit au cours de l'exercice.

L'exécution de cette convention s'est terminée durant l'exercice, la cession de la filiale Egima S.A.R.L. ayant été réalisée le 30 octobre 2013.

Convention d'engagement pris au bénéfice du président directeur général par la société

Nature et objet : Engagement pris au bénéfice du président directeur général, M. Philippe Brégi, par la société Egide S.A., correspondant à la souscription d'une assurance pour perte d'emploi « Chef d'entreprise », à la date de sa nomination approuvée par le conseil d'administration du 9 novembre 2004.

Modalités : Les montants facturés s'élèvent à 2 712,80 € sur l'exercice 2013.

Convention de garantie à première demande en contrepartie d'un crédit à long terme accordé à la société Egima S.A.R.L.

Nature et objet : Egide S.A. s'est portée caution à première demande au profit du Crédit du Maroc en contrepartie d'un crédit à long terme accordé par cette dernière à la filiale de droit marocain Egima S.A.R.L. Le prêt, d'un montant de 10 678 000 dirhams, a été accordé le 21 mars 2003 pour une durée initiale de 12 ans (échéance le 21 mars 2015), dont un an de franchise en capital. La garantie donnée par Egide S.A. porte sur le capital et les intérêts restant dus par la société Egima S.A.R.L. dans la limite de 12 700 000 dirhams en principal.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 30 octobre 2001.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

L'exécution de cette convention s'est terminée durant l'exercice, la cession de la filiale Egima S.A.R.L. ayant été réalisée le 30 octobre 2013.

Cette garantie a donc été levée à cette occasion.

Convention de gage d'un compte d'instruments financiers en contrepartie d'une caution donnée au profit de la société Egima S.A.R.L.

Nature et objet : Remise en gage d'un portefeuille de Sicav pour un montant total de 57 447 € au profit du Crédit du Nord en contrepartie d'une caution donnée à la Société Générale Marocaine de Banque qui a octroyé à la demande de la filiale marocaine Egima S.A.R.L. une caution permanente au profit de l'administration des douanes et des impôts directs du Maroc. La valeur des Sicav remises en garantie qui s'élevait à 65 017 € a été débloquée sur cette fin d'exercice.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 27 octobre 2003.

Modalités : L'exécution de cette convention s'est terminée durant l'exercice, la cession de la filiale Egima S.A.R.L. ayant été réalisée le 30 octobre 2013.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'affacturage entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme d'un accord d'affacturage, la banque Lloyds a accordé à Egide UK Ltd. une avance, basée sur son encours client, d'un montant maximum de £ 350 000. Dans ce cadre, la banque HSBC a demandé à Egide S.A. de garantir sa filiale à hauteur de cette avance.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration en date du 18 avril 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

L'exécution de cette convention s'est terminée durant l'exercice, la cession de la filiale Egide UK Ltd ayant été réalisée le 30 octobre 2013.

Convention de garantie dans le cadre de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds

Nature et objet : Au terme de la mise en place d'un découvert bancaire entre Egide UK et la banque Lloyds, une convention de garantie a été conclue à hauteur de £ 50 000.

Cette convention entre dans l'objet d'une autorisation générale décidée lors du conseil d'administration en date du 16 octobre 2008.

Modalités : Cette convention n'a engendré ni produit, ni charge au cours de l'exercice.

L'exécution de cette convention s'est terminée durant l'exercice, la cession de la filiale Egide UK Ltd ayant été réalisée le 30 octobre 2013.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Néant.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 29 avril 2014,

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC SAS,
Bernard Hinfray »

20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 Informations financières historiques (2011 et 2012)

Les états financiers consolidés et annuels des exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans les documents mentionnés dans le tableau suivant, sont incorporés par référence au présent document de référence.

Version imprimée du document de référence	2011	2012
Fiche de dépôt AMF	n° D12-0386 du 23 avril 2012	n° D13-0644 du 20 juin 2013
Comptes consolidés et annexes	Pages 75 à 95 (§ 20.3.1)	Pages 70 à 92 (§ 20.3.1)
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 115 (§ 20.4.1)	Page 115 (§ 20.4.1)
Comptes annuels et annexes	Pages 96 à 114 (§ 20.3.2)	Pages 94 à 114 (§ 20.3.2)
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Pages 116 et 117 (§ 20.4.2)	Pages 116 et 117 (§ 20.4.2)

20.2 Informations financières pro forma

Néant.

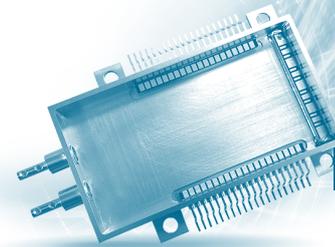
20.3 États financiers

20.3.1 États financiers consolidés 2013

20.3.1.1 État de situation financière

ACTIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	4.3	0	13
Immobilisations corporelles	4.3	2 679	3 551
Immobilisations financières	4.3	191	204
Autres actifs non courants	4.4	630	946
Actifs non courants		3 500	4 714
Stocks	4.5	2 830	3 624
Clients et autres débiteurs	4.6	3 385	4 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.7	512	1 131
Autres actifs courants	4.8	259	283
Actifs courants		6 983	9 403
TOTAL ACTIF		10 487	14 116

PASSIF - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012
Capital apporté	4.9	3 570	3 570
Primes liées au capital social		1 588	1 621
Réserve légale		356	356
Réserves consolidées		1 195	2 182
Résultat net		(516)	(866)
Ecarts de conversion		(2 537)	(2 151)
Titres d'autocontrôle		0	0
Capitaux propres		3 655	4 711
Provisions non courantes	4.10	394	362
Dettes financières à plus d'un an	4.11	138	363
Autres passifs non courants	4.11	12	22
Passifs non courants		545	746
Provisions courantes	4.10	0	57
Dettes financières à moins d'un an	4.11	2 644	3 875
Fournisseurs et autres créditeurs	4.11	3 633	4 633
Autres passifs courants	4.11	10	93
Passifs courants		6 287	8 659
TOTAL PASSIF		10 487	14 116



20.3.1.2 État de résultat global

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires		20 386	22 645
Achats consommés		(8 870)	(10 422)
Var. stocks de produits finis & en cours		(115)	(170)
Charges de personnel		(8 892)	(9 596)
Charges externes		(2 973)	(3 102)
Impôts et taxes		(332)	(375)
Amort. & dépr. des immobilisations		(318)	(264)
Dotations et reprises de dépréciation & provision	4.3	64	58
Autres produits opérationnels	4.5, 6, 10	525	1 085
Autres charges opérationnelles	4.14	(139)	(203)
Résultat opérationnel	4.13	(664)	(345)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	4.16	8	20
Coût de l'endettement financier brut	4.16	(183)	(161)
Coût de l'endettement financier net	4.16	(176)	(141)
Autres produits financiers	4.16	46	356
Autres charges financières	4.16	(107)	(355)
Résultat avant impôt		(901)	(485)
Impôt sur le résultat	4.12	0	0
Résultat des activités poursuivies		(901)	(485)
QP de résultat des activités abandonnées	4.15	385	(381)
Résultat net		(516)	(866)
Part du groupe		(516)	(866)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat par action (en €)	4.17	(0.29)	(0.49)
Résultat dilué par action (en €)	4.17	(0.29)	(0.49)
<i>Éléments recyclables ultérieurement en résultat net :</i>			
Écarts de conversion - variation de valeur		34	26
<i>Éléments non recyclables ultérieurement en résultat net :</i>			
Écarts de conversion - non recyclés en résultat net (cessions des filiales étrangères)		(420)	0
Autres éléments du résultat global		(386)	26
Résultat global		(902)	(840)
Part du groupe		(902)	(840)
Intérêts minoritaires		0	0

20.3.1.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€, sauf pour les actions	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves légale et consolidées	Résultat de l'exercice	Autres capitaux propres	Capitaux propres
Situation au 31/12/2011	1 286 300	2 573	349	2 017	673	(2 177)	3 435
Variation du cap. de la société-mère	498 497	997	1 272				2 269
Affectation du résultat de l'exercice 2011				673	(673)		0
Résultat global de l'exercice				(153)	(866)	26	(840)
Options de souscription d'actions							(153)
Situation au 31/12/2012	1 784 797	3 570	1 621	2 537	(866)	(2 151)	4 711
Variation du cap. de la société-mère							0
Affectation du résultat de l'exercice 2012				(866)	866		0
Résultat global de l'exercice					(516)	(386)	(902)
Options de souscription d'actions			(32)	1			1
Incidence des variations de périmètre ⁽¹⁾				(122)			(154)
Situation au 31/12/2013	1 784 797	3 570	1 588	1 550	(516)	(2 537)	3 655

⁽¹⁾ Concerne la cession de la totalité des titres des filiales Egima et Egide UK LTD

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans le groupe Egide.

Les notes figurant au paragraphe 20.3.1.5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

20.3.1.4 Tableau de financement consolidé

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - En K€, normes IFRS	Notes 20.3.1.5.	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net des sociétés intégrées		(516)	(866)
Élimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- amortissements, dépréciations et provisions ⁽¹⁾	4.3, 4.10	331	1 098
- plus-values de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		308	18
- autres		1	(153)
- incidence des variations de périmètre ⁽³⁾		(657)	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽²⁾		683	(1 265)
- (augmentation) / diminution des stocks	4.5	454	469
- (augmentation) / diminution des créances clients	4.6	581	(386)
- (augmentation) / diminution des autres créances	4.6, 4.8	(157)	(364)
- augmentation / (diminution) des dettes fournisseurs	4.11	(132)	(551)
- augmentation / (diminution) des dettes fiscales et sociales	4.11	(3)	(186)
- augmentation / (diminution) des autres dettes	4.11	(61)	(247)
Flux de trésorerie liés à l'activité		150	(1 169)
Acquisitions d'immobilisations	4.3	(401)	(2 367)
Diminutions d'immobilisations financières ⁽⁴⁾	2.2	350	
Incidence des variations de périmètre ⁽³⁾		(114)	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(165)	(2 367)
Augmentations de capital en numéraire	4.9		997
Variation des autres fonds propres	4.9		1 272
Souscription d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit bail	4.11		1 213
Remboursement d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou crédit bail	4.11	(52)	(163)
Souscription d'emprunts divers			
Remboursements d'emprunts divers	4.11	(48)	(15)
Dettes financières relatives à l'affacturage et au crédit revolving	4.11	(553)	178
Variation de nantissement de sicav		65	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(589)	3 483
Variation de trésorerie		(604)	(53)

⁽¹⁾ hors dépréciations sur actif circulant

⁽²⁾ en valeurs nettes

⁽³⁾ concerne la cession de la totalité des titres d'Egima et Egide UK Ltd

⁽⁴⁾ remboursement du compte courant d'Egide UK préalablement à la cession

	Notes 20.3.1.5.	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie de clôture *	4.7	512	1 121
Trésorerie d'ouverture *	4.7	1 121	1 177
Incidence des variations de cours des devises		6	3
Variation de la trésorerie		(604)	(53)

* Pour information, les montants de trésorerie au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 se décomposent comme suit :

	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	512	1 131
Découverts bancaires et intérêts courus		(10)
Trésorerie dans le tableau de flux	512	1 121

20.3.1.5 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes consolidés

20.3.1.5.1 Généralités

Egide conçoit, produit et distribue des composants hermétiques d'encapsulation (boîtiers électroniques passifs) servant à la protection et à l'interconnexion des systèmes électroniques.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés établis au 31 décembre 2013, dont le total de l'état de situation financière est de 10 487 k€, et l'état de résultat global, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 516 k€ arrêté par le conseil d'administration du 25 avril 2014.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (k€), sauf indication contraire. L'arrêté annuel se fait au 31 décembre, l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

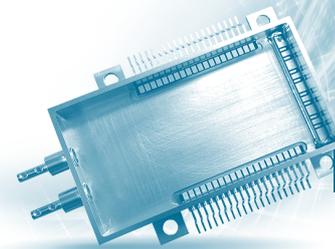
20.3.1.5.2 Informations relatives au référentiel de consolidation et au périmètre

20.3.1.5.2.1 Base de préparation de l'information financière

Conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le groupe Egide (voir § 20.3.1.5.2.2) présente ses états financiers consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne et publiées par l'IASB au 31 décembre 2013. Ce référentiel comprend les IFRS et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations applicables au 31 décembre 2013. Cet ensemble de normes et leurs interprétations sont communément appelées normes IFRS ou "IFRS" par simplification. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Certaines normes, interprétations ou amendements de normes existantes sont d'application obligatoire dans le référentiel IFRS aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 mais ils n'ont pas d'incidence sur les états financiers consolidés du groupe :

Norme	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments du résultat global	16/06/2011	06/06/2012
Amendements IAS 19	Avantages du personnel		
Amendements IFRS 7	Informations à fournir : compensation d'actifs et passifs financiers	16/12/2011	29/12/2012
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	12/05/2011	
Amendements IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents	20/12/2010	
Amendements IFRS 1	Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants		
IAS 28	Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	12/05/2011	
Amendements IFRS 1	Prêts publics	13/03/2012	05/03/2013
Améliorations annuelles (2009-2011)	Processus d'améliorations annuelles	17/05/2012	28/03/2013
IFRIC 20	Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	19/10/2011	29/12/2012



Les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2013 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le groupe n'envisage pas que ces textes aient un impact sur les états financiers consolidés :

Norme	Thème	Date de publication IASB	Date d'adoption UE
Amendements IAS 32	Instruments financiers : présentation, compensation d'actifs et passifs financiers	16/12/2011	29/12/2012
IFRS 10	Etats financiers consolidés	12/05/2011	
IFRS 11	Partenariats		
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités		
IAS 27	Etats financiers individuels		
Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	Modalités de transition	28/06/2012	05/04/2013
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27	Entités d'investissement	31/10/2012	21/11/2013
Amendements IAS 36	Montant recouvrable des actifs non financiers	29/05/2013	19/12/2013
Amendements IAS 39	Novation de dérivés et continuité de comptabilité de couverture	27/06/2013	

Les textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2013 et non en vigueur dans l'Union Européenne ne devraient pas avoir d'impact sur les états financiers du groupe. Ces textes sont les suivants :

Norme	Thème	Date de publication IASB
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7	Date d'application	16/12/2011
IFRS 9	Instruments financiers (doit remplacer IAS 39)	12/11/2009
Amendements IAS 19	Contribution des employés	21/11/2013
Améliorations annuelles (2010-2012 et 2011-2013)	Processus d'améliorations annuelles	12/12/2013
IFRIC 21	Taxes prélevées par une autorité publique	20/05/2013

20.3.1.5.2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe Egide au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

Sociétés	Siège social	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Date d'entrée dans le groupe
Egide SA	Bollène (Vaucluse)	100 %	Société Mère	NA
Egide USA LLC	Wilmington - Delaware (USA)	100 %	Intégration globale	08/11/2000
Egide USA Inc.	Cambridge - Maryland (USA)	100 %	Intégration globale	29/12/2000

Les filiales contrôlées de manière exclusive sont intégrées globalement. Le contrôle résulte du pouvoir pour le groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles de manière à obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote dans la société.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

Egide SA a procédé à la cession de la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans ses filiales Egima et Egide UK Ltd le 31 octobre 2013, respectivement pour 1 MAD et 100 KGBP. De plus, Egide UK Ltd avait remboursé 300 KGBP à Egide SA préalablement à la cession au titre du compte-courant qui existait entre les deux sociétés.

20.3.1.5.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des différentes filiales étrangères sont retraités en conformité avec le plan comptable du groupe et les règles communes d'évaluation des différents postes afin de garantir une homogénéité satisfaisante des informations financières.

20.3.1.5.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

20.3.1.5.3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés sont élaborés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash-flows prévisionnels attendus et dans le cadre de son plan stratégique, le conseil d'administration d'Egide a souhaité procéder à une augmentation de capital de 5 millions d'euros par offre au public, dont la bonne fin est prévue avant le 30 juin 2014. Cette opération vise à couvrir des investissements humains, en matériels et le financement du besoin en fond de roulement requis par la mise en place de ces investissements. En l'absence de réussite de cette augmentation de capital, la situation de trésorerie d'Egide pourrait se tendre au cours du dernier trimestre de l'année 2014 et nécessiter la demande de préfinancements des CICE et CIR. Ainsi, la continuité d'exploitation d'Egide reste sous-tendue soit par la mise en œuvre du préfinancement des CICE 2013 et 2014 et du CIR 2013, soit par la bonne réussite de cette augmentation de capital.

20.3.1.5.3.2 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm départ usine. Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.1.5.3.3 Écart d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué initialement par l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, des passifs identifiés et passifs éventuels acquis.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuellement ou en cas d'indice de perte de valeur.

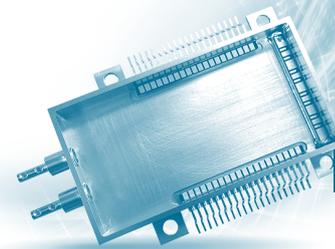
Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.4 Immobilisations incorporelles

Les normes IAS 36 et IAS 38 sont applicables aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Compte tenu du caractère "sur mesure" des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et de développement n'est immobilisé à l'actif de l'état de situation financière du groupe.



Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	5 à 10 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Brevets	12 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante. Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.5 Immobilisations corporelles

Les normes IAS 16 et IAS 36 sont applicables aux immobilisations corporelles.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine des actifs immobilisés, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront au groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en-cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles génèrent des avantages économiques au groupe. Les amortissements sont pratiqués selon les durées suivantes :

	Linéaire
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	3 à 10 ans
Constructions	25 ans

Aucune valeur résiduelle à la fin de l'utilisation de ces actifs n'a été retenue et donc n'a été déduite de la base d'amortissement. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.1.5.3.6.

20.3.1.5.3.6 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Pour le groupe Egide, il est considéré que les UGT sont les suivantes :

- La société Egide SA ;
- La société Egide USA Inc.

En effet, ces centres de profits reflètent le mode de génération des cash flows le plus fin que peut définir le groupe. Le groupe procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT. La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, sauf si telle ou telle immobilisation ou ensemble d'immobilisations a une valeur de marché spécifique supérieure à sa valeur comptable.

20.3.1.5.3.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées à hauteur de 50 à 100 % la deuxième année selon la nature des stocks et à 100 % la troisième sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonctions de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

Les variations de stocks et en-cours et les dotations et reprises de dépréciations afférentes à ces stocks sont présentées sur une même ligne du compte de résultat du groupe.

20.3.1.5.3.8 Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

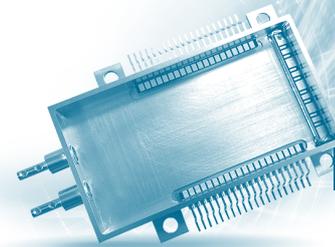
Les états financiers sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes du groupe.

Les comptes d'Egide USA Inc (filiale autonome) sont convertis selon la méthode du cours de clôture, le bilan étant ainsi converti en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

Les comptes d'Egide USA LLC (filiale non autonome) sont convertis selon la méthode du cours historique, le bilan étant ainsi converti au cours historique, sauf pour les éléments monétaires convertis au cours de clôture. L'état de résultat global et le tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste "écarts de conversion".

20.3.1.5.3.9 Comptes et opérations réciproques

Tous les comptes et opérations réciproques entre les sociétés consolidées sont ajustés puis éliminés.



20.3.1.5.3.10 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées initialement pour leur juste valeur, celles ayant une échéance à plus d'un an étant le cas échéant actualisées. Leur évaluation ultérieure est effectuée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées à la clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion correspondants donnent lieu à l'enregistrement de pertes ou gains de change latents en résultat financier

20.3.1.5.3.11 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse sont évaluées au cours de clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Elles sont, le cas échéant, ajustées pour tenir compte de leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les VMP sont ainsi évaluées à leur juste valeur par contrepartie du résultat.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).

20.3.1.5.3.12 Impôts différés

Certains retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables applicables pour les comptes consolidés, ainsi que certains décalages temporaires qui existent dans les comptes annuels, dégagent des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs retraités.

Les différences temporaires donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un avenir prévisible.

20.3.1.5.3.13 Provisions pour pensions et avantages similaires

Chez Egide SA, les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une provision calculée conformément à la norme IAS 19, de même que les primes versées aux salariés à l'occasion de l'obtention de la médaille du travail et que l'allocation spéciale d'ancienneté. Ces engagements résultent des conventions collectives applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 % (taux Markit Iboxx Eur corporates AA 10+) ;
- Les provisions sont calculées hors charges patronales.

Ces provisions ne concernent pas les filiales étrangères, ces sociétés n'ayant pas d'engagement de payer des primes complémentaires à l'expiration des contrats de travail des salariés, ni à aucune autre occasion au cours de leur présence au sein de la société.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc...) est constaté intégralement dans l'état de résultat global.

20.3.1.5.3.14 Provisions

La comptabilisation de provisions intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources, dont le montant peut être évalué de manière fiable, au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la date de clôture.

20.3.1.5.3.15 Options de souscription d'action

La société applique la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés » aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 31 décembre 2013.

Les options d'achat d'actions accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction (durée de vie de l'option de 4,5 ans et volatilité de 30 %). Elle est constatée dans l'état de résultat global sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues caduques avant de pouvoir être exercées sont reprises dans l'état de résultat global de la période au cours de laquelle la caducité est constatée du fait du départ des salariés avant la fin de la période d'acquisition des droits.

20.3.1.5.3.16 Affacturage

Les sociétés du groupe ont recours à l'affacturage : Egide SA depuis le 1^{er} semestre 2006 et Egide USA Inc depuis le 1^{er} trimestre 2007. Il n'y a pas d'impact sur la présentation des comptes clients de la société mais une dette financière diverse à court terme apparaît au passif de l'état de situation financière. Elle représente les avances financées par le factor sous déduction des règlements clients reçus par le factor en remboursement de la créance qui a été subrogée.

Les sociétés supportent les retards de règlement de leurs clients car le financement reçu correspondant à une facture ayant dépassé son échéance de 60 à 120 jours est repris par le factor après cette date. Toutefois, si la nature du défaut de paiement relève des garanties couvertes par l'assurance crédit, les sociétés peuvent recouvrer partiellement leur créance en cas de défaillance complète du client, notamment suite à une liquidation judiciaire.

Le groupe affacture actuellement environ 80 % de son chiffre d'affaires.

L'organisme d'affacturage d'Egide SA traitant les créances export prévoit de limiter les en-cours autorisés par client financé à 250 k€. Cette limite n'était pas appliquée au 31 décembre 2013 car, pour les clients concernés, l'assurance crédit couvre un encours plus important.

20.3.1.5.3.17 Information sectorielle

Conformément aux méthodes de reporting interne du groupe, un secteur opérationnel est défini comme une composante de l'entité qui se livre à des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et engager des charges, et pour laquelle une information financière est disponible. Ainsi, deux secteurs, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité, sont ainsi déterminés : Egide SA et Egide USA.

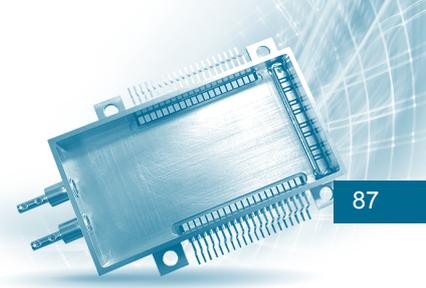
Les principes comptables appliqués à l'information donnée sur ces secteurs sont les mêmes que ceux servant de base aux comptes consolidés.

20.3.1.5.4 Informations complémentaires sur les états de situation financière et de résultat global

20.3.1.5.4.1 Estimations et jugements comptables déterminants

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que le groupe peut être amené à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.1.5.3.6, les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.



La continuité d'exploitation d'Egide dont il est fait état au paragraphe 20.3.1.5.3.1 des « Principes comptables et méthodes d'évaluation » repose également sur la bonne fin d'opérations de financements dont l'issue, à la date d'arrêté des comptes, est actuellement non connue.

20.3.1.5.4.2 Gestion du risque financier

20.3.1.5.4.2.1 Risque de change

En 2013, Egide a réalisé 69 % de ses ventes à l'exportation, dont 41 % à destination de l'Amérique du Nord où la devise de facturation est le dollar US. Concernant les 19 % à destination d'autres pays non européens, la devise de facturation est soit l'euro, soit le dollar US. Au cours de l'exercice, Egide SA a facturé pour 4,4 MUSD (contre-valeur : 3,3 m€), Egide USA Inc. a facturé pour 10 m\$ (contre-valeur : 7,5 m€). En 2013, la parité du dollar face à l'euro (1,3281 en moyenne sur l'année contre 1,2856 en 2012, soit - 3 %) a eu un effet défavorable sur le chiffre d'affaires du groupe.

Les recettes en dollars reçues directement par Egide SA (3,87 m\$ en 2013) sont utilisées pour payer les achats de composants effectués auprès de fournisseurs américains (1,99 m\$ en 2013). Au cours de l'exercice, les encaissements en dollars ont été supérieurs aux décaissements car certains clients non européens dont la devise de facturation est le dollar US soit ne sont pas financés par les sociétés d'affacturage, soit règlent directement Egide SA ; l'excédent est donc converti en euros. Pour ce qui est des recettes en dollars reçues par les sociétés d'affacturage, elles sont converties en euros au cours du jour, les financements des factures émises en dollars étant également obtenus en euros. Le risque se situe donc au niveau du cours de la devise le jour de la conversion. Aucune couverture spécifique n'a cependant été mise en place, le coût d'une telle protection demeurant trop élevé.

En ce qui concerne la filiale américaine, l'ensemble des achats et des ventes est effectué en dollars. A la clôture de l'exercice, le risque de change sera donc limité pour le groupe au résultat de l'exercice d'Egide USA converti en euros pour la consolidation ainsi qu'à sa trésorerie libellée en dollars.

20.3.1.5.4.2.2 Risque de taux

En 2006, Egide SA a contracté deux contrats d'affacturage couvrant les créances domestiques et exports. La commission de financement appliquée par les factors aux montants financés est basée sur la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'Euribor 3 mois avec un taux plancher de 0,60%. En mai 2012, Egide USA Inc. a signé un contrat de financement avec la Bank of America, basé sur la valeur des encours clients et du stock, et dont le taux d'intérêt est déterminé de la manière suivante : BBA LIBOR Daily Floating Rate + 3,50 %.

Un prêt régional de maintien de l'emploi a été reçu en juillet 2010 par Egide SA de la part de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour 200 k€ et de la part du département de Vaucluse pour 100 k€. Ces emprunts ne présentent aucun risque de taux puisqu'il s'agit de prêts à taux zéro remboursables en 7 ans avec un différé de 2 ans.

Enfin, un financement long terme de 1,56 m\$ a été obtenu en mai 2012 par Egide USA Inc. auprès de la Bank of America, pour financer l'acquisition de son bâtiment industriel, au taux égal au BBA LIBOR Adjusted Periodically Rate + 3,5 %. Cet emprunt inclut une clause de remboursement anticipé du fait de l'application de clause de « défaut » (existence de 2 covenants attachés à cet emprunt. Voir § 20.3.1.5.4.11.2.).

Compte tenu du faible impact potentiel des variations de taux sur l'état de résultat global consolidé lié à la nature des taux, le groupe n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour suivre et gérer les risques de taux.

Les placements financiers sont réalisés par le biais de SICAV monétaires garanties en capital, dont la rémunération fluctue avec l'EONIA. Le risque de taux est donc très faible au regard des montants investis et de leur taux de rémunération sur l'exercice 2013.

20.3.1.5.4.2.3 Risque de liquidité

Cf.: § 20.3.1.5.3.1.

20.3.1.5.4.3 Immobilisations

Les immobilisations incorporelles apparaissant à l'actif du bilan du groupe au 31 décembre 2013 ont été acquises. Il s'agit de brevets, licences et logiciels.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2012	Variation de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Valeur au 31/12/2013
Autres immobilisations incorporelles						
Valeur brute	364	(17)	347			347
- amortissements	(351)	5	(346)			(346)
- dépréciations						
Valeur nette	13	12	0			0
Total immobilisations incorporelles	13	(12)	0			0
Terrains et agencements						
Valeur brute	419	(18)	401			401
- amortissements	0					
- dépréciations	0					
Valeur nette	419	(18)	401			401
Constructions						
Valeur brute	2 779	(1 728)	1 051	55		1 106
- amortissements	(695)	670	(25)	(44)		(69)
- dépréciations	(390)	390	0			0
Valeur nette	1 694	(668)	1 026	11		1 037
Install. techniques et outillage industriel						
Valeur brute	16 244	(2 968)	13 276	631	197	13 711
- amortissements	(13 022)	1 747	(11 275)	(201)	(192)	(11 284)
- dépréciations	(2 560)	1 105	(1 455)			(1 455)
Valeur nette	662	(116)	546	430	5	971
Autres immobilisations corporelles						
Valeur brute	2 477	(140)	2 337	45	4	2 378
- amortissements	(2 150)	132	(2 018)	(70)		(2 088)
- dépréciations	(29)		(29)			(29)
Valeur nette	298	(8)	290	(25)	4	261
Immob. corp. encours, avances et acomptes						
Immob. corporelles encours	452		452	13	457	9
Avances et acomptes	25		25	8	34	0
Total	478		478	21	490	9
Total immobilisations corporelles	3 551	(810)	2 741	437	499	2 679

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

Les dotations et reprises d'amortissements et dépréciations apparaissent sur la ligne « amortissements et dépréciations des immobilisations » du résultat opérationnel pour un montant de 318 k€ représentant des dotations.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2012 concernaient principalement la chaîne de prétraitement chimique d'Egide SA qui a été mise en service en janvier 2013 en remplacement de celle qui avait été détruite lors de l'incendie de ce local en mars 2012. L'application de la norme IAS 36 avait conduit à enregistrer une dépréciation de 3 272 k€ au 31 décembre 2005, compte tenu du niveau de sous-activité des usines du groupe et des hypothèses d'activité future retenues. Les cessions d'actifs corporels, notamment immobiliers, ont conduit à en reprendre antérieurement 682 k€ ; la dépréciation du bâtiment d'Egima avait été enregistrée en 2012 pour 390 k€, ramenant le montant de la dépréciation à 2 980 k€ au 31 décembre 2012. La sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd ramène ce montant au 31 décembre 2013 à 1 485 k€.

La valeur actuelle des actifs inscrits dans l'état de situation financière au 31 décembre 2013 permettant de couvrir leur valeur nette comptable, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2012	Variation de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Acquisitions, créations, virements, dotations	Cessions, mises hors service, virements, reprises	Valeur au 31/12/2013
Autres actifs financiers						
Prêts et autres immobilisations financières	204	(14)	190	1		191

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

20.3.1.5.4.4 Autres actifs non courants

Les postes inclus dans la rubrique « Autres actifs non courants » sont les suivants :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Créance cession bâtiment Egide SA	238	233
Crédit d'Impôt Recherche 2010		206
Crédit d'Impôt Recherche 2011		251
Crédit d'Impôt Recherche 2012		256
Crédit d'Impôt Recherche 2013	262	
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2013	129	
Total	630	946

La créance liée à la cession du bâtiment de Bollène chez Egide SA, correspondant au paiement différé d'une partie du prix de vente lié à la notation Cofacering d'Egide SA, représente un montant de 242 k€, soit 238 k€ en valeur actualisée.

Le Crédit Impôt Recherche 2013 d'Egide SA ainsi que le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi 2013 seront récupérables en 2017 s'ils n'ont pas pu être imputés sur l'Impôt Sociétés d'ici cette date.

Les CIR 2010 à 2012 sont transférés au 31 décembre 2013 dans le poste « Clients et autres débiteurs » car ils ont été cédés en janvier 2014 à la BPI France en l'échange de la mise en place d'un crédit de trésorerie.

Le CIR 2013 est inclus dans le poste « Autres produits opérationnels » de l'état de résultat global. Le CICE 2013 est enregistré en diminution des charges de personnel de cet état.

20.3.1.5.4.5 Stocks et encours

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2012	Variation de périmètre et de change *	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Augment., dotations	Diminut., reprises	Valeur au 31/12/2013
Mat. premières et approvisionnements						
Valeur brute	5 680	(158)	5 522		338	5 184
- dépréciations	(3 449)	36	(3 413)	(118)	(19)	(3 511)
Valeur nette	2 231	(122)	2 109	(118)	319	1 673
Encours						
Valeur brute	1 074	(161)	913		119	794
- dépréciations	(3)	1	(2)	(7)	(8)	(1)
Valeur nette	1 071	(160)	911	(7)	111	793
Produits finis						
Valeur brute	1 257	(50)	1 207	31		1 238
- dépréciations	(961)	5	(956)	(40)	(120)	(876)
Valeur nette	296	(45)	251	(9)	(120)	362
Marchandises						
Valeur brute	76	(18)	58		6	52
- dépréciations	(50)		(50)		(1)	(49)
Valeur nette	26	(18)	7		5	3
Total	3 624	(345)	3 278	(134)	315	2 830

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

Il a été appliqué au stock de kovar, matière première qui présente une possibilité d'écoulement par revente ou transformation en structures, un taux de dépréciation limité à 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock..

20.3.1.5.4.6 Créances clients et autres débiteurs

Les postes inclus dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » sont les suivants :

Rubriques - Montants en K€	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Avances et acomptes sur commandes	29	19
Créances clients et comptes rattachés	2 413	3 689
Personnel et comptes rattachés	2	4
Taxe sur la valeur ajoutée	69	284
Etat impôts divers	713	104
Débiteurs divers	159	265
Total	3 385	4 366

Au 31 décembre 2013, la décomposition des créances clients par devise est de 1 532 k€ et 1 215 k\$.

Les Crédits d'Impôt Recherche 2010 à 2012 d'Egide SA qui étaient inclus dans le poste « Autres actifs non courants » au 31 décembre 2012 ont été transférés dans le poste « Etat impôts divers » car ils ont été cédés à BPI France en janvier 2014 en contrepartie de la mise en place d'un crédit de trésorerie.

Le poste « débiteurs divers » au 31 décembre 2012 comprenait 210 k€ d'indemnités d'assurance qui ont été perçues par Egide SA début 2013 afin de couvrir une partie des dépenses engagées suite à l'incendie du 1^{er} mars 2012. Au 31 décembre 2013, ce poste inclut le prix de cession d'Egide UK Ltd soit 120 k€ qui sera encaissé par Egide SA en 2014 en 12 règlements mensuels.

L'état des créances clients s'établit comme suit, en fonction de la date d'échéance des factures :

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2013	De 0 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	À plus de 90 jours
Créances clients	2 413	2 340	56	11	6

Le poste « Dépréciation des créances clients » a varié comme suit :

Rubriques - Montants en K€	Valeur au 31/12/2012	Variation de change	Valeur au 31/12/2012 au cours du 31/12/2013	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2013
Dépréciation	138		138		97	41

Les reprises de dépréciation correspondent à des créances définitivement irrécouvrables suite à la mise en œuvre des règles de prescription applicables depuis 2008 chez Egide SA.

20.3.1.5.4.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur de la trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
OPCVM	65	0
BMTN		301
Trésorerie	447	830
Total	512	1 131

Au 31 décembre 2013, la trésorerie en devises du groupe est de 131 k\$ chez Egide SA, 149 k\$ chez Egide USA Inc., et 13 k\$ chez Egide USA LLC. Les disponibilités en euros sont de 234 k€ chez Egide SA.

20.3.1.5.4.8 Autres actifs courants

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Loyers & charges	94	118
Assurances	91	21
Maintenance		14
Taxes	17	33
Divers	56	31
Total	259	218

Les sicav données par Egide SA en garantie de l'octroi d'une caution au profit des Douanes Marocaines pour Egima de 65 KE incluses dans ce poste au 31 décembre 2012 ont été présentées en OPCVM dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2013 car la caution a été annulée à cette date par la banque marocaine bénéficiaire de la garantie.

20.3.1.5.4.9 Informations sur le capital apporté

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 3 569 594 euros, soit 1 784 797 actions de 2 euros de valeur nominale.

20.3.1.5.4.9.1 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 651 options.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Options attribuées non exercées	4 337	4 774	22 225	217	651	651	32 855
Prix de souscription	28,75 €	25,69 €	5,34 €	5,20 €	7,46 €	4,08 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2013 a été de 4,20 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2013 est de 2,77 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 56 385 options au 31 décembre 2013.

20.3.1.5.4.9.2 Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2013 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre au public visées à l'article L.411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20 % du capital social par an. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 25 août 2015. Ces autorisations n'ont pas été utilisées depuis la date de l'assemblée générale qui les a octroyées.

20.3.1.5.4.10 Provisions

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2012	Var. de périmètre et de change *	Au 31/12/12 au cours du 31/12/13	Dotat.	Repr. (prov. utilisée)	Repr. (prov. non utilisée)	Valeur au 31/12/13
Provisions non courantes							
Provisions pour avantages au personnel	362		362	53	21		394
Provisions courantes							
Provision pour litiges	57	(57)	0				
Total	420	(57)	362	53	21		394
Dot. / rep. d'exploitation				53	21		
Dot. / rep. financières							

* La variation de périmètre concerne la sortie du groupe d'Egima et Egide UK Ltd suite à la cession totale des titres de ces filiales par Egide SA le 31 octobre 2013

La distinction entre provisions courantes ou non courantes est déterminée par l'échéance prévisible de l'obligation du groupe à l'égard du tiers concerné, qui se situe dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable pour la partie courante.

Compte tenu des hypothèses exposées au paragraphe 20.3.1.5.3.13 et retenues à la clôture, l'impact sur les capitaux propres de l'actualisation de la provision pour avantages au personnel aurait été de - 9 k€.

20.3.1.5.4.11 État des dettes

20.3.1.5.4.11.1 Dettes échues à plus d'un an

(montants en k€)	Solde au 31/12/2013 dû de 1 à 5 ans	Solde au 31/12/2012 dû de 1 à 5 ans
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		165
Emprunts et dettes divers	138	197
Autres passifs non courants	12	22

Il n'y a pas de dettes dues à plus de 5 ans au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Les emprunts auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2012 concernaient Egima.

Les emprunts divers représentent le PRME d'Egide SA obtenu en 2010 (durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs »).

20.3.1.5.4.11.2 Dettes échues à moins d'un an

Les dettes, présentant toutes une échéance inférieure à un an, s'analysent comme suit :

Rubriques - En K€	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit	1 056 ^(a)	1 335
Emprunts et dettes divers	1 588 ^(b)	2 540
Fournisseurs et autres créditeurs		
Avances et acomptes reçus sur commandes	220	294
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 905	2 314
Personnel et comptes rattachés	1 246	1 292
Taxe sur la valeur ajoutée		154
Autres impôts et taxes	166	303
Clients, avoirs à établir		2
Créditeurs divers	73	113
Dettes sur immobilisations	22	160
Autres passifs courants	10	93
Total	6 287	8 601

^(a) dont emprunt de 1 457 k\$ (1 056 k€) d'une durée de 15 ans au taux BBA Libor + 3,50%. Au 31 décembre 2012, cet emprunt bancaire souscrit par Egide USA Inc. en mai 2012 avait été classé en totalité en dette courante pour 1 157 k€ car le dépassement d'un covenant à cette date avait requis cette présentation conformément à IAS 1. Au 31 décembre 2013, la situation étant semblable, la présentation des termes de paiement est identique, en totalité en dettes courantes, même si la banque a averti Egide USA qu'elle ne tiendrait pas compte de ce dépassement au 31 décembre 2013.
Au 31 décembre 2012, le solde incluait les dettes d'Egima et Egide UK Ltd à hauteur de 178 k€.

^(b) dont 740 k€ à un taux variable basé sur Euribor 3 mois (contrats d'affacturage Egide SA), 1 100 k\$ (798 k€) à un taux variable basé sur le BBA Libor (contrat d'affacturage Egide USA Inc. et 51 k€ d'emprunts d'une durée de 7 ans, avec un différé de remboursement de 2 ans, à taux zéro, ce qui a conduit, selon IAS 39 et IAS 20, à constater une décote enregistrée en « Autres passifs ».
Au 31 décembre 2012, le solde incluait les dettes d'Egide UK Ltd à hauteur de 365 k€.

Au 31 décembre 2013, le montant des factures non parvenues inclus dans le poste Dettes fournisseurs et comptes rattachés est de 356 k€, et le montant des charges à payer inclus dans le poste Personnel et comptes rattachés est de 864 k€, de 166 k€ dans le poste autres impôts et taxes et de 68 k€ dans le poste divers

20.3.1.5.4.12 Impôt et crédit d'impôt

Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé :

En K€	31/12/2013
Résultat annuel des entreprises intégrées avant impôt	(516)
Produit d'impôt théorique au taux en vigueur au 31 décembre 2013	172
Incidence des pertes reportables	(172)

Pour mémoire, la situation fiscale latente au 31 décembre 2012 est composée des pertes reportables indéfiniment d'un montant de 46 030 k€ pour Egide SA et de 4 393 k€ pour Egide USA Inc.

Par mesure de prudence, l'impôt différé correspondant aux déficits reportables n'a pas été porté à l'actif eu égard aux règles comptables applicables.

20.3.1.5.4.13 Information sectorielle

Les secteurs opérationnels identifiés représentent les valeurs suivantes

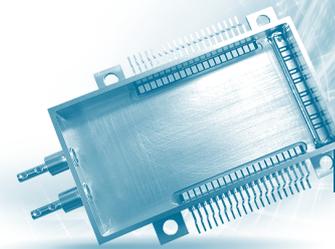
Rubriques - En K€	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012			
	Egide SA	Egide USA Inc	Total	Egide SA	Egide USA Inc	Egima & Egide UK	Total
Chiffre d'affaires	12 840	7 546	20 386	13 981	8 664	2 950	25 595
Résultat opérationnel	(739)	75	(664)	(607)	262	(326)	(671)
Actifs immobilisés nets	1 409	1 462	2 871	1 459	1 542	766	3 768
Dépenses d'investiss. de l'exercice	(20)	72	51	774	1 545	49	2 369
Dépréciation d'actifs immobilisés / IAS 36	(1 276)	(209)	(1 485)	(1 276)	(209)	(1 526)	(3 010)
Emprunts et dettes financières non courants	138	0	138	189	0	174	363
Emprunts et dettes financières courants	790	1 854	2 644	1 341	1 990	544	3 875

En 2013, deux clients dépassent individuellement les 10 % du chiffre d'affaires (12 % chacun) ; en 2012, il n'y en avait aucun.

20.3.1.5.4.14 Autres produits et charges opérationnelles

Le détail de ce poste de l'état de résultat global est le suivant :

En K€	31/12/2013		31/12/2012	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Crédit d'impôt recherche - Egide SA	262		256	
Indemnité d'assurance suite à l'incendie et la grêle - Egide SA	52		642	
Redressement taxe professionnelle / CFE - Egide SA (dégrevé en 2012)		(31)	119	(123)
Dégrèvement de charges sociales - Egide SA (2008 à 2010)	163			
Application des règles de prescription - Egide SA	31	(70)		
Divers	16	(38)	67	(80)
Total	525	(139)	1 085	(203)



20.3.1.5.4.15 Quote-part de résultat des activités abandonnées

Ce poste reprend les résultats des filiales cédées le 31 octobre 2013. Concernant l'exercice 2013, il s'agit de leur résultat dégagé jusqu'au jour de la cession.

Toutes les écritures de retraitement liées aux opérations de consolidation en 2012 et de sortie des filiales du groupe en 2013 apparaissent également sur cette ligne, quelle que soit leur nature (opérationnelle ou financière).

Les principaux éléments de ce poste sont les suivants :

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Chiffre d'affaires	2 469	2 950
Achats consommés	(482)	(641)
Variations de stocks de produits finis & en cours	2	102
Charges de personnel	(998)	(1 238)
Charges externes	(678)	(750)
Impôts et taxes	(36)	(43)
Amortissements & dépréciations des immobilisations	(94)	(715)
Dotations et reprises de dépréciations & provisions	57	(58)
Autres produits opérationnels	15 265	151
Autres charges opérationnelles	(15 274)	(85)
Coût de l'endettement financier brut	(27)	(49)
Autres produits financiers	672	117
Autres charges financières	(490)	(121)
Impôt sur le résultat	(2)	(2)
Total	385	(381)

Les autres produits et charges opérationnels et financiers 2013 comprennent notamment les écritures de cession des titres chez Egide SA et les écarts de change se rapportant à cette opération.

20.3.1.5.4.16 Résultat financier

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent le résultat sur cessions de VMP chez Egide SA.

Le coût de l'endettement financier brut représente les charges d'intérêts sur les emprunts apparaissant dans l'état de situation financière et la commission de financement liée à l'affacturage.

Le détail des autres produits et charges financiers est le suivant :

En K€	31/12/2013		31/12/2012	
	Produit	Charge	Produit	Charge
Résultat de change	44	(107)	310	(329)
Produits et charges divers	3	0	46	(26)
Total	46	(107)	356	(355)

20.3.1.5.4.17 Résultat par action

Le résultat par action, dilué ou non, prend en compte le « Résultat net - part du groupe » tel qu'il ressort l'état de résultat global.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat précité par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. La date de prise en compte des émissions d'actions consécutives à des augmentations de capital en numéraire est la date de disponibilité des fonds. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Le résultat dilué par action est obtenu en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires, en utilisant la méthode dite du rachat d'actions. Les options de souscription d'actions sont prises en considération dans le calcul du nombre d'actions théoriques supplémentaires uniquement lorsque leur prix d'exercice est inférieur au cours de l'action sur le marché à la date du calcul.

Date de prise en compte	Nombre d'actions	Au 31/12/2013		Au 31/12/2012	
		Prorata présence	Nombre pondéré	Prorata présence	Nombre pondéré
31/12/1999	643 598	1	643 598	1	643 598
03/04/2000	400	1	400	1	400
05/07/2000	91 999	1	91 999	1	91 999
22/12/2000	245 332	1	245 332	1	245 332
31/12/2001	3 458	1	3 458	1	3 458
31/12/2003	1 428	1	1 428	1	1 428
31/12/2004	7 099	1	7 099	1	7 099
31/12/2005	4 942	1	4 942	1	4 942
21/08/2006	285 738	1	285 738	1	285 738
31/12/2006	1 837	1	1 837	1	1 837
31/12/2007	288	1	288	1	288
31/12/2008	3	1	3	1	3
31/12/2009	153	1	153	1	153
10/06/2011	25	1	25	1	25
17/02/2012	493 080	1	493 080	0,9	443 772
04/04/2012	5 417	1	5 417	0,7	3 792
Actions ordinaires			1 784 797		1 733 864
Nombre d'actions théoriques supplémentaires			0		0
Impact des instruments dilutifs			1 784 797		1 733 864

20.3.1.5.4.18 Transactions avec les parties liées

Les dirigeants d'Egide SA sont au nombre de quatre, un Président Directeur général et trois administrateurs.

La rémunération brute versée au Président du Conseil d'Administration s'est élevée à 171 k€ au titre de l'exercice 2013 (167 k€ de salaire et 4 k€ d'avantages en nature). Elle ne comprend que des éléments fixes. Il n'existe aucun avantage postérieur à l'emploi, aucune indemnité de fin de contrat ni aucun autre avantage à long terme au profit des dirigeants. En dehors de stocks options (voir ci-dessous), il n'y a aucun paiement en actions. En tant que mandataire social, il bénéficie d'une assurance chômage (contrat Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises), dont la part patronale constitue un avantage en nature. Il bénéficie également d'une voiture de fonction ainsi que d'un intéressement sur les résultats, au même titre que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Aucun intéressement n'a été versé au cours de l'exercice 2013.

Il n'a pas été versé de rémunération au titre des fonctions de dirigeant d'Egide USA LLC, d'Egide USA Inc., d'Egide UK Ltd et d'Egima. Les administrateurs d'Egide SA n'ont pas reçu d'options de souscription d'actions, à l'exception du Président Directeur général qui, au 31 décembre 2013, est titulaire de 16 253 options de souscription d'actions. En conformité des dispositions de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, il est précisé qu'un minimum de 20 % des actions issues de l'exercice des options consenties à compter de cette date devra être conservé au nominatif et ce, jusqu'à la cessation des fonctions du Président Directeur général.

Il a été versé au cours de l'exercice 2013 un total de 35 k€ de jetons de présence aux autres membres du conseil d'administration (montant brut, augmenté de 7 k€ de charge de forfait social pour Egide SA) dont 24 k€ au titre de l'exercice 2012 et 11 k€ au titre de l'exercice 2013. Une mission exceptionnelle confiée à un administrateur fin 2013 a fait l'objet d'un premier règlement sur l'exercice de 8 k€, et de 2 k€ de forfait social correspondant.

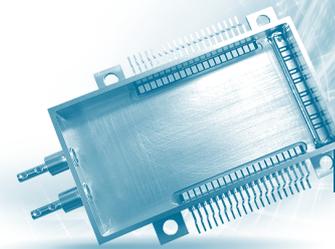
Par ailleurs, les administrateurs bénéficient d'une assurance "Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux" souscrite auprès de la société Chartis. La garantie est de 4 500 k€ maximum, la franchise aux USA est de 25 k\$ et la prime annuelle de 13 k€ hors taxes.

20.3.1.5.4.19 Engagements hors bilan

20.3.1.5.4.19.1 Engagements liés au financement de la société

Engagements donnés :

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :



Rubriques - En K€	31/12/2013	31/12/2012
Cautions données	1 505	2 556
Total	1 505	2 556

Egide SA s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc. en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc. représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimées à 2 076 k\$ ou 1 505 k€ au 31 décembre 2013.

Engagements reçus :

- Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

Engagements réciproques :

- Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les facteurs comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 k€.

20.3.1.5.4.19.2 Engagements liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements donnés :

Les engagements sont les suivants :

Rubriques - En K€	Valeur au 31/12/2013	Dû à moins d'1 an	Dû de 1 à 5 ans	Dû à plus de 5 ans
Location immobilière Trappes - Egide SA ⁽¹⁾	368	115	253	0
Location immobilière Bollène - Egide SA ⁽²⁾	1 778	210	861	707
Total	2 146	325	1 114	707

⁽¹⁾ Contrat de location sur 9 ans fermes ayant démarré le 5 mars 2008 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} avril 2009.

⁽²⁾ Contrat de location sur 12 ans fermes ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011 ayant démarré le 3 mars 2010 - Loyer annuel indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction à compter du 1^{er} mars 2011.

20.3.1.5.4.20 Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2013	31/12/2012
Cadres et assimilés	49	55
Agents de maîtrise et techniciens	27	32
Ouvriers et employés	166	208
Total	243	295

20.3.1.5.5 Événements postérieurs à la clôture

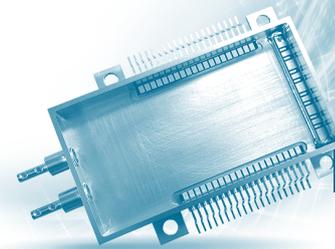
Le conseil d'administration d'Egide SA a décidé de construire un plan de développement à 5 ans ambitieux, ayant pour objectif de doubler les ventes sur la période et d'obtenir un résultat courant d'environ 12 % en fin de plan. Pour financer les investissements estimés à environ 5 millions d'euros, et permettre le déploiement rapide de ce plan, une opération de haut de bilan a été envisagée et son étude a été confiée à un administrateur indépendant de la société. L'opération financière prendra la forme d'une augmentation

de capital par offre au public ; elle a été confiée à la société de bourse Invest Securities pour être réalisée avant la fin du premier semestre 2014.

20.3.2 États financiers annuels 2013

20.3.2.1 Bilan

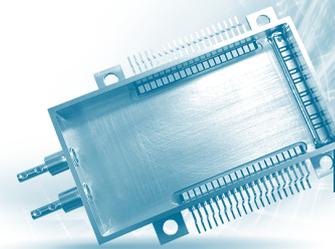
ACTIF en euros	Valeurs brutes au 31/12/2013	Amortiss. et dépréciations	Valeurs nettes au 31/12/2013	Valeurs nettes au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	498 995	498 805	190	380
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences	346 546	346 356	190	380
Fonds commercial	152 449	152 449	0	0
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 178 452	10 934 096	1 244 356	1 302 001
Terrains				
Constructions				
Install. techniques mat. et out. industriels	10 115 634	9 150 537	965 097	528 072
Autres immobilisations corporelles	1 902 168	1 631 608	270 560	296 254
Immobilisations corporelles en cours	160 650	151 951	8 699	452 442
Avances et acomptes				25 234
Immobilisations financières	74 395 300	73 496 911	898 388	852 689
Participations	72 688 338	72 688 338	0	0
Créances rattachées à des participations	1 520 697	808 574	712 123	667 680
Autres immobilisations financières	186 265		186 265	185 009
ACTIF IMMOBILISÉ	87 072 746	84 929 812	2 142 934	2 155 070
Stocks et encours	5 571 673	3 543 423	2 028 250	2 321 938
Mat. premières et approvisionnements	3 824 194	2 616 394	1 207 800	1 529 150
En cours de production de biens	420 903	1 469	419 464	531 484
En cours de production de services	95 233		95 233	38 185
Produits intermédiaires et finis	1 179 399	876 116	303 283	215 899
Marchandises	51 944	49 444	2 500	7 220
Créances	634 670	41 291	593 379	594 711
Av. et acomptes versés sur commandes	29 110		29 110	19 320
Clients et comptes rattachés	605 560	41 291	564 269	575 391
Capital souscrit - appelé non versé				
Autres créances	1 975 824	86 493	1 889 332	1 713 157
Disponibilités	393 866		393 866	905 922
Valeurs mobilières de placement	65 028		65 028	357 983
Disponibilités	328 838		328 838	547 939
Charges constatées d'avance	211 589		211 589	139 614
ACTIF CIRCULANT	8 787 623	3 671 207	5 116 416	5 675 342
Ecart de conversion actif	29 963		29 963	248 093
TOTAL GENERAL	95 890 332	88 601 019	7 289 313	8 078 504



PASSIF en euros	Valeurs au 31/12/2013	Valeurs au 31/12/2012
Capital	3 569 594	3 569 594
Primes d'émission, de fusion	1 271 612	1 271 612
Écart de réévaluation		
Réserve légale	355 876	355 876
Rés. statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 141 357)	(384 771)
Résultat de l'exercice	(388 898)	(756 586)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 666 827	4 055 725
Avances conditionnées	19 170	25 560
AUTRES FONDS PROPRES	19 170	25 560
Provisions pour risques	29 963	248 093
Provisions pour charges	394 402	362 087
PROVISIONS	424 365	610 180
Dettes financières	210 000	270 000
Emprunts et dettes auprès des états de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	210 000	270 000
Av. et acpts reçus s/commandes en cours	220 129	292 524
Dettes diverses	2 742 270	2 809 651
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 350 817	1 354 922
Dettes fiscales et sociales	1 296 766	1 180 477
Dettes fournisseurs d'immobilisations	22 155	159 750
Autres dettes	72 533	114 502
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 172 399	3 372 174
Écarts de conversion passif	6 552	14 866
TOTAL GÉNÉRAL	7 289 313	8 078 504

20.3.2.2 Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	116 506	841 147	957 654	306 691
Production vendue (biens)	5 855 509	5 349 970	11 205 478	12 563 114
Production vendue (services)	336 250	369 833	706 083	1 160 899
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 308 265	6 560 950	12 869 215	14 030 704
Production stockée			53 052	(286 139)
Subventions			2 392	5 799
Reprises de dépr. & prov. - Transf. de chg.			164 172	590 248
Autres produits			31 787	12 432
Produits d'exploitation			13 120 619	14 353 044
Achats de marchandises			31 585	58 126
Variations de stocks de marchandises			5 665	1 324
Achats matières premières et approvis.			4 119 899	4 624 773
Variations de stocks (mat. prem. et autres)			314 938	549 655
Autres achats et charges externes			2 929 103	3 037 651
Impôts et taxes			296 759	335 826
Salaires et traitements			4 599 353	5 027 992
Charges sociales			1 637 192	1 940 840
Dotations aux amortis. & dépr. sur immobilis.			236 282	200 113
Dotations aux dépréciations sur actif circulant			72 585	90 465
Dotations aux provisions			53 286	107 941
Autres charges d'exploitation			101 229	51 690
Charges d'exploitation			14 397 877	16 026 396
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 277 258)	(1 673 352)
Intérêts et produits assimilés			7 104	42 295
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			315 664	443 465
Différences positives de change			18 515	44 876
Produits nets s/ cessions de VMP			7 742	2 951
Produits financiers			349 025	533 586
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			29 963	434 076
Intérêts et charges assimilés			52 495	53 016
Différences négatives de change			409 686	38 982
Charges nettes s/ cessions de VMP				
Charges financières			492 144	526 073
RÉSULTAT FINANCIER			(143 119)	7 513
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(1 420 377)	(1 665 839)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			215 498	793 341
Produits exceptionnel sur opérations en capital			139 901	
Autres opérations en capital				
Reprises de dépr. & prov. - Transferts de chg.			14 792 656	
Produits exceptionnels			15 148 056	793 341
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			31 412	122 936
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			14 342 385	
Dotations aux amortiss., dépr. & provisions			5 001	17 578
Charges exceptionnelles			14 378 797	140 514
RESULTAT EXCEPTIONNEL			769 259	652 827
Impôt sur les bénéfices			(262 220)	(256 426)
Participation des salariés				
TOTAL DES PRODUITS			28 617 701	15 679 971
TOTAL DES CHARGES			29 006 598	16 436 557
BENEFICE OU PERTE			(388 898)	(756 586)



20.3.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net	(388 898)	(756 586)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- amortissements, dépréciations et provisions (hors dépréc. sur actifs circulants)	(17 105)	263 629
- plus ou moins values de cessions d'immobilisations	(585 173)	17 578
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (en valeurs nettes)		
- stocks et travaux en cours	292 688	784 564
- créances clients	11 122	79 599
- autres créances et charges constatées d'avance	(39 810)	(673 444)
- dettes fournisseurs	(4 106)	(674 644)
- autres dettes et produits constatés d'avance	(6 388)	(479 956)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	(736 669)	(1 439 260)
Acquisition d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(321 042)	(773 006)
- immobilisations financières	472 143	(150 449)
Cessions d'éléments d'actifs immobilisés		
- immobilisations corporelles et incorporelles	23 175	
- immobilisations financières	116 727	
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	291 003	(923 455)
Augmentation de capital en numéraire		2 268 606
Augmentation des autres fonds propres		
Réduction des autres fonds propres	(6 390)	(6 390)
Distribution de dividendes		
Augmentation des dettes financières		
Remboursement des dettes financières	(60 000)	(30 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(66 390)	2 232 216
Variation des disponibilités	(512 056)	(130 500)
Variation des concours bancaires		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(512 056)	(130 500)
Trésorerie d'ouverture	905 922	1 036 421
- dont VMP nanties	57 447	57 447
- dont VMP disponibles	300 536	786 350
- dont disponibilités	547 939	192 625
Trésorerie de clôture	393 866	905 922
- dont VMP nanties		57 447
- dont VMP disponibles	65 028	300 536
- dont disponibilités	328 838	547 939
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(512 056)	(130 500)

20.3.2.4 Méthodes comptables et notes explicatives des comptes annuels

20.3.2.4.1 Généralités

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au 31 décembre 2013, dont le total du bilan est de 7 289 313 euros et le compte de résultat annuel, présenté sous forme de liste, dégage une perte de 388 898 euros arrêtée par le conseil d'administration du 25 avril 2014. Ces comptes font également l'objet d'une consolidation, Egide SA étant la société mère consolidante.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

L'ensemble des informations présentées ci-après est en euros ou milliers d'euros (k€), sauf indication contraire.

20.3.2.4.2 Règles et méthodes comptables

20.3.2.4.2.1 Règles de base

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2013 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La situation actuelle de la trésorerie d'Egide permettant d'honorer ses dettes à échéance, la société fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible. Compte tenu des cash-flows prévisionnels attendus et dans le cadre de son plan stratégique, le conseil d'administration d'Egide a souhaité procéder à une augmentation de capital de 5 millions d'euros par offre au public, dont la bonne fin est prévue avant le 30 juin 2014. Cette opération vise à couvrir des investissements humains, en matériels et le financement du besoin en fond de roulement requis par la mise en place de ces investissements. En l'absence de réussite de cette augmentation de capital, la situation de trésorerie d'Egide pourrait se tendre au cours du dernier trimestre de l'année 2014 et nécessiter la demande de préfinancements des CICE et CIR. Ainsi, la continuité d'exploitation d'Egide reste sous-tendue soit par la mise en œuvre du préfinancement des CICE 2013 et 2014 et du CIR 2013, soit par la bonne réussite de cette augmentation de capital.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions des articles L 123-12 à L 123-28 du Code du Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général 2005 (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié).

20.3.2.4.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations incorporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Compte tenu du caractère « sur mesure » des produits commercialisés par Egide, les frais de recherche et développement portent, pour l'essentiel, sur des projets développés en partenariat avec ses clients. Ces coûts sont ensuite incorporés dans les coûts de prototypes facturés aux clients. En conséquence, aucun frais de recherche et développement n'est immobilisé à l'actif du bilan.

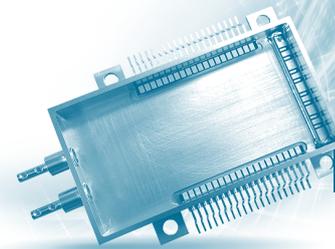
Les immobilisations qui ont une durée de vie finie sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Droits représentatifs de savoir-faire acquis (licences)	10 à 20 %
Logiciels	20 à 33,33 %
Brevets	8,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations incorporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.



20.3.2.4.2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, augmenté des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations corporelles sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

Une dépense est inscrite à l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs qui lui sont associés iront à la société et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges si elles ne correspondent pas à cette définition.

Les immobilisations en cours correspondent à des immobilisations non encore mises en service à la clôture de l'exercice.

Quand des composants significatifs sont identifiés dans une immobilisation corporelle avec des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément et amortis sur leur propre durée de vie. Les dépenses relatives au remplacement et au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est sorti de l'actif. Les actifs significativement décomposables sont les fours céramique dont le remplacement de la thermique (environ 20 % de la valeur totale du four) a lieu tous les 4 ans alors que la durée d'utilité de ces fours est de 10 ans.

Les immobilisations amortissables sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité prévue au cours de laquelle elles généreront des avantages économiques à la société. Les amortissements sont calculés selon les taux suivants :

	Linéaire
Constructions	4 %
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 %
Fours (structure, hors composants identifiés)	10 %
Thermique des fours céramique (composants identifiés)	25 %
Equipements de production de céramique (sérigraphie, via filling ...)	12,50 %
Installations de production de céramique (salle blanche, banc de coulage ...)	10 %
Equipements d'usinage du graphite (centres d'usinage à commande numérique)	10 %
Autres installations techniques, matériel et outillage industriel	12,50 à 33,33 %
Matériel et mobilier de bureau, autres agencements et installations	10 à 33,33 %

La base d'amortissement ne tient pas compte de valeurs résiduelles à la fin de l'utilisation de ces actifs car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée pour les immobilisations corporelles de la société. Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au minimum à chaque fin d'exercice et peuvent venir modifier de manière prospective le plan d'amortissement initial.

Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable. Cette dépréciation vient en diminution de la base comptable amortissable sur la durée de vie restante.

Le test de dépréciation est explicité au paragraphe 20.3.2.4.2.4.

20.3.2.4.2.4 Test de dépréciation des actifs non financiers

Préalablement au test de dépréciation, une identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) a été effectuée. Une UGT est constituée par un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie qui sont propres à cette UGT. Egide procède à l'évaluation des cash flows futurs actualisés que va générer chaque UGT.

La valeur d'utilité correspondant au résultat de l'actualisation de ces cash flows est comparée à la valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels de l'UGT correspondante. Si cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée.

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations des éléments de l'actif immobilisé apparaissent dans le résultat d'exploitation du compte de résultat de la société.

En application de l'avis CNC 06-12 du 24 octobre 2006, pour permettre la déductibilité fiscale de la dépréciation consécutive à un test de dépréciation, celle-ci est transférée en compte d'amortissement à hauteur du montant d'amortissement définitivement acquis à chaque clôture. Le montant du transfert est égal à la différence entre le montant des dotations aux amortissements calculé sur la nouvelle base amortissable (dépréciation déduite) et le montant des dotations aux amortissements qui aurait été comptabilisé en l'absence de dépréciation. Cette reprise est étalée sur la durée d'utilisation restant à courir du bien.

20.3.2.4.2.5 Outillages

Les participations aux frais d'outillages facturées par les fournisseurs, mais dont Egide n'a pas le contrôle, sont enregistrées en charges de l'exercice.

Les outillages dont Egide a le contrôle sont enregistrés en « Installations techniques » et sont amortis sur une durée d'utilité prévue de 3 ans au cours de laquelle ils généreront des avantages économiques futurs à la société.

20.3.2.4.2.6 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Cette valeur est appréciée à la clôture de chaque exercice et la dépréciation qui peut en résulter est revue à cette occasion.

Les droits de mutation, commissions et honoraires se rapportant à l'acquisition des immobilisations financières sont enregistrés en charges de l'exercice, sur option prise conformément au règlement CRC 2004-06.

20.3.2.4.2.7 Stocks et encours

Les stocks de matières premières, consommables et de marchandises sont comptabilisés à leur coût d'achat (majoré des frais d'acheminement) selon la méthode du coût moyen pondéré. Les encours, produits finis et semi-finis sont valorisés à leur coût de production comprenant l'ensemble des charges directes et indirectes de fabrication afférentes aux références reconnues bonnes en fin de fabrication ; le coût des rebuts de fabrication est enregistré directement dans les charges de l'exercice. Lorsque les prix de revient sont supérieurs aux prix de vente, diminués des frais de commercialisation des produits, une dépréciation est constituée pour la différence.

Les matières premières, les produits semi-finis et finis donnent lieu à la constitution de dépréciations calculées en fonction de leur ancienneté et de leurs perspectives d'utilisation ou de vente. Ces dépréciations sont constituées dès la première année à hauteur de 5 % et portées de 50 à 100 % la deuxième année et à 100 % la troisième, sur la base de l'historique de dépréciation constaté. Il est précisé que le stock de matières premières comprend des composants et de la matière brute. Cette dernière, de par sa nature, se voit appliquer des règles de taux de dépréciation différents, fonction de l'écoulement possible par transformation en composants ou par revente sur un marché existant.

20.3.2.4.2.8 Opérations et comptes en devises étrangères

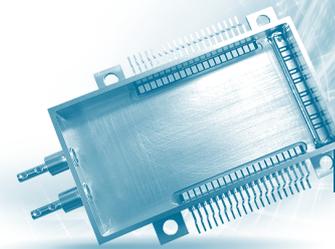
Les achats et les ventes en devises sont enregistrés dans le compte de résultat au taux de la date des opérations. En fin de période, les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de clôture par le mécanisme des comptes d'écarts de conversion. Les pertes nettes latentes par devises en résultant (position de change négative) donnent lieu à constitution d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés au compte de résultat.

Les comptes bancaires et de caisse en devises sont également ajustés au cours de clôture, mais l'écart de change en résultant est enregistré directement dans les charges ou produits financiers sous la rubrique « différences de change ».

20.3.2.4.2.9 Dettes et créances

Les dettes et créances sont enregistrées pour leur valeur nominale, à l'exception des provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires qui correspondent à la valeur actuelle de la dette future.

Les créances présentant, le cas échéant, des risques de non recouvrement, font l'objet de dépréciations à hauteur de la valeur estimée du risque.



20.3.2.4.2.10 Affacturage

Le compte Clients est soldé lors du transfert de la créance au factor matérialisé par la quittance subrogative. La créance qui naît ainsi vis-à-vis du factor s'éteint lors du financement de la quittance, sous déduction de la retenue de garantie et des frais et commissions dus.

L'organisme d'affacturage traitant les créances exports limite contractuellement les en-cours autorisés par client financé à 250 k€.

20.3.2.4.2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'achat. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée si leur valeur liquidative est inférieure à leur valeur comptable à la clôture de l'exercice.

Les plus ou moins-values réalisées au cours de l'exercice sont déterminées par la méthode du « premier entré - premier sorti » (F.I.F.O.).

20.3.2.4.2.12 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont virées en résultat exceptionnel l'année de leur obtention, sans échelonnement.

20.3.2.4.2.13 Avances remboursables

Les avances reçues de l'état et remboursables en une ou plusieurs fois selon des conditions définies par convention sont enregistrées en autres fonds propres.

20.3.2.4.2.14 Provisions pour indemnités de départ à la retraite et avantages similaires

Les indemnités de départ en retraite, les allocations d'ancienneté et les médailles du travail font l'objet d'une provision calculée conformément à la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité. Les engagements d'indemnités de départ en retraite et les allocations d'ancienneté résultent des conventions collectives et accords d'entreprise applicables à chaque établissement et sont calculés selon la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté. Les engagements relatifs aux médailles du travail sont calculés conformément aux dispositions légales en la matière. Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 à 67 ans en fonction de l'année de naissance ;
- Taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 2 % ;
- L'espérance de vie résulte de la table de mortalité de l'Insee 2009 ;
- La probabilité de présence est évaluée en fonction de statistiques internes propres à chaque établissement ;
- Le taux d'actualisation financière à long terme a été retenu pour 3,17 % (taux Markit Iboxx eur corporates AA 10+) ;
- La provision est calculée hors charges patronales car, généralement, de telles obligations ne sont pas assujetties à charges sociales.

L'effet de l'actualisation récurrente et des variations normales des variables du calcul de la provision (ancienneté, mouvement de personnel, taux d'actualisation, etc ...) est constaté intégralement en compte de résultat.

20.3.2.4.2.15 Provisions

La comptabilisation des provisions pour risques et des provisions pour charges intervient dès lors qu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard des tiers et qu'il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

20.3.2.4.2.16 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires

Les produits sont expédiés selon l'incoterm « départ usine ». Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert des risques soit lors de l'expédition des produits, soit lors de la mise à disposition à l'usine.

20.3.2.4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

20.3.2.4.3.1 Estimations et jugements comptables déterminants

La société procède à des estimations et retient des hypothèses concernant l'activité future. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les hypothèses et estimations risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent le test de dépréciation portant sur les immobilisations incorporelles et corporelles que la société peut être amenée à réaliser. En effet, conformément à la méthode comptable définie au paragraphe 20.3.2.4.2.4, les montants recouvrables sont déterminés à partir des calculs de valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations.

La continuité d'exploitation d'Egide dont il est fait état au paragraphe 20.3.2.4.2.1 repose également sur la bonne fin d'opérations de financements dont l'issue, à la date d'arrêt des comptes, est actuellement non connue

20.3.2.4.3.2 Capital social

Au 31 décembre 2013, le capital social est composé de 1 784 797 actions de 2 euros de nominal représentant 3 569 594 euros.

20.3.2.4.3.3 Prime d'émission

La prime d'émission au 31 décembre 2013 s'élève à 1 271 612 euros.

20.3.2.4.3.4 Plans d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 d'Egide SA a autorisé le conseil d'administration à consentir au bénéfice de ses dirigeants et de certains membres du personnel salarié de la société ou de ses filiales détenues directement ou indirectement, pendant un délai qui expirera le 26 août 2016, des options donnant droit à la souscription d'actions à émettre à titre d'augmentation de son capital. Le nombre total des options consenties et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire à plus de 5 % des actions composant le capital social. Les options ainsi attribuées ne peuvent être levées avant un délai de deux ans à compter de la date à laquelle elles sont devenues exerçables, ni cédées avant un délai de deux ans à partir de cette date. Concernant les attributions de stocks options au personnel de la filiale américaine Egide USA Inc, le délai d'indisponibilité, pour 50 % d'entre elles, peut être ramené à un an à compter de la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a utilisé cette autorisation pour créer 651 options.

La situation des divers plans à la clôture de l'exercice en ressort comme suit :

Numéro du plan	Plan 4.4	Plan 5.1	Plan 5.2	Plan 6.1	Plan 6.2	Plan 6.3	Total
Options attribuées non exercées	4 337	4 774	22 225	217	651	651	32 855
Prix de souscription	28,75 €	25,69 €	5,34 €	5,20 €	7,46 €	4,08 €	

Pour information, le cours moyen de l'action Egide SA au cours de l'exercice 2013 a été de 4,20 euros, et le cours de clôture au 31 décembre 2013 est de 2,77 euros.

L'assemblée générale ayant fixé le nombre total des options consenties et non encore levées à 5 % maximum des actions composant le capital social, il reste un solde attribuable de 56 385 options au 31 décembre 2013.

20.3.2.4.3.5 Autorisation d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2013 a autorisé le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions, de bons de souscription et plus généralement de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, pour un montant nominal maximum de 5 000 k€, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. Elle a par ailleurs autorisé le conseil à augmenter le nombre de titre à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché. Elle a enfin autorisé les émissions par offre au public visées à l'article L.411-2 du

code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite de 20 % du capital social par an. Ces émissions sont autorisées pour une durée de 26 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 25 août 2015. Ces autorisations n'ont pas été utilisées depuis la date de l'assemblée générale qui les a octroyées.

20.3.2.4.3.6 Tableau de variation des capitaux propres

Euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net comptable Soit par action	(388 898) (0,22)	(756 586) (0,42)
Variation des capitaux propres (hors résultat ci-dessus) Soit par action	- -	2 268 606 1,27
Dividende proposé Soit par action	- -	- -
Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation Impact sur le report à nouveau d'un changement de méthode comptable Affectation du résultat de l'exercice précédent par l'AGO Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	4 812 310 - (756 586) 4 055 725	2 318 677 - 225 028 2 543 705
Variations en cours d'exercice : Variations du capital social :		
- 16/02/2012 : émission de 493 080 actions de 5 euros	-	2 465 400
- 16/02/2012 : imputation des frais d'augmentation de capital	-	(225 721)
- 05/04/2012 : levée de 5 471 stock-options	-	28 927
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice avant AGO et hors résultat	4 055 725	4 812 311
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	(388 898)	1 512 020

20.3.2.4.3.7 Avances remboursables

Dans le cadre de la mise en conformité du site de production de Bollène, la société a reçu au cours de l'exercice 2004 une avance de 63 900 euros attribuée par l'Agence de l'eau. Cette avance est remboursable en 10 annuités de 6 390 euros chacune, à compter du 16 septembre 2007.

20.3.2.4.3.8 Provisions

La variation des comptes de provisions s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Provisions pour perte de change	248 093	29 963	248 093	29 963
Provisions pour indemnités de départ en retraite et obligations similaires	362 087	53 286	20 971	394 402
Autres provisions				
Total	610 180	83 249	269 064	424 365
Dotations et reprises d'exploitation		53 286	20 971	
Dotations et reprises financières		29 963	248 093	
Dotations et reprises exceptionnelles				

20.3.2.4.3.9 Emprunts et dettes financières divers

Dans le cadre d'un plan régional de maintien de l'emploi, la société a reçu en juillet 2010 un prêt de 200 000 euros de la région PACA et un prêt de 100 000 euros du département de Vaucluse. Ces prêts à taux zéro sont remboursables en 7 ans, avec un différé de remboursement total de 2 ans, à raison de respectivement 40 000 euros (10 000 euros en 2012 pour la première échéance) et 20 000 euros par an.

20.3.2.4.3.10 Tableau des dépréciations

Rubriques - En euros	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	152 449			152 449
Immobilisations corporelles	1 391 825		127 578	1 264 247
Immobilisations financières	88 357 139		14 860 227	73 496 911
Stocks et encours	3 517 286	72 585	46 448	3 543 423
Créances	224 537		96 753	127 784
Total	93 643 236	72 585	15 003 429	78 584 814

20.3.2.4.3.11 Concessions, brevets, licences

La variation des autres immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2013
Concessions, brevets, licences	346 546			346 546

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2012	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2013
Concessions, brevets, licences	346 166	190		346 356

Les concessions, brevets et licences ne sont pas dépréciés.

20.3.2.4.3.12 Fonds commercial

Euros	31/12/2013	31/12/2012
Fonds de commerce de Bollène	152 449	152 449
Dépréciation	(152 449)	(152 449)
Valeur nette comptable	0	0

Ce fonds commercial résulte de l'acquisition en 1992 de l'établissement de Bollène, et notamment de l'activité « boîtiers céramique de type MCM » qui y était développée. Conformément à la législation française conférant une protection juridique assurant sa pérennité, cet actif ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Ce fonds de commerce a été totalement déprécié en 2002, les produits concernés par l'acquisition de cette technologie n'étant plus commercialisés.

20.3.2.4.3.13 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions, créations, virements	Cessions, virements, mises hors service	Valeur brute au 31/12/2013
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Install. techniques et outillage industriel	9 700 853	611 621	196 840	10 115 634
Autres immobilisations corporelles	1 861 365	40 803		1 902 168
Immobilisations corporelles en cours	731 971	12 860	584 181	160 650
Avances et acomptes	25 234	8 411	33 645	0
Total	12 319 423	673 695	814 666	12 178 452

Le 1^{er} mars 2012, le local de prétraitement chimique de l'usine de Bollène avait été détruit par un incendie. La chaîne de prétraitement d'une valeur d'environ 430 k€ a été le principal équipement détruit. Son acquisition avait eu lieu fin 2012 et la mise en service a été effective en janvier 2013.

La variation des amortissements des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Amortiss. cumulés au 31/12/2012	Dotations	Reprises et sorties	Amortiss. cumulés au 31/12/2013
Terrains	0			0
Constructions	0			0
Install. techniques et outillage industriel	8 700 261	169 595	191 840	8 678 016
Autres immobilisations corporelles	925 336	66 497		991 833
Total	9 625 597	236 282	191 840	9 669 849

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées en mode linéaire et enregistrées en résultat d'exploitation pour 189 k€.

Les sorties sont principalement liées à l'incendie.

La variation des dépréciations des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Dépréc. cumulées au 31/12/2012	Dotations	Reprises et sorties	Dépréc. cumulées au 31/12/2013
Install. techniques et outillage industriel	472 521			472 521
Autres immobilisations corporelles	639 775			639 775
Immobilisations corporelles encours	279 529		127 578	151 951
Total	1 391 825		127 578	1 264 247

L'arrêt de l'exploitation de l'usine de Trappes avait donné lieu à l'enregistrement de dépréciations en 2001 à hauteur 472 k€ pour le matériel industriel et à 640 k€ pour les agencements.

Les immobilisations corporelles en cours sont dépréciées à hauteur de 152 k€ suite à la reprise de la dépréciation de 128 k€ correspondant à la vente à Egide USA Inc. d'un four qui n'avait jamais été utilisé par Egide SA.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2005 avait conduit la société à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement élaborés par la Direction en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultent. Sur ces bases, une dépréciation de 1 048 k€ avait été estimée nécessaire. La valeur actuelle des actifs inscrits au bilan au 31 décembre 2013 permettant de couvrir leur valeur comptable nette, aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée.

20.3.2.4.3.14 Immobilisations financières

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2012	Variation	Valeur brute au 31/12/2013	Dépréc. au 31/12/2012	Variation	Dépréc. au 31/12/2013
Actions Egima	1 444 198	(1 444 198)	0	1 444 198	(1 444 198)	0
Participation Egide USA LLC	72 688 338		72 688 338	72 688 338		72 688 338
Actions Egide UK Ltd	971 321	(971 321)	0	971 321	(971 321)	0
Créances ratt. aux particip. Egima	11 186 307	(11 186 307)	0	11 186 307	(11 186 307)	0
Créances ratt. aux particip. Egide UK Ltd	1 210 341	(1 210 341)	0	1 210 341	(1 210 341)	0
Créances ratt. aux particip. Egide USA Inc	1 524 314	(3 617)	1 520 697	856 634	(48 061)	808 574
Dépôt de garantie	185 009	1 256	186 265			
Total	89 209 828	(14 814 528)	74 395 300	88 357 139	(14 860 228)	73 496 911

En octobre 2013, Egide SA a procédé à la cession des titres de ses filiales Egima et Egide UK Ltd, respectivement pour 1 MAD et 100 000 £, à encaisser en 2014 en 12 mensualités de 8 333 £.

Egide UK Ltd a été en mesure, préalablement à la cession, de procéder au remboursement partiel de sa créance à hauteur de 300 000 £. Egalement avant leur cession, les filiales ont réalisé une augmentation de capital par conversion de créances détenues par Egide SA représentées par le solde des créances rattachées à ces participations.

La valeur nette comptable des titres cédés enregistrée en résultat exceptionnel est de 14 342 385 euros.

Les dépréciations des titres et créances rattachées correspondantes ont donc été reprises. Afin de ne pas déséquilibrer le résultat financier, cette reprise a été enregistrée en résultat exceptionnel pour un montant de 14 792 656 euros.

L'analyse de la valeur d'utilité des titres de participation à la clôture de l'exercice repose sur une approche multicritères pouvant prendre en considération à la fois des critères subjectifs et objectifs, et notamment la situation nette, les performances récentes, les perspectives financières, le poids relatif dans la capitalisation boursière d'Egide sur la base du chiffre d'affaires. La prépondérance de ces critères peut différer selon les exercices afin de mieux prendre en considération certaines spécificités ou éléments de contexte.

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2013, dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents d'Egide USA Inc., la dépréciation de ce titre a été déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2013.

De même, les créances rattachées aux participations ont été dépréciées de telle sorte que la dépréciation constituée couvre la situation nette négative de la filiale.

20.3.2.4.3.15 Stocks et encours

La variation des stocks et encours s'analyse comme suit :

Rubriques - En euros	Valeur brute au 31/12/2012	Valeur brute au 31/12/2013	Dépréc. au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2013
Matières premières et approvisionnements	4 139 132	3 824 194	2 609 982	25 890	19 478	2 616 394
Encours	572 371	516 136	2 702	6 747	7 980	1 469
Produits finis	1 070 112	1 179 399	854 213	39 947	18 045	876 116
Marchandises	57 609	51 944	50 389		945	49 444
Total	5 839 224	5 571 673	3 517 286	72 585	46 448	3 543 423

Il a été appliqué au stock de kovar (matière première brute à partir de laquelle sont usinés certains composants utilisés par Egide) un taux de dépréciation de 75 %, quelle que soit l'année d'origine de ce stock. Ce taux a été estimé en tenant compte du taux d'écoulement prévisionnel de cette matière et de la valeur de revente de ce stock.

20.3.2.4.3.16 Créances clients

La variation du poste clients s'analyse comme suit :

Euros	Valeur brute au 31/12/2012	Valeur brute au 31/12/2013	Dépréc. au 31/12/2012	Dotations	Reprises	Dépréc. au 31/12/2013
Créances clients	713 436	605 560	138 044		96 753	41 291

L'application des règles de prescription en vigueur depuis 2008 a conduit à considérer les créances concernées comme irrécouvrables et à reprendre les dépréciations correspondantes pour un montant de 96 753 euros.

Le recours à l'affacturage est effectif depuis avril 2006. Il concerne les créances domestiques et export, à hauteur de 62 % du chiffre d'affaires réalisé. Les créances clients cédées aux factors mais non encore réglées s'élèvent à 1 052 k€ au 31 décembre 2013, ce qui porterait la valeur des créances clients en l'absence d'affacturage à 1 658 k€ au 31 décembre 2013 contre 2 313 k€ au 31 décembre 2012.

20.3.2.4.3.17 État des créances et des dettes

Etat des créances (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 520 697		1 520 697
Autres immobilisations financières	186 265		186 265
Avances et acomptes versés	29 110	29 110	
Clients douteux ou litigieux	41 291		41 291
Autres créances clients	564 269	564 269	
Personnel et comptes rattachés	2 358	2 358	
Etat : crédit d'impôt recherche	975 342	713 122	262 220
Etat : créances diverses	86 493		86 493
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	69 260	69 260	
Etat : produit à recevoir (CICE)	129 147		129 147
Factors	312 502	312 502	
Prix de cession d'Egide UK Ltd à recevoir	119 947	119 947	
Débiteurs divers	280 775	38 775	242 000
Charges constatées d'avance	211 589	211 589	
Total	4 529 046	2 060 932	2 468 113

Le Crédit Impôt Recherche est remboursé à la fin de la 3ème année suivant celle de son octroi s'il n'a pas été imputé d'ici là sur l'impôt sur les sociétés ; le CIR 2013 de 262 k€ sera remboursé en 2017. Les CIR de 2010 à 2012 ont fait l'objet d'un acte de cession de créance en janvier 2014 au profit de la BPI France afin d'obtenir un crédit de trésorerie.

Le CICE 2013 suit le même traitement que le CIR et sera remboursé en 2017. Le produit correspondant a été enregistré en résultat en diminution des charges de personnel (charges sociales).

La créance représentée par un avoir fiscal de 86 k€ provenant de la retenue à la source due au Maroc a été totalement dépréciée au regard de la faible probabilité de son imputation future sur le paiement d'un impôt sur les sociétés d'Egide SA.

La créance relative aux factors représente le fonds de garantie non financé ainsi que la dernière quittance de la période si le factor n'a pas encore émis son règlement.

Lors de la cession du bâtiment de l'usine de Bollène, une partie du prix de vente (soit 242 k€) a été retenue par l'acquéreur dans l'attente de l'amélioration de la notation de la société auprès de Cofacering.

Etat des dettes (euros)	Montant brut	A 1 an au plus	À plus d' 1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	210 000	60 000	150 000	
Clients acomptes reçus	220 129	220 129		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 350 817	1 350 817		
Personnel et comptes rattachés	600 833	600 833		
Sécurité sociale, autres org. soc.	529 240	529 240		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	251	251		
Etat : autres impôts et taxes	166 441	166 441		
Dettes sur immobilisations	22 155	22 155		
Autres dettes	72 533	72 533		
Total	3 172 399	3 022 399	150 000	

20.3.2.4.3.18 Valeurs mobilières de placement

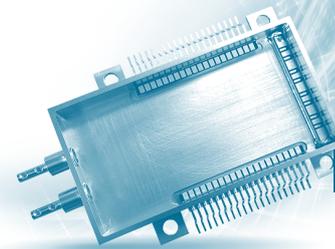
Elles sont constituées par des OPCVM dont la valeur comptable est de 65 028 euros. La valeur actuelle au 31 décembre 2013 des SICAV, soit 65 065 euros, fait apparaître une plus-value latente de 37 euros.

20.3.2.4.3.19 Charges constatées d'avance

Euros	31/12/2013	31/12/2012
Achats de matières et consommables divers		1 479
Loyers	94 365	82 275
Assurances	89 095	11 403
Divers (Maintenance, ...)	28 129	44 456
Total	211 589	139 614

20.3.2.4.3.20 Charges à payer

Rubriques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs - factures non parvenues	316 655	189 766
Personnel – indemnités de sécurité sociale	234	1 012
Personnel – indemnités de prévoyance	4 261	5 224
Personnel – dettes provisionnées pour congés à payer et charges afférentes	598 387	604 679
Personnel – dettes provisionnées pour primes à payer et charges afférentes	27 152	27 833
Personnel – dettes provisionnées pour licenciement à payer et charges afférentes	123 089	
Etat – Autres charges à payer	166 441	153 234
TVA sur avoirs à recevoir	251	2 260
Clients – avoirs à établir		2 241
Notes de frais à payer	3 336	3 052
Commissions à payer	15 201	15 589
Jetons de présence à payer	10 500	24 000
Autres charges à payer	34 326	34 326
Total	1 299 833	1 063 217



20.3.2.4.3.21 Produits à recevoir

Rubriques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs - avoirs à recevoir	14 179	21 467
Autres produits à recevoir	242 000	243 012
Indemnités d'assurances à recevoir	14 913	210 414
Crédit de TVA	177	107 379
TVA sur factures non parvenues	50 109	30 203
Etat - produit à recevoir	129 147	41 930
Total	450 525	654 406

20.3.2.4.3.22 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Tableau des filiales et participations

Rubriques - En euros	EGIDE USA, LLC Wilmington DE - USA
Capital	66 878 828 USD
Capitaux propres autres que capital (hors résultat de l'ex.)	(365 660) USD
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur comptable des titres détenus :	
- Brute	72 688 338 €
- Nette	0 €
Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Néant
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Néant
Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	(231) USD
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Néant
Autres informations	Création le 08/11/2000. Société constituée pour la détention d'EGIDE USA Inc

Créances et dettes avec les entreprises liées

Rubriques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Créances rattachées à des participations	1 520 697	13 920 962
Créances clients et comptes rattachés	14 256	73 056
Fournisseurs et comptes rattachés	91 930	9 032

20.3.2.4.3.23 Écarts de conversion

Poste concerné	Devise	Écart actif (en euros)	Écart passif (en euros)
Fournisseurs	YEN		3 332
Divers	GBP		3 220
Fournisseurs	USD		5 932
Clients	USD	1 590	
Divers	USD	34 305	
Total		35 895	12 484

Une provision pour perte de change a été comptabilisée pour 29 963 euros.

20.3.2.4.3.24 Impôt sociétés et déficits fiscaux

Le montant des déficits fiscaux reportables à la clôture de l'exercice 2013 s'élève à 47 346 641 euros.

Les opérations de cession des titres des filiales Egima et Egide UK Ltd ont dégagé une plus-value à long terme imposable à 0 % de 494 716 euros.

Un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé au titre de l'exercice 2013 pour 262 220 euros et un crédit d'impôt compétitivité emploi pour 129 147 euros. Ils seront remboursables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les CIR 2010 à 2012 représentant un total de 713 122 euros ont fait l'objet d'un acte de cession de créances au profit de BPI France en janvier 2014 afin de bénéficier d'un crédit de trésorerie accordé par cet organisme.

20.3.2.4.3.25 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt au taux normal d'imposition

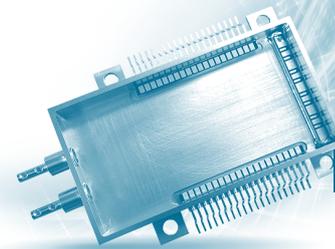
Accroissements - En euros	2013	2012
Ecart de conversion actif	29 963	248 093
Allocation ancienneté et médaille du travail	9 029	
Total	38 992	248 093
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un accroissement de la dette future d'impôt	12 997	82 698

Allègements - En euros	2013	2012
Indemnité de départ en retraite	41 344	55 135
Allocation ancienneté et médaille du travail		88 822
Organic	20 587	22 240
Ecart de conversion passif	6 552	14 866
Provision pour risque de change	29 963	248 093
Profit latent sur OPCVM	37	7 570
Déficits reportables fiscalement	47 346 641	46 030 006
Total	47 445 124	46 466 732
Taux d'imposition	33.33%	33.33%
Soit un allègement de la dette future d'impôt	15 815 041	15 488 911

20.3.2.4.3.26 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité

Le chiffre d'affaires 2013 correspond principalement à des livraisons de produits finis expédiés pendant la période.

Secteurs d'activité - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Verre métal	5 610 847	4 577 817
Céramique	6 890 726	8 544 777
Etudes	314 498	512 026
Activités annexes	15 423	346 618
Groupe	37 722	49 465
Total	12 869 215	14 030 704



20.3.2.4.3.27 Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs géographiques

Secteurs géographiques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
France	6 314 808	7 753 345
CEE hors France	1 685 416	1 750 768
USA et Canada	889 412	1 572 318
Autres pays	3 941 854	2 904 808
Groupe	37 722	49 465
Total	12 869 215	14 030 704

Les activités annexes sont incluses dans le secteur « France ».

20.3.2.4.3.28 Résultat financier

Rubriques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Produits nets sur cessions de V.M.P.	9 660	2 951
Résultat net des opérations en devises	(173 041)	7 664
Dépréciation des titres de partic. et créances ratt.	67 571	7 620
Commission spéciale de financement - affacturage	(29 590)	(36 697)
Autres charges et produits financiers	(17 719)	25 976
Total	(143 119)	7 513

Le résultat net des opérations en devises comprend une charge nette de 120 734 euros relative aux cessions des titres Egima et Egide UK Ltd, correspondant aux écarts de change réalisés lors des opérations d'augmentations de capital par conversion de créances.

Les comptes courants entre la société Egide SA et ses filiales Egide USA Inc. et Egide UK Ltd donnent lieu à rémunération au taux de 0.229 % l'an. A la clôture, la société Egide SA a enregistré un produit financier correspondant aux intérêts sur comptes courants de 5 k€.

20.3.2.4.3.29 Résultat exceptionnel

Rubriques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Résultat sur cessions des titres Egima et Egide UK Ltd	566 999	641 484
Indemnités d'assurance non affectées à des charges	52 326	(17 578)
Résultat sur rebuts et cessions d'éléments d'actifs	18 174	32 677
Dégrèvement cotisations URSSAF	163 172	(3 756)
Divers	(31 412)	
Total	769 259	652 827

Suite à l'incendie du 1^{er} mars 2012 et aux dégâts de l'orage de grêle du 7 août 2013, concernant les dépenses de remplacement enregistrées en immobilisations, des produits exceptionnels de 641 k€ et 52 k€ ont été enregistrés respectivement en 2012 et en 2013, correspondant aux sommes dédommagées par les assureurs.

20.3.2.4.3.30 Rémunération des dirigeants

La rémunération brute versée au Président du conseil d'administration s'est élevée à 171 k€ en 2013, y compris les avantages en nature.

Les jetons de présence versés en 2013 à 5 membres du conseil d'administration représentent 35 k€ au titre de l'exercice 2012 et 2013. La mission exceptionnelle confiée à un membre du conseil d'administration a fait l'objet d'une rémunération de 8 k€ versée en 2013.

20.3.2.4.3.31 Autres engagements

20.3.2.4.3.31.1 Engagements donnés

20.3.2.4.3.31.1.1 Engagements en faveur des sociétés liées

- La société s'est portée caution en faveur de la banque Bank Of America dans le cadre d'un contrat d'emprunt signé par Egide USA Inc en mai 2012 pour financer l'achat de son bâtiment industriel, à hauteur des sommes dues par Egide USA Inc représentant au maximum le capital et les intérêts restant dus, estimé à 2 089 164 USD ou 1 514 875 euros au 31 décembre 2013.

Les engagements hors bilan peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Rubriques - En euros	31/12/2013	31/12/2012
Nantissements Cautions données	1 514 875	65 017 2 411 522
Total	1 514 875	2 476 539

20.3.2.4.3.31.1.2 Droit Individuel à la Formation

179 heures de formation ont été utilisées au cours de l'exercice 2013 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; au 31 décembre 2013, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 17 612 heures.

20.3.2.4.3.31.1.3 Engagements de crédit bail

Les engagements de crédit-bail concernent uniquement le poste « Autres immobilisations corporelles » et se résument comme suit :

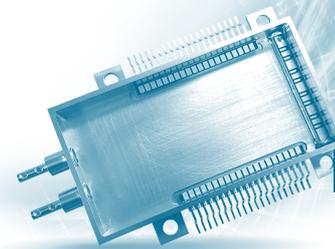
Matériel de transport (euros)	31/12/2013
Valeur des biens à la date de signature du contrat	76 779
Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées si ces biens avaient été acquis :	
- au cours de l'exercice	18 606
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	27 991
Redevances payées :	
- au cours de l'exercice	16 951
- cumulées à l'ouverture de l'exercice	27 908
Redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	26 061
Prix d'achat résiduel	30 032

20.3.2.4.3.31.2 Engagements reçus

Aucune garantie bancaire n'a été émise au profit d'Egide.

20.3.2.4.3.31.3 Engagements réciproques

Dans le cadre de la mise en place de l'affacturage en avril 2006, Egide SA a souscrit une police d'assurance crédit dans laquelle elle a désigné les factors comme bénéficiaires des indemnités à percevoir en cas de défaillance des clients de la société. Les obligations d'indemnisation de la compagnie d'assurance sont limitées vis-à-vis de la société à un décaissement maximum égal à 1 500 k€.



20.3.2.4.3.32 Ventilation de l'effectif moyen

	2013	2012
Cadres et assimilés	32	32
Agents de maîtrise et techniciens	23	26
Employés	3	4
Ouvriers	108	120
Total	166	182

20.3.2.4.4 Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration a décidé de construire un plan de développement à 5 ans ambitieux, ayant pour objectif de doubler les ventes sur la période et d'obtenir un résultat courant d'environ 12 % en fin de plan. Pour financer les investissements estimés à environ 5 millions d'euros, et permettre le déploiement rapide de ce plan, une opération de haut de bilan a été envisagée et son étude a été confiée à un administrateur indépendant de la société. L'opération financière prendra la forme d'une augmentation de capital par offre au public ; elle a été confiée à la société de bourse Invest Securities pour être réalisée avant la fin du premier semestre 2014.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2013

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société EGIDE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2.1 des états financiers.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Par ailleurs, la note 2.5 relative aux immobilisations corporelles indique qu'un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte valeur. Nos travaux ont consisté à vérifier que la valeur de marché des actifs corporels est supérieure à leur valeur nette comptable et que la note 2.5 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

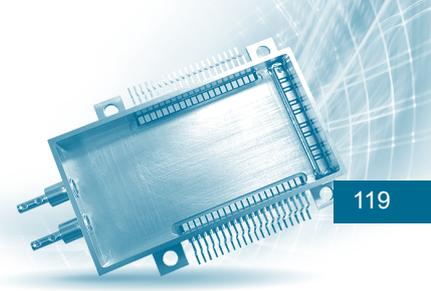
A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2014

Les commissaires aux comptes,

PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC S.A.S,
Bernard Hinfray »



20.4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2013

« Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société Egide SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée dans les notes 1.1 et 2.1 de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

Les notes 1.6 et 2.14 de l'annexe relatives aux immobilisations financières précisent que votre société constitue des dépréciations de ses titres de participations ainsi que des créances rattachées aux participations lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût historique d'acquisition. Dans le contexte des marchés du groupe et des résultats récents des filiales, les dépréciations de ces titres et des créances rattachées ont été déterminées sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus au 31 décembre 2013.

Comme exposé dans les notes 1.3, 1.4 et 2.13 de l'annexe relative aux immobilisations corporelles, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et de leur correcte application. Nous nous sommes également assurés du caractère approprié de l'approche mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2014,

Les commissaires aux comptes,

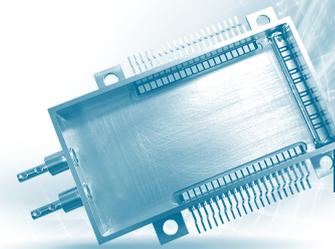
PricewaterhouseCoopers Audit,
Matthieu Moussy

SYC S.A.S,
Bernard Hinfray »

Notes

Les notes 2.1 et 2.5 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.1.5.3.1 et 20.3.1.5.3.5 du présent document de référence.

Les notes 1.1, 1.3, 1.4, 1.6, 2.1, 2.13 et 2.14 mentionnées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels correspondent respectivement aux paragraphes 20.3.2.4.2.1, 20.3.2.4.2.3, 20.3.2.4.2.4, 20.3.2.4.2.6, 20.3.2.4.3.1, 20.3.2.4.3.13 et 20.3.2.4.3.14 du présent document de référence.



20.5 Autres éléments du rapport de gestion du groupe

20.5.1 Exposé sur l'activité

20.5.1.1 Activité d'Egide SA

Le chiffre d'affaires total s'est élevé à 12,87 millions d'euros en 2013 contre 14,03 millions d'euros en 2012, soit un recul de 8 %.

Le secteur d'activité défense et spatial a légèrement progressé de 3 %, avec un chiffre d'affaires de 5,80 millions d'euros en 2013 contre 5,61 millions en 2012. Cette augmentation est principalement due aux ventes de produits infrarouges et d'électronique militaires, qui compensent un secteur spatial qui reste en deçà de son niveau atteint en 2012.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine des télécommunications affiche une totale stabilité, à 3,95 millions d'euros en 2013 comme en 2012. Le mix client a par contre évolué d'une année à l'autre, le principal client télécom ayant augmenté ses commandes de commutateurs optiques et qualifié Egide sur ses nouveaux produits tandis que les clients numéro deux et trois en 2012 ont fortement réduit leurs demandes.

Les marchés industriels sont quant à eux en forte baisse, avec un chiffre d'affaires de 3,08 millions d'euros en 2013 contre 4,43 millions d'euros en 2012, soit une chute de plus de 30 %. Ce secteur, qui regroupe les produits infrarouge pour application civile et ceux à destination de l'aéronautique civile et de l'automobile, a été fortement impacté par la baisse de la demande du principal client du groupe en composants infrarouge civil.

Les facturations intra-groupes sont restées à peu près identiques d'un exercice à l'autre avec 0,04 million d'euros en 2013 contre 0,05 million d'euros en 2012 ; ils correspondent uniquement aux refacturations des frais de direction générale et financière entre Egide SA et ses filiales.

La technologie verre-métal, avec 5,61 millions de ventes, représente 44 % du chiffre d'affaires de 2013, un poids supérieur à celui de l'exercice précédent qui n'était que de 33 %. Cette hausse provient principalement d'une commande pour les télécoms. La céramique, avec un chiffre d'affaires de 6,89 millions d'euros, reste néanmoins la principale technologie mise en œuvre par Egide SA, et a représenté 54 % du chiffre d'affaires en 2013 (contre 61 % en 2012). La baisse provient de la réduction de la demande de composants infrarouge civils.

La société a facturé 0,31 million d'euros au titre d'études au cours de l'exercice 2013. Ce montant est inférieur à celui de l'année 2012, qui était de 0,51 million d'euros, mais il ne s'agit que d'une variation d'échéance de facturation, les efforts de Recherche & Développement ayant été similaires d'un exercice à l'autre.

Egide SA reste une entreprise tournée vers l'export avec 51 % de son chiffre d'affaires 2013 (hors groupe) réalisé hors de France (contre 45 % en 2012). L'Europe hors France représente 13 % et l'Amérique du nord 7 % du chiffre d'affaires de l'exercice. La part réalisée en dehors de ces régions atteint 31 % en 2013, contre 21 % en 2012, due principalement à la croissance d'un client télécom dont les sous-traitants de fabrication se trouvent en Asie.

20.5.1.2 Activité d'Egide USA

Egide USA a réalisé un chiffre d'affaires de 7,66 millions d'euros en 2013 (dont 0,11 million d'euros de facturation au groupe) contre 8,70 millions d'euros en 2012. Cette baisse de 12 % en euros est liée en majorité à l'impact de la réduction des budgets militaires américains (9,1 % de baisse en dollar avec un chiffre d'affaires passant de \$11,19 à \$10,17 millions) et à l'évolution de la parité euro / dollar constatée au cours de l'année 2013 (cours moyen de 1,3281 contre 1,2856 en 2012).

L'activité « défense et spatial » a représenté 80 % du chiffre d'affaires 2013, contre 76 % en 2012, avec respectivement 6,01 et 6,56 millions d'euros. Le secteur industriel reste relativement stable en pourcentage, à 17 % du chiffre d'affaires (1,30 million d'euros en 2013 contre 1,56 million d'euros sur l'exercice précédent). Le secteur des télécommunications, pour lequel Egide USA ne fournit que quelques produits de niche bien particuliers, est en baisse et ne représente plus que 3 % du chiffre d'affaires de l'année contre 6 % durant l'exercice précédent (à respectivement 0,24 et 0,54 million d'euros).

Les produits vendus font appel uniquement à la technologie verre métal. Le marché nord américain a représenté l'unique débouché de la filiale américaine en 2013 (hors ventes au groupe).

20.5.1.3 Activité d'Egide UK

Cette filiale était spécialisée dans la fabrication et la vente de composants moulés en métal et en plastique ; elle ne fabriquait pas de boîtiers hermétiques. Elle a été cédée le 31 octobre 2013 et ne compte donc que 10 mois d'activité au sein du groupe Egide. L'exercice 2013 a ainsi généré un chiffre d'affaires de 2,13 millions d'euros, sans facturation réalisée avec le groupe.

Le secteur industriel a représenté 95 % de l'activité (avec une bonne tenue du secteur automobile et médical) et les télécommunications 5 %. La technologie plastique a représenté 12 % du chiffre d'affaires, les 88 % restants concernant le moulage de métal. 74 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe, 22 % en Amérique du Nord et 4 % dans le reste du monde.

20.5.1.4 Activité d'Egima

Il est rappelé qu'Egima avait pour seul client Egide SA, qui lui confiait en sous-traitance la production d'une partie de ses commandes. Depuis le 1^{er} juillet 2009, cette unité de production avait été mise en sommeil et un processus de cession de la filiale avait été entamé car aucun besoin du groupe ne correspondait aux spécificités de ce site. Il n'y a donc eu aucun chiffre d'affaires industriel généré au cours de l'exercice 2013. Par contre, depuis le 11 avril 2011, Egima louait ses locaux et certains de ses actifs à la société Casablanca Aéronautique, cette dernière y exerçant son activité industrielle. Egima refacturait également certaines prestations comme la fourniture d'eau ou d'électricité ainsi que les charges locatives. La cession d'Egima au groupe Casablanca Aéronautique ayant été finalisée le 31 octobre 2013, un chiffre d'affaires de 0,34 million d'euros a ainsi été enregistré dans les comptes d'Egima au cours des 10 premiers mois de l'exercice 2013.

20.5.2 Exposé sur les résultats

20.5.2.1 Résultats consolidés

Au 31 décembre 2013, le périmètre de consolidation du groupe Egide comprend les sociétés suivantes :

- Egide USA LLC, détenue directement à 100 %,
- Egide USA Inc, détenue indirectement à 100 % via Egide USA LLC.

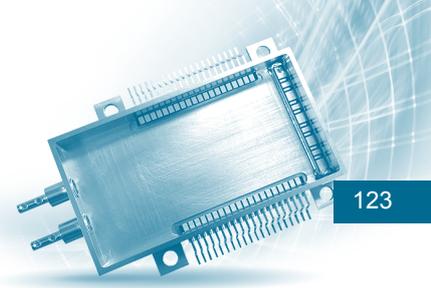
Depuis le 31 octobre 2013, les filiales Egima et Egide UK Ltd sont sorties du groupe Egide suite à la cession de la totalité de leurs titres détenus par Egide SA.

Le résultat (charges et produits) de ces filiales jusqu'à cette date ainsi que tous les éléments de l'état de résultat global se rapportant à cette cession apparaissent sur deux lignes : « Quote-part de résultat des activités abandonnées » et « Autres éléments du résultat global » ; ils représentent un profit de 0,38 million d'euros, dont 0,30 million d'euros correspondent au recyclage des écarts de conversion des filiales cédées.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 20,39 millions d'euros et dégage une perte opérationnelle de - 0,66 million d'euros (contre une perte de - 0,35 million d'euros en 2012 pour un chiffre d'affaires de 22,65 millions d'euros). Ce résultat est parvenu à rester stable d'une année sur l'autre malgré la perte de 10 % de chiffre d'affaires à périmètre constant (Egide SA et Egide USA) grâce aux mesures de réduction des charges de personnel qui ont été prises (suppression des CDD et activité partielle chez Egide SA, réduction des effectifs chez Egide USA). Les rendements de production sont par ailleurs restés maîtrisés, voire améliorés pour certains, sur les deux entités de production. Egide SA affiche une perte opérationnelle de - 0,74 million d'euros alors qu'Egide USA réalise un profit opérationnel de 0,08 million d'euros. Le niveau d'activité de la maison mère est resté insuffisant tout au long de l'exercice 2013 pour absorber ses frais fixes alors qu'Egide USA a pu réduire plus facilement ses coûts (réduction d'une dizaine de personne et baisse ponctuelle des rémunérations) afin de s'adapter à la baisse de chiffre d'affaires et ainsi préserver son résultat.

Le rachat de son bâtiment industriel par Egide USA en mai 2012, précédemment loué, a impacté favorablement le résultat 2013 car les intérêts dus et les amortissements sont largement inférieurs aux loyers qui étaient réglés auparavant. Les charges externes d'Egide USA ont par ailleurs baissé en 2013 au niveau du poste « honoraires », les frais de négociation liés à l'opération immobilière payés en 2012 n'étant pas récurrents.

Le crédit d'impôt recherche d'Egide SA, conformément aux règles IFRS, a été enregistré en « produits opérationnels » pour 0,3 million d'euros et non en charge négative d'impôt (comme c'est le cas en social). Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi d'Egide SA a été enregistré en diminution des « charges de personnel ».



Les amortissements, dépréciations et provisions ont été comptabilisés pour un montant total net de 0,31 million d'euros, contre 0,98 million d'euros en 2012 (ou 0,26 million d'euros à périmètre constant : Egide SA et Egide USA). Les nouveaux équipements remplacés chez Egide SA suite à l'incendie en 2012 et le bâtiment d'Egide USA acheté la même année expliquent cette hausse des dotations.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de 0,24 million d'euros (contre une perte de 0,14 million d'euros en 2012) et correspond principalement au coût de l'endettement financier : intérêts liés à l'utilisation de l'affacturage sur les deux entités du groupe et intérêts de l'emprunt américain. En 2013, le résultat lié aux opérations de change est quasiment à l'équilibre, comme c'était le cas en 2012.

Le résultat net est une perte de 0,52 million d'euros (contre une perte de 0,86 million d'euros en 2012).

Depuis la clôture de l'exercice 2003, il n'existe plus d'écart d'acquisition non amorti dans le bilan consolidé de la société.

La trésorerie courante s'élève à 0,51 million d'euros, contre 1,13 million à fin 2012. L'endettement long terme de 0,14 million d'euros (0,36 million d'euros à fin 2012) est constitué du Prêt Régional au Maintien de l'Emploi (PRME) obtenu par Egide SA en 2010, remboursable en 7 ans dont 2 ans de différé de paiement. Il est rappelé que la cession d'Egima en cours d'exercice a eu pour conséquence la sortie de l'emprunt bancaire de la filiale du bilan du groupe. L'endettement à moins d'un an représente le financement des créances clients par les organismes d'affacturage (1,54 million d'euros), la part à moins d'un an du PRME d'Egide SA (0,05 million d'euros) ainsi que le solde de l'emprunt (1,06 million d'euros) souscrit par Egide USA en mai 2012 pour financer le rachat de son bâtiment industriel, remboursable en 15 ans, mais dont l'un des covenants n'était pas respecté à la clôture de l'exercice (application de l'IAS1 qui a conduit à présenter cet emprunt en « passif courant » bien que le créancier ait accepté le non respect du covenant). Il est précisé qu'Egide n'utilise aucun instrument financier de nature à générer un risque particulier.

Le besoin en fonds de roulement représente 50 jours de chiffre d'affaires et reste stable par rapport à l'exercice 2012.

20.5.2.2 Résultats annuels

Les comptes annuels d'Egide SA arrêtés au 31 décembre 2013 sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes de prudence, d'image fidèle, de régularité et sincérité, de comparabilité et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 12,87 millions d'euros contre 14,03 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 8 %. Le total des produits d'exploitation est de 13,12 millions d'euros contre 14,35 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 14,40 millions d'euros, en baisse de 10 % par rapport à celles de l'exercice 2012 qui étaient de 16,03 millions d'euros. La consommation de matières premières a profité de l'effet favorable de la hausse du dollar américain sur les achats à l'import, dont la proportion par rapport au total des achats de matière a fortement augmenté. Pour information, le taux moyen du dollar en 2012 s'établissait à 1,2856 euros alors qu'il a été de 1,3281 euros en 2013. Par ailleurs, les rendements de production se sont améliorés d'un exercice à l'autre.

Le niveau des autres charges externes est en légère baisse à 2,93 millions d'euros, contre 3,04 millions d'euros en 2012. Les principaux postes qui ont évolué à la baisse concernent les frais d'entretien des locaux et les dépenses de maintenance des équipements de production. Les frais de personnel ont représenté un total de 6,24 millions d'euros en 2013 contre 6,97 millions en 2012. Cette baisse de 10 % reflète l'ajustement du personnel direct intervenu au cours de l'exercice (arrêt des CDD au 1^{er} trimestre), en conséquence de la réduction de l'activité. S'y sont ajoutées trois semaines d'activité partielle dont l'impact a été un allègement de frais de personnel de 0,3 millions d'euros. Néanmoins, le poids des frais du personnel indirect s'est mathématiquement accru, les leviers d'ajustement étant plus réduits à ce niveau. L'effectif salarié moyen (CDI + CDD) est passé de 182 personnes en 2012 à 166 personnes en 2013. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été enregistré en diminution des frais de personnel en 2013 pour un montant de 0,1 million d'euros. Sauf à être cédé à Bpifrance en garantie de la mise en place d'un crédit de trésorerie, son remboursement ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier 2017.

Un test de dépréciation avait été réalisé au 31 décembre 2005 et consistait à apprécier la valeur d'utilité des immobilisations sur la base de plans de développement revus en fin d'année 2005 et des hypothèses d'activité et de trésorerie qui en résultaient. Ce test avait entraîné l'enregistrement d'une dépréciation de 1,08 million d'euros dans les comptes de l'exercice 2005. Aucune dépréciation complémentaire n'avait été enregistrée depuis. En résultante du test de dépréciation au 31 décembre 2013, aucune dépréciation complémentaire des immobilisations n'a été enregistrée sur l'exercice et le niveau de dépréciation a été maintenu. Le montant des amortissements sur immobilisations est stable à 0,20 million d'euros.

Malgré les efforts d'ajustement des frais de personnel et le maintien des indicateurs de rendement et de productivité, le niveau d'activité constaté en 2013 n'a pas permis de dépasser le seuil d'équilibre sur l'exercice. Ainsi, le résultat d'exploitation affiche une perte de 1,28 million d'euros, contre une perte de 1,67 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses de Recherche et Développement engagées au cours de l'exercice est resté stable, à 1,2 million d'euros. Ces frais ne sont pas immobilisés.

Le résultat financier net est une perte de 0,14 million d'euros contre un résultat neutre au titre de l'exercice précédent. Ce résultat tient compte de l'impact de change des opérations de cessions des titres des filiales Egima et Egide UK Ltd intervenues le 31 octobre 2013. Ainsi, une perte financière de 0,1 million d'euros a été enregistrée à ce titre au cours de l'exercice suite à l'ajustement de la valeur des créances au jour de la cession.

Le résultat courant avant impôts de l'exercice fait apparaître une perte de 1,42 million d'euros contre une perte de 1,67 million d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel intègre les éléments relatifs à la cession des titres des filiales qui représentent un profit de 0,6 million d'euros. Comme Egide UK avait procédé au remboursement de son compte courant à hauteur de 0,3 million de livres à la date de la cession, la diminution des dettes ainsi que l'ajustement des créances en fonction du taux de change à la date de cession ont conduit à ce que les dépréciations antérieurement enregistrées excèdent la valeur brute des titres et des créances dues. De plus, le prix de vente d'Egide UK de 0,1 million d'euro a généré un profit exceptionnel.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2013 dégage ainsi un profit de 0,77 million d'euros alors qu'il s'élevait à 0,65 million d'euros en 2012 provenant principalement des indemnités d'assurances reçues suite à l'incendie du local de pré-traitement et affectées à des immobilisations.

Le crédit d'impôt recherche de l'exercice a été enregistré dans les comptes pour 0,26 million d'euros, montant égal à celui de l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice 2013 se solde par une perte nette de 0,39 million d'euros, contre une perte de 0,76 million d'euros en 2012.

Au 31 décembre 2013, le total du bilan de la société s'élevait à 7,29 millions d'euros contre 8,08 millions d'euros pour l'exercice précédent. La trésorerie est de 0,4 million d'euros à la fin de l'exercice, contre 0,91 million au 1^{er} janvier 2013. La dette financière est composée d'un prêt de 0,21 million d'euros qui a été accordé en juillet 2010 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le département de Vaucluse dans le cadre d'un PRME (Prêt Régional au Maintien de l'Emploi). Ce prêt sans intérêts est remboursable sur 7 ans avec un différé de paiement de 2 ans. Au cours de l'exercice, 0,06 million d'euros ont été remboursés.

20.5.3 Information en matière de délais de paiement (Egide SA)

En application de l'article L.441-6-1 du code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde par date d'échéance des dettes d'Egide SA au 31 décembre 2011 et 2012 à l'égard des fournisseurs :

Rubriques - En euros	2012	%	2013	%
Non échu (factures non parvenues)	189 766	14,01	316 655	23,44
Échu	113 796	8,40	196 347	14,54
À 30 jours	681 640	50,31	591 189	43,77
À 60 jours	364 915	26,93	216 880	16,06
À plus de 60 jours	4 805	0,35	29 746	2,19
Total	1 354 922		1 350 817	

Les dettes échues à la clôture 2013 correspondent principalement à des factures de composants qui n'ont pas encore reçu leurs « bons à payer » et qui seront réglées en début 2014 et à des factures dues à Egide USA qui seront probablement virées en compte courant. Egide appliquant des délais de paiement contractuels de 60 jours date de facture, cela explique qu'il existe des dettes à plus de 30 jours (délai légal de paiement). Les dettes à plus de 60 jours au 31 décembre 2012 correspondent principalement à une facture payable en 4 fois. Celles au 31 décembre 2013 correspondent également à des factures payables en plusieurs fois.

20.5.4 Tableau de résultat des 5 derniers exercices (Egide SA)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	31/12/13 12 mois	31/12/12 12 mois	31/12/11 12 mois	31/12/10 12 mois	31/12/09 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (€)	3 569 594	3 569 594	2 572 600	12 862 750	12 862 750
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 784 797	1 784 797	1 286 300	1 286 275	1 286 275
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'actions max. à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	89 239	89 239	64 315	64 313	64 313
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (€)					
Chiffre d'affaires HT	12 869 215	14 030 704	17 699 368	16 088 641	13 282 064
Résultat avant impôt, participation, dépréciations et provisions	(733 838)	(915 245)	(180 597)	630 581	(1 238 511)
Impôts sur les bénéfices	(262 220)	(256 426)	(251 235)	(205 461)	(226 541)
Dépréciations et provisions	(82 720)	97 767	(154 390)	603 532	2 489 675
Résultat net	(388 898)	(756 586)	225 028	232 510	(3 501 645)
RÉSULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat après impôt, participation et avant dépréciations et prov.	(0,26)	(0,37)	0,05	0,65	(0,79)
Résultat après impôt, participation, dépréciations et provisions	(0,22)	(0,42)	0,17	0,18	(2,72)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	166	182	224	193	168
Masse salariale (€)	4 599 353	5 027 992	5 886 758	5 278 210	4 675 161
Sommes versées en avantages sociaux (€)	1 637 192	1 940 840	2 284 458	2 102 063	1 938 718

20.5.5 Inventaire des valeurs mobilières (Egide SA)

Les valeurs mobilières inscrites à l'actif du bilan d'Egide SA au 31 décembre 2013 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Montants en euros	Quantité	Valeur nette
Titres immobilisés		
Actions Egide USA LLC	-	0
Sous total titres immobilisés		0
Valeurs mobilières de placement		
SICAV Etoile Jour Primo	65,02785	65 028
Sous total VMP		65 028
Total valeur nette comptable		65 028

20.6 Autres informations financières

En ce qui concerne l'activité, Egide a réalisé sur le premier trimestre 2014 un chiffre d'affaires consolidé (non audité) de 5,3 millions d'euros, en progression de 10 % par rapport au quatrième trimestre 2013 mais en baisse de 5 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Au cours du 1^{er} trimestre 2014, Egide SA a représenté 64 % du chiffre d'affaires total consolidé, et Egide USA 36 %. Le secteur défense et spatial a représenté environ 63 % du chiffre d'affaires, les télécoms 19 % et le secteur industriel 18 %.

20.7 Politique de distribution des dividendes

Il n'y a pas eu de dividende versé au cours des 3 derniers exercices. La société a l'intention de continuer à affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes en 2014.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance en date du présent document, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la date du présent document de référence, aucun autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2013.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Nombre d'actions et valeur nominale

Au 31 mars 2014, le capital social est de 3 569 594 euros, divisé en 1 784 797 actions de 2 euros de nominal. Il n'y a qu'une seule catégorie d'actions, hors le cas particulier des actions à droit de vote double mentionnées au paragraphe 18.3. Le capital social est intégralement libéré. Il n'existe aucune sûreté, aucun privilège ou nantissement sur le capital de la société.

21.1.2 Capital autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 mars 2014 est le suivant :

	Date de l'AG	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation des délégations les années précédentes	Utilisation des délégations au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/06/13	25/08/15	Actions 5 000 000 € Titres créance 50 000 000 €	Non	Non	Actions 5 000 000 € Titres créance 50 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	26/06/13	25/08/15	Actions 5 000 000 € Titres créance 50 000 000 €	Non	Non	Actions 5 000 000 € Titres créance 50 000 000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec et sans DPS	26/06/13	25/08/15	15 % du montant initial de l'augmentation	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du code monétaire et financier	26/06/13	25/08/15	Maximum 20 % du capital par an	Non	Non	-
Autorisation d'augmenter le capital au profit des salariés avec suppression du DPS	26/06/13	25/08/15	Maximum 1 % du capital	Non	Non	-
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	26/06/13	25/08/16	5 % du capital	Oui	Oui	3,40 % du capital

21.1.3 Capital potentiel

Autorisation d'émission d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale du 26 juin 2013 a donné au conseil d'administration l'autorisation d'émettre des stocks options dans la limite de 5 % du capital social. Le prix de souscription doit être au moins égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la réunion du conseil d'administration, diminuée de 5 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 38 mois.

La situation des plans en vigueur au 31 mars 2014 est donnée au § 17.3 du présent document.

21.1.4 Évolution du capital social

Le tableau suivant détaille l'évolution du capital depuis la création de la société :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital (€)	Réduction de capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital (€)
14/10/86	Constitution	457 347			30 000	15,24 €	457 347
15/12/87	Augmentation ⁽¹⁾	320 143			51 000	15,24 €	777 490
30/09/88	Augmentation ^{(1) (2)}	654 311			93 920	15,24 €	1 431 801
03/11/88	Augmentation ⁽¹⁾	419 235		76 301	121 420	15,24 €	1 851 036
09/11/90	Augmentation ^{(1) (3)}	449 725			150 920	15,24 €	2 300 760
27/04/92	Réduction ⁽⁴⁾		920 304		150 920	9,15 €	1 380 456
18/05/92	Augmentation ⁽¹⁾	1 829 388			350 920	9,15 €	3 209 844
03/06/94	Augmentation ⁽¹⁾	927 262			452 294	9,15 €	4 137 107
11/06/99	Augmentation ⁽⁵⁾	1 749 846		1 751 013	643 598	9,15 €	5 886 953
03/04/00	Augmentation ⁽⁶⁾	3 659		3 297	643 998	9,15 €	5 890 612
05/07/00	Augmentation ⁽⁷⁾	841 509		11 670 355	735 997	9,15 €	6 732 121
22/12/00	Augmentation ⁽⁸⁾	2 244 037		93 435 443	981 329	9,15 €	8 976 159
29/06/01	Augmentation ⁽⁹⁾	837 131		(837 131)	981 329	10 €	9 813 290
31/12/01	Augmentation ⁽¹⁰⁾	34 580		17 152	984 787	10 €	9 847 870
31/12/03	Augmentation ⁽¹¹⁾	14 280		7 083	986 215	10 €	9 862 150
31/12/04	Augmentation ⁽¹²⁾	70 990		35 211	993 314	10 €	9 933 140
31/12/05	Augmentation ⁽¹³⁾	49 420		24 512	998 256	10 €	9 982 560
28/02/06	Augmentation ⁽¹⁴⁾	18 280		9 067	1 000 084	10 €	10 000 840
17/08/06	Augmentation ⁽¹⁵⁾	2 857 380		2 143 035	1 285 822	10 €	12 858 220
31/12/06	Augmentation ⁽¹⁶⁾	90		180	1 285 831	10 €	12 858 310
31/12/07	Augmentation ⁽¹⁷⁾	2 880		5 760	1 286 119	10 €	12 861 190
31/12/08	Augmentation ⁽¹⁸⁾	30		60	1 286 122	10 €	12 861 220
31/12/09	Augmentation ⁽¹⁹⁾	1 530		3 060	1 286 275	10 €	12 862 750
28/11/11	Augmentation ⁽²⁰⁾	250			1 286 300	10 €	12 863 000
28/11/11	Réduction ⁽²¹⁾		10 290 400		1 286 300	2 €	2 572 600
16/02/12	Augmentation ⁽²²⁾	986 160		1 479 240	1 779 380	2 €	3 558 760
31/12/12	Augmentation ⁽²³⁾	10 834		18 093	1 784 797	2 €	3 569 594

⁽¹⁾ Apports en numéraire

⁽²⁾ Dont apport en nature : 158 851,88 € (1 042 000 F)

⁽³⁾ Dont compensation avec des créances : 137 204,12 € (900 000 F)

⁽⁴⁾ Réduction du nominal de 15,24 € (100 F) à 9,15 € (60 F)

⁽⁵⁾ Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris - Visa COB n° 99-775 du 7 juin 1999

⁽⁶⁾ Levée de stock options suite au décès d'un bénéficiaire

⁽⁷⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-884 du 26 mai 2000

⁽⁸⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa COB n° 00-1844 du 14 novembre 2000

⁽⁹⁾ Incorporation de réserves pour conversion du capital en euros portant le nominal de l'action de 9,15 € (60 F) à 10 € (65,5957 F)

⁽¹⁰⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2001

⁽¹¹⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2003

⁽¹²⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2004

⁽¹³⁾ Levée de stock options au cours de l'exercice 2005

⁽¹⁴⁾ Levée de stock options au 28 février 2006

⁽¹⁵⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 06-271 du 21 juillet 2006

⁽¹⁶⁾ Exercice de 36 BSA au cours de l'exercice 2006 entraînant la création de 9 actions nouvelles

⁽¹⁷⁾ Exercice de 1 152 BSA au cours de l'exercice 2007 entraînant la création de 288 actions nouvelles

⁽¹⁸⁾ Exercice de 12 BSA au cours de l'exercice 2008 entraînant la création de 3 actions nouvelles

⁽¹⁹⁾ Exercice de 612 BSA au cours de l'exercice 2009 entraînant la création de 153 actions nouvelles

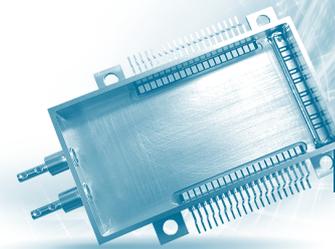
⁽²⁰⁾ Levée de stock options au 28 novembre 2011

⁽²¹⁾ Réduction du nominal de 10 € à 2 € - AGE du 28 novembre 2011

⁽²²⁾ Augmentation de capital en numéraire - Visa AMF n° 12-024 du 17 janvier 2012

⁽²³⁾ Levée de stock options au 31 décembre 2012

La société ne détient directement aucune de ses propres actions. Il en est de même pour les filiales qui ne détiennent aucune action de la maison mère.



21.1.5 Modifications intervenues au cours des trois dernières années

Le tableau suivant présente les évolutions du capital, en pourcentage et en droits de vote, sur les trois dernières années :

	Situation au 31/12/13			Situation au 31/12/12			Situation au 31/12/11		
	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote	Nbre d'actions	% du capital	% droits vote
P. Brégi Public	16 380 1 768 417	0,92 99,08	0,91 99,09	16 380 1 768 417	0,92 99,08	0,91 99,09	12 1 286 288	0,00 100,00	0,00 100,00
Total	1 784 797	100,00	100,00	1 784 797	100,00	100,00	1 286 300	100,00	100,00

La situation au 31 mars 2014 est donnée au paragraphe 18.1 du présent document

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

La société a pour objet (article 2 des statuts)

- La conception, la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation sous toutes ses formes de boîtiers électroniques de type standard ou spécifique ;
- Dans les domaines ci-dessus, la prise et la gestion d'intérêts et la participation directe ou indirecte par tous moyens dans toute société ou entreprise créée ou à créer, notamment par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'acquisition d'actions, de droits sociaux ou d'autres titres, fusion, société en participation et par tout moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger ;
- Et généralement, toute opération de quelque nature qu'elle soit, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

21.2.2 Organes d'administration

Article 13 des statuts : « La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur est rééligible. »

Si la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 18 juin 2014 est adoptée, l'article 13 des statuts sera modifié comme suit : « La durée de leur fonction est de quatre années. »

Article 14 des statuts : « Les administrateurs doivent être propriétaire d'une action au moins. Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination mais doivent le devenir dans le délai de six mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office. »

Article 15 des statuts : « Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans. Si le président vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du conseil d'administration. Le conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance. Le président et le secrétaire peuvent toujours être réélus. »

Article 16 des statuts : « Le conseil d'administration se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de la séance est prépondérante. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés conformément à la loi. Sauf lorsque le conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L.232-1 et L.233-16, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 17 des statuts : « Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles. »

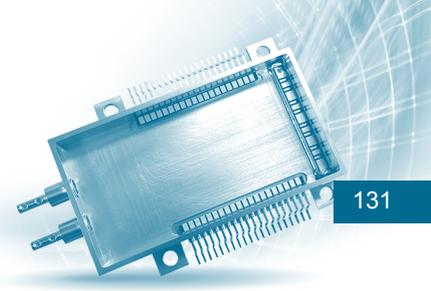
21.2.3 Droits attachés aux actions de la société

Article 9 des statuts (forme des actions) : « A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire sous les réserves fixées par la réglementation en vigueur. »

Article 10 des statuts (cession et transmission des actions - Inscription en compte des actions - Mutation de la propriété des titres) : « Les actions, quelque soit leur forme, sont inscrites en comptes tenus dans les conditions et selon les modalités réglementaires en vigueur. Les titres inscrits sont librement cessibles et se transmettent par virement de compte à compte au moyen d'un ordre de mouvement de titres. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux dispositions des articles L.228-2 et L.228-3 du code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

Article 11 des statuts (extrait) : « Toute action, en l'absence de catégorie distinctes d'actions, ou toute action de même catégorie dans le cas contraire, donne droit à une part nette proportionnelle à la quantité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices et réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, et ceci selon les conditions et modalités par ailleurs éventuellement stipulées dans les présents statuts. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires. Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent ; au-delà, tout appel de fonds est interdit. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires des titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou de sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire qui aura fait la demande d'inscription au nominatif de ces actions. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. De même, en cas de modification de la valeur nominale des actions existantes, le droit de vote double est maintenu pour les actions à la nouvelle valeur nominale remplaçant les actions anciennes. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi. La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. »



21.2.4 Modification des droits attachés aux actions de la société

Article 29 des statuts : « L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué. Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire. En outre, dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire. »

21.2.5 Assemblées générales

Article 22 des statuts : « Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale. Les assemblées générales ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Les assemblées générales extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts. Les assemblées générales spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une seule catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables. »

Article 23 des statuts : « Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration ou, à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en la forme des référés dans les conditions fixées à l'article L. 225-103 du code de commerce. Pendant la période de liquidation, les assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les actionnaires sont convoqués dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. La société est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de l'assemblée des actionnaires de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant les indications mentionnées à l'article R.225-73 du code de commerce. »

Article 24 des statuts : « L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de points ou de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au conseil d'administration. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

Article 25 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la société au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris. Tout actionnaire peut également voter par correspondance, au moyen d'un formulaire établi par la société et remis aux actionnaires qui en font la demande ; pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. »

Article 27 des statuts (extrait) : « Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées générales spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

Article 28 des statuts : « L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. »

Article 30 des statuts : « S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut-être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée. Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. »

Article 31 des statuts : « Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et le contrôle de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi. »

21.2.6 Dispositions spéciales relatives au changement de contrôle

Néant.

21.2.7 Franchissements de seuils

Article 11 des statuts (extrait) : « Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés. En cas de non respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L.233-14 du code de commerce s'appliqueront. »

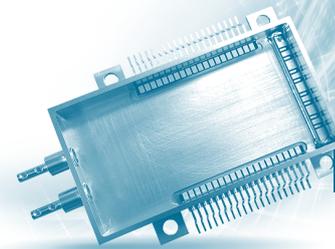
21.2.8 Dispositions spéciales relatives aux modifications du capital

Néant.

21.2.9 Rachat par la société de ses propres actions

Article 37 des statuts : « Dans les cas prévus par les textes légaux et/ou réglementaires, l'assemblée générale ordinaire peut autoriser la société, pour une durée limitée n'excédant pas dix-huit mois, à acheter ses propres actions. Cette assemblée doit fixer les modalités de l'opération, notamment le prix maximum d'achat, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être faite. »

L'assemblée générale du 18 juin 2014 statuera dans sa 14^{ème} résolution sur la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions à l'effet de permettre à la société de mettre en place un contrat d'animation du titre



21.3 Marché des titres de la société

Les actions de la société ont été introduites sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 11 juin 1999. Le cours d'introduction a été fixé à 18,30 euros par action. Auparavant, elles ne faisaient l'objet d'aucune cotation sur une place financière française ou étrangère. Elles sont actuellement cotées sur le compartiment C de l'Eurolist de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000072373.

Compte tenu d'un nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2013 de 1 784 797 et d'un cours de clôture en date du 31 décembre 2013 de 2,77 €, la capitalisation boursière était de 4,94 millions d'euros.

En date du 31 mars 2014, la capitalisation boursière de la société était de 9,10 millions d'euros (1 784 797 actions au cours de 5,10 €).

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions des cours et le volume des transactions de l'action depuis le 1^{er} janvier 2013 (cours ajustés des opérations financières réalisées en février 2012 - Source : Euronext) :

	Cours de l'action en euros			Volume moyen des transactions
	Plus bas	Plus haut	Cours moyen de clôture	En nombre de titres
Janvier 2013	3,95	5,20	4,33	4 982
Février 2013	3,96	4,72	4,33	4 191
Mars 2013	3,66	4,20	3,90	5 116
Avril 2013	3,53	3,90	3,72	1 692
Mai 2013	3,53	6,10	5,10	10 598
Juin 2013	4,60	6,00	5,61	4 450
Juillet 2013	4,01	4,80	4,37	1 733
Août 2013	4,02	4,91	4,33	2 027
Septembre 2013	3,86	5,38	4,50	5 545
Octobre 2013	3,60	4,17	3,90	2 724
Novembre 2013	3,05	3,99	3,49	5 050
Décembre 2013	2,50	3,14	2,74	6 575
Janvier 2014	2,59	5,48	3,44	36 592
Février 2014	3,55	5,50	4,00	29 191
Mars 2014	3,88	5,36	4,60	12 308

Le mode de négociation du titre Egide sur Euronext Paris est une cotation en « continu ».

21.4 Projet de transfert sur Alternext

L'assemblée générale du 28 mai 2010 avait autorisé dans sa seizième résolution le transfert vers le marché multilatéral de négociations Alternext - NYSE Euronext et donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre ce transfert. Les conditions de marchés depuis cette date n'ayant pas permis de déposer un dossier de transfert, le conseil d'administration n'a pas encore utilisé la délégation qui lui a été donnée.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats long terme suivants signés en 2012 et 2013 et/ou toujours en cours en date du présent document sont présentés ci-dessous :

Egide SA :

- Contrat de location du bâtiment de Trappes signé en 2008 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.4.19.2)
- Contrat de location du bâtiment de Bollène signé en 2010 (voir § 8.1.1 et 20.3.1.5.4.19.2)

Egide USA :

- Ligne de crédit basée sur l'encours client et le stock signée en 2012 (voir § 10.3)
- Emprunt bancaire long terme signé en 2012 avec Bank of America dans le cadre du rachat du bâtiment industriel (voir § 10.3)

En dehors du contrat ci-dessus, il n'existe aucun autre contrat long terme significatif signé au cours des deux dernières années engageant la société ou le groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 Liste des documents et méthode de consultation

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou leurs copies) peuvent être consultés au siège social ou sur le site administratif :

- Statuts ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les informations financières historiques du groupe pour chacun des deux exercices précédents la publication de ce document de référence.

24.2 Document d'information annuel

Il est précisé que depuis l'application de la Directive Transparence le 20 janvier 2007, la société utilise les services d'un diffuseur réglementé au sens de l'AMF pour assurer la diffusion de toutes ses informations.

24.2.1 Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles en téléchargement, en français et/ou en anglais, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

07/01/2013	Chiffre d'affaires de l'exercice 2012
28/01/2013	Signature d'un important contrat en télécoms optiques
04/02/2013	Evolution du conseil d'administration de la société
18/02/2013	Nouveau contrat en télécoms optiques
15/04/2013	Résultats non audités de l'exercice 2012
22/05/2013	Résultats audités de l'exercice 2012
05/06/2013	Mise à disposition du rapport financier annuel 2012
20/06/2013	Mise à disposition du document de référence 2012
26/06/2013	Compte rendu de l'assemblée générale du 26 juin 2013
10/07/2013	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2013
30/09/2013	Résultats semestriels de l'exercice 2013
09/10/2013	Cession d'Egide UK et chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2013
21/10/2013	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2013
05/11/2013	Cession des filiales Egide UK et Egima
13/11/2013	Egide USA récompensé par Natel
10/01/2014	Chiffre d'affaires de l'exercice 2013
16/01/2014	Signature d'une première commande pour le récepteur optique 100 Gb/s Gen.2
17/02/2014	Nouveau client coréen pour le récepteur optique 100 Gb/s Gen.1
03/03/2014	Egide sera présent sur le salon Laser World of Photonics China 2014 à Shangai
25/03/2014	Evolution de la gouvernance et de l'équipe de direction
03/04/2014	Résultats de l'exercice 2013 – Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2014

24.2.2 Documents de référence

Les documents de référence sont disponibles en téléchargement, sur le site Internet de la société (www.egide.fr) :

28/09/2001	Document de référence – Exercice 2000
30/07/2002	Document de référence – Exercice 2001
05/06/2003	Document de référence – Exercice 2002
08/07/2004	Document de référence – Exercice 2003
14/06/2005	Document de référence – Exercice 2004
23/06/2006	Document de référence – Exercice 2005
06/06/2007	Document de référence – Exercice 2006
07/07/2008	Document de référence – Exercice 2007
29/07/2009	Document de référence – Exercice 2008
18/05/2010	Document de référence – Exercice 2009
21/04/2011	Document de référence – Exercice 2010
17/01/2012	Actualisation du document de référence – Exercice 2010
23/04/2012	Document de référence – Exercice 2011
20/06/2013	Document de référence – Exercice 2012

24.2.3 Informations publiées au BALO

Les informations suivantes ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, et sont disponible sur le site Internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr), étant précisé que depuis le 1^{er} septembre 2008 (décret n°2008-258 du 13 mars 2008 - JO du 15 mars 2008), certaines publications financières au BALO ont été supprimées :

22/05/2013	Avis préalable à l'assemblée générale mixte
10/06/2013	Avis de convocation d'une assemblée générale mixte
03/07/2013	Affectation du résultat de l'exercice 2012

24.2.4 Opérations financières

Néant.

24.3 Calendrier prévisionnel de parution des éléments financiers

Date	Informations	Communication
4 avril 2014	Présentation des comptes non audités de l'exercice 2013	Réunion SFAF
3 avril 2014	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2014	Communiqué de presse
3 avril 2014	Publication des comptes définitifs de l'exercice 2013	Communiqué de presse
18 juin 2014		Assemblée générale
Juillet 2014	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2014	Communiqué de presse
Septembre 2014	Résultats semestriels 2014	Réunion SFAF
Octobre 2013	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2014	Communiqué de presse
Janvier 2015	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2014	Communiqué de presse

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir § 7.2 - Liste des filiales.

Voir § 20.3.2.4.3.22 - Éléments concernant les entreprises liées et les participations.

26 INFORMATION EN MATIÈRE DE RSE

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce et de l'article R.225-105-1 du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, les informations sur la manière dont la société et ses filiales incluses dans le périmètre du groupe Egide au 31 décembre 2013 prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité ainsi que sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable sont exposées ci-après. Il est rappelé que les filiales Egide UK et Egima sont sorties du périmètre du groupe le 31 octobre 2013 lors de leur cession respective à des tiers. Les données de l'exercice 2012, qui incluaient ces filiales, sont donc présentées en pro forma dans le présent rapport.

La société ne s'appuie sur aucun référentiel externe pour établir son rapport mais se réfère à une procédure interne dédiée.

26.1 Informations relatives à l'impact social de l'activité

Les informations présentées ont été collectées auprès des responsables Ressources Humaines de chacun des sites (Trappes et Bollène pour Egide SA, Cambridge, MD pour Egide USA).

a) Emploi

Effectif total (tous types de contrats)

Au 31 décembre 2012 et 2013, l'effectif rémunéré total du groupe est le suivant (ventilation par sexe et par zone géographique) :

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2013		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Egide SA (France – Trappes)	13	4	17	12	3	15
Egide SA (France – Bollène)	37	120	157	36	107	143
Egide USA (Etats-Unis)	24	58	82	22	50	72
Total	74	182	256	70	160	230

La répartition des effectifs ci-dessus par tranche d'âge est la suivante :

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2013		
	18-35	36-55	56-70	18-35	36-55	56-70
Egide SA (France – Trappes)	1	14	2	1	12	2
Egide SA (France – Bollène)	42	93	22	33	92	18
Egide USA (Etats-Unis)	13	39	30	8	33	31
Total	56	146	54	42	137	51

Ces effectifs ne tiennent pas compte des absences longues durée pour maladie, toujours inscrits mais non rémunérés.

En 2012, Egide employant 23 salariés à temps partiel dont 7 à mi-temps (6 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 16 personnes principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire à Bollène. Le reste du personnel travaille à temps plein.

En 2013, Egide employant 21 salariés à temps partiel dont 5 à mi-temps (4 à Bollène et 1 à Cambridge-USA) et 16 personnes principalement en 4/5ème soit 80 % du temps de travail hebdomadaire (15 à Bollène et 1 à Trappes). Le reste du personnel travaille à temps plein.

Embauches, départs et licenciements

Au cours des années 2012 et 2013, le groupe a procédé aux embauches suivantes :

Embauches	Exercice 2012			Exercice 2013		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	1	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	4	30	1	2	11	0
Egide USA (Etats-Unis)	11	7	0	14	0	0
Total	15	38	1	16	11	0

* *Apprentis*

Le groupe Egide n'éprouve pas de difficultés particulières lors des recrutements.

Au cours des années 2012 et 2013, le groupe a constaté les départs suivants :

Départs (hors licenciements)	Exercice 2012			Exercice 2013		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	1	0	2	0	0
Egide SA (France – Bollène)	10	32	1	2	22	1
Egide USA (Etats-Unis)	5	1	0	13	0	0
Total	15	34	1	17	22	1

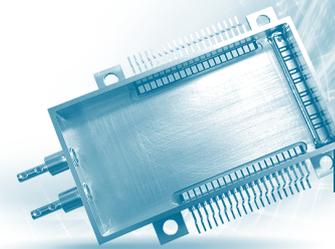
* *Apprentis*

En 2012, les départs chez Egide SA font suite à 5 démissions, 1 départ en congé parental, 2 départs en retraite, 1 fin de contrat d'apprentissage et 35 fins de CDD ou de période d'essai. Chez Egide USA, il y a eu 1 départ en retraite et 5 démissions.

En 2013, les départs chez Egide SA font suite à 1 démission, 2 décès, 1 départ en retraite, 3 départs en longue maladie et 20 fins de CDD. Chez Egide USA, il y a eu 6 départs en retraite et 7 démissions.

Au cours des années 2012 et 2013, le groupe a procédé aux licenciements suivants :

Licenciements	Exercice 2012			Exercice 2013		
	CDI	CDD	Autres*	CDI	CDD	Autres*
Egide SA (France – Trappes)	0	0	0	0	0	0
Egide SA (France – Bollène)	3	0	0	2	0	0
Egide USA (Etats-Unis)	1	1	0	11	0	0
Total	4	1	0	13	0	0



En 2012, chez Egide SA, 2 licenciements sont liés à des fautes graves et 1 à une inaptitude au poste. Chez Egide USA, les procédures engagées l'ont été pour raisons d'absentéisme.

En 2013, chez Egide SA, les 2 licenciements sont liés à des inaptitudes au poste. Les procédures de licenciement engagées chez Egide USA l'ont été pour raisons d'efficacité professionnelle et dans le cadre d'un plan de réduction des effectifs.

Rémunérations et évolutions, charges sociales

L'ensemble du personnel d'Egide SA est payé mensuellement, sur une base de 12 ou de 13 mois. Le personnel d'Egide USA est payé toutes les deux semaines. Aucun salarié du groupe n'est payé au rendement.

Les masses salariales brutes et les charges sociales patronales versées en 2012 et en 2013 par les sociétés du groupe sont les suivantes :

	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Bruts	Charges	Bruts	Charges
Egide SA (France)	€ 5 027 992	€ 1 940 840	€ 4 599 353	€ 1 637 192
Egide USA (Etats-Unis)	\$ 2 984 665	\$ 655 050	\$ 2 881 479	\$ 644 463

En 2012, l'augmentation moyenne des salaires a été de 2,5 % en France, conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux et de 3 % aux Etats Unis.

En 2013, il n'y a pas eu d'augmentation des salaires en France, en dehors des minimas hiérarchiques, conformément au protocole d'accord sur la politique salariale qui a été signé entre la société et ses délégués syndicaux le 10 juin 2013. Aux Etats Unis, les salaires ont été bloqués et réduits de 5 % à partir du mois de septembre pour tous les salariés de la filiale.

Intéressement, participation et plan d'épargne

Un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 13 juin 2013 entre la société Egide SA et son personnel, représenté par le secrétaire du comité d'entreprise, et en présence des délégués syndicaux. Il a été conclu pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, en remplacement du précédent accord qui était arrivé à échéance. Cet intéressement est calculé annuellement à partir du résultat courant avant impôts de la société. Il est réparti uniformément entre tous les salariés de l'entreprise comptant au moins trois mois d'ancienneté, au prorata du nombre d'heures de présence au cours de l'exercice concerné. Compte tenu du résultat courant déficitaire, il n'a pas été versé d'intéressement au titre de l'exercice 2013 ; il en était de même pour l'exercice 2012.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel d'Egide SA bénéficie de la participation légale selon les calculs de base prévus par la loi ; compte tenu des résultats réalisés, il n'a pas été versé de participation légale au titre des exercices 2013 et 2012. Il n'existe pas au sein de l'entreprise de plan d'épargne en faveur des salariés.

Chez Egide USA, un accord d'intéressement est en vigueur entre l'entreprise et ses principaux cadres. C'est un pourcentage variable du salaire annuel qui est versé si l'Ebitda réalisé sur l'exercice excède au moins 85 % de celui budgété. Au titre de l'exercice 2013, il n'a été versé aucun bonus, les objectifs n'ayant pas été atteints (contre un total brut de \$169 728 en 2012).

b) Organisation du travail

En France, l'horaire hebdomadaire de présence dans l'entreprise est de 38h30 sur 5 jours. Le personnel non-cadre en horaire de journée travaille sur une base hebdomadaire de 35 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures bonifiées (payées à 125 %) et 1h30 de pause. Le personnel non-cadre en horaire d'équipe travaille 35 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 3h30 de pause. Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Aux Etats Unis, l'horaire hebdomadaire est de 40 heures sur 4 jours (du lundi au jeudi). Le personnel non-cadre bénéficie d'une pause journalière d'une heure (30 mn pour déjeuner et deux pauses de 15 mn). Les horaires du personnel cadre sont annualisés.

Heures supplémentaires

Au cours des exercices 2012 et 2013, les heures supplémentaires suivantes ont été payées :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Egide SA (France - Trappes)	2 339	1 913
Egide SA (France - Bollène)	14 963	12 371
Egide USA (Etats-Unis)	2 404	3 045
Total (heures)	19 706	17 329

Pour rappel, toute heure supplémentaire est celle qui dépasse la durée légale hebdomadaire de 35 heures en France et 40 heures aux Etats Unis.

Absentéisme

Au cours des exercices 2012 et 2013, les heures d'absence ont été les suivantes :

	Exercice 2012	Exercice 2013
Egide SA (France - Trappes)	2 864	4 326
Egide SA (France - Bollène)	38 017	51 089
Egide USA (Etats-Unis)	190	1 775
Total (heures)	41 071	57 190

Ces absences sont principalement imputables à des congés maladie (courte et longue durée) ou à des congés maternité.

Recours à l'intérim

Au titre de l'exercice 2013, Egide SA a enregistré dans ses charges 4 288 euros payés à deux sociétés d'intérim pour faire face à un surcroît de travail très ponctuel et 7 337 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représente l'équivalent de 0,25 % de la masse salariale annuelle

Au titre de l'exercice 2012, Egide SA avait enregistré dans ses charges 11 525 euros payés à trois sociétés d'intérim dans le cadre de remplacements de congés maladie et 9 990 euros aux deux sociétés de services ayant mis du personnel à disposition de l'entreprise (frais de gardiennage des sites), ce qui représentait l'équivalent de 0,43 % de la masse salariale annuelle.

Egide USA n'a pas eu recours à l'intérim durant les exercices 2012 et 2013.

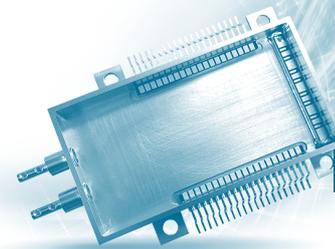
c) Relations sociales

Relations professionnelles et accords collectifs

En France, les élections du comité d'entreprise ont été organisées en 2010. Un seul comité d'entreprise regroupant les deux sites (Bollène et Trappes) a été élu pour une durée de 4 ans. A l'étranger, il n'existe pas de comité d'entreprise.

En dehors des relations formelles avec le comité d'entreprise et les organisations syndicales quand ces organes existent, le groupe Egide favorise le dialogue direct entre les responsables hiérarchiques et leurs personnels. Ainsi, en fonction des besoins ou des sujets d'actualité, des réunions sont organisées avec tout ou partie du personnel, sans qu'il soit besoin de structure particulière pour cela.

Chez Egide SA, le syndicat SPEA du Tricastin (CFDT) et l'Union Locale CGT ont désigné chacun un délégué syndical au sein de l'établissement de Bollène. Il n'y a pas de syndicat chez Egide USA.



Impact territorial des activités en matière d'emploi et de développement général

Egide SA entre en contact avec les antennes locales du Pôle Emploi dès que des besoins en recrutement se présentent. Les filiales étrangères utilisent les organismes similaires lorsqu'ils existent et privilégient les embauches locales.

Relations entretenues avec les partenaires sociaux

Egide SA entretient des contacts avec les associations d'insertion comme l'AGEFIPH (Association pour la GEstion du Fonds d'Insertion Professionnel des Handicapés) ou bien les Centres d'Activité par le Travail. Par ailleurs, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, la société verse une quote-part à des établissements d'enseignement.

Il n'existe pas de liens similaires dans la filiale américaine.

Filiales étrangères et impact sur le développement régional

Egide détient une filiale basée aux Etats Unis, dont les salariés sont issus du bassin d'emploi local.

Œuvres sociales

En matière d'œuvres sociales, Egide SA propose directement à ses salariés une participation aux tickets restaurant ainsi qu'une participation à une mutuelle santé et à une caisse de prévoyance. En 2013, la société a ainsi engagé 126 558 euros au titre des tickets restaurant (145 939 euros en 2012), 52 881 euros pour la prise en charge partielle de la mutuelle (49 532 euros en 2012) et 44 027 euros pour la prise en charge partielle de la prévoyance (48 570 euros en 2012). Par ailleurs, la société alloue un budget au comité d'entreprise qui s'est élevé à 53 521 euros pour l'exercice 2013 (60 248 euros en 2012), soit 1,2 % de la masse salariale. Ce budget est redistribué aux salariés sous forme de bons cadeaux, sorties, repas, etc...

Chez Egide USA, la prise en charge partielle d'une mutuelle et d'une prévoyance a coûté \$321 808 à la société en 2013 (\$307 866 en 2012).

Egide USA a mis en place un plan de retraite au profit de ses salariés (401K – Retirement plan) dans lequel la société prend en charge 50 % des 6 premiers pourcents de cotisations (soit 3 % de charges patronales) et ajoute au maximum 1 point pour toute cotisation supérieure à 6 %. Le coût annuel pour la société a été de \$23 362 en 2013 (\$47 740 en 2012).

d) Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et de sécurité

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Egide SA s'est réuni 3 fois à Bollène au cours de l'exercice 2013 (4 fois en 2012), la réunion relative au dernier trimestre de l'exercice s'étant tenue début janvier 2014. Il n'existe pas d'organismes similaires chez Egide USA. En 2013, la société française a été amenée à déclarer 2 accidents de travail (9 en 2012) ayant touché ses salariés (sans arrêt de travail). La filiale américaine a constaté 2 accidents de travail (2 en 2012) ayant touché ses salariés (dont 1 avec un arrêt de travail de 3 mois).

Pour information, Egide SA a déclaré 2 accidents de trajet en 2013, dont 1 ayant entraîné la mort.

Les taux et cotisations d'accident du travail ont été les suivants :

Site	Taux 2013	Cotisation 2013	Taux 2012	Cotisation 2012
Trappes (FR)	1,00 %	8 689 €	1,05 %	9 883 €
Bollène (FR)	1,59 %	57 130 €	1,88 %	85 874 €
Cambridge (USA)	N/A	-	N/A	-

Egide utilise des produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques) dans le cadre de son activité industrielle. En France, un comité de travail se réunit chaque trimestre afin de sécuriser l'usage desdits produits et de les substituer par des produits non CMR. La liste des produits utilisés et les actions mises en place par ce comité sont revus par le comité de direction dans le cadre ses réunions mensuelles et lors de la revue annuelle des risques.

Bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord spécifique n'a été signé en matière de santé et de sécurité du travail dans les sociétés du groupe. Chaque entité applique la législation locale en la matière quand elle existe (CHSCT chez Egide SA par exemple).

e) Formation

Politique en matière de formation

Chez Egide SA, le recueil des besoins de formation auprès des différents services a généralement lieu courant janvier, avec une date de retour de chaque service demandée pour le 31 janvier. Le responsable des ressources humaines transmet alors la liste des demandes à la direction générale qui en présente une synthèse lors du comité de direction mensuel du mois de février. En accord avec les Instances Représentatives du Personnel, les discussions sur le plan de formation sont intégrées aux réunions NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Pour tenir compte des incertitudes économiques, la tendance est de limiter, chaque fois que cela est possible, les dépenses externes entrant dans le cadre du plan de formation, de développer autant que faire se peut les formations internes, de privilégier les formations collectives aux formations individuelles et en conséquence d'encourager fortement les employés qui le souhaitent, CDD et CDI, à utiliser leur Droit Individuel à la Formation.

Il n'existe pas d'obligations au titre de la formation dans la filiale étrangère du groupe. Néanmoins, les éventuelles demandes individuelles sont examinées et traitées par le management local selon les mêmes principes que chez Egide SA.

Heures de formation

En 2013, Egide SA a engagé un total de 9 781 euros (21 344 euros en 2012) et Egide USA \$4 346 (\$1 583 en 2012) au titre de la formation externe. Les heures totales de formation (internes et externes) ont été de 684 heures chez Egide SA (1 413 en 2012) et de 174 heures chez Egide USA (66 en 2012).

Chez Egide SA, 179 heures de formation ont été utilisées au cours de l'exercice 2013 dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF) ; 35 heures avaient été utilisées en 2012. Au 31 décembre 2013, le cumul des heures acquises par les salariés de la société au titre du DIF est de 17 612 heures (16 866 heures au 31 décembre 2012).

f) Egalité de traitement

Egalité professionnelle entre hommes et femmes

Bien que le personnel opérateur soit majoritairement féminin sur chacun des sites de production, il n'y a aucun poste au sein du groupe qui pourrait engendrer une inégalité de traitement entre les hommes et les femmes.

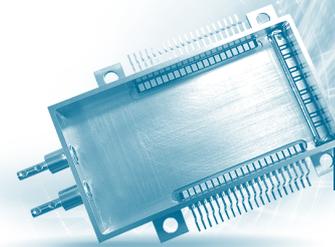
Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2013, Egide SA a employé 16 salariés reconnus handicapés non moteur sur le site de Bollène (soit l'équivalent de 13,73 unités) et aucun sur le site de Trappes (respectivement 16 et 0 en 2012, soit l'équivalent de 15 et 0 en unités). Aucun handicap ne fait suite à un accident survenu dans le cadre de l'activité de la société. Il est précisé que l'obligation d'emploi (loi du 11 février 2005) au titre de l'exercice 2013 étant de 8 unités et au titre de l'exercice 2012 de 9 unités, l'entité française a rempli ses obligations.

Il n'existe aucune réglementation similaire pour la filiale américaine du groupe, qui n'emploie par ailleurs aucun travailleur handicapé.

Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du code de commerce modifié par l'article 9 de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, Egide SA présente chaque année au comité d'entreprise et aux délégués du personnel un rapport unique dans lequel sont mentionnés plusieurs éléments ayant trait aux engagements de la société en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités (voir indicateurs ci-dessus). Il est par ailleurs précisé qu'en matière de formation, de promotion professionnelle de condition de travail et de rémunération effective, il n'est fait aucune discrimination.



g) Respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Egide, société française, et sa filiale américaine respectent par principe les conventions internationales en matière de droit du travail.

26.2 Informations relatives à l'impact environnemental de l'activité

Les informations présentées ont été collectées auprès du responsable Maintenance & Sécurité usine ainsi que du responsable Qualité & Environnement pour ce qui concerne l'entité française et auprès des managers locaux pour ce qui concerne la filiale américaine. Les filiales anglaise et marocaine du groupe ayant été cédées à des tiers le 31 octobre 2013, il n'est donné aucun élément pour celles-ci car elles ne font plus partie du périmètre du groupe Egide à la clôture de l'exercice 2013.

a) Politique générale en matière environnementale

Conformité de la société aux dispositions en matière d'environnement

L'activité d'Egide SA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture de Vaucluse. La société fait donc l'objet de nombreux contrôles de la part d'organismes tels que la DREAL, l'Agence de l'Eau, la CRAM ou l'APAVE (analyse des rejets). L'activité d'Egide USA est soumise à autorisation d'exploitation délivrée par le département de l'environnement du Maryland (MDE - Maryland Department of the Environment) et la ville de Cambridge, MD. Elle est sujette à inspections du MDE et de l'agence de protection environnementale (Environmental Protection Agency). Des relevés trimestriels d'analyse des rejets sont communiqués aux services de la ville de Cambridge (Department of Works).

Services internes à l'entreprise responsables des problèmes d'environnement

La direction générale, les directions d'usines (Bollène et Cambridge) et la direction Qualité et Environnement, en concertation avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) pour la France, sont directement en charge du suivi des conséquences de l'activité de chacune des entités sur son environnement. Le groupe s'appuie le cas échéant sur les organismes extérieurs compétents en la matière.

Démarches de certification en matière d'environnement

Certifiée 14001:2004, Egide SA a obtenu le renouvellement de sa certification en novembre 2012. Bien que non certifiées, la filiale américaine du groupe respecte les normes en vigueur dans son pays et s'appuie sur les dispositions de sa certification ISO 9001:2008.

Actions de formation et d'information des salariés

Chez Egide SA, des actions de formations sont dédiées aux aspects environnementaux et sont partie intégrante du plan de formation annuel négocié avec les instances représentatives du personnel. Ces formations sont dispensées par le responsable maintenance et sécurité de l'usine, assisté du responsable qualité et environnement.

Chez Egide USA, il n'existe pas de formation spécifique mais des informations sont données par les responsables de production quand cela est opportun.

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Le suivi des aspects environnementaux étant directement pris en charge par les services Qualité et Environnement de chacune des sociétés du groupe, aucune dépense spécifique n'a été engagée au cours des exercices 2012 et 2013 autres que celles desdits services.

Provisions et garanties en matière d'environnement

Il n'est provisionné aucun frais spécifiques à engager en matière d'environnement au niveau du groupe.

Montant des indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement

Aucune indemnité n'a été versée à ce titre par le groupe au cours des exercices 2012 et 2013.

Objectifs assignés aux filiales de la société en matière d'environnement

Préalablement à l'acquisition d'Egide USA, Egide avait fait réaliser un audit environnemental, qui avait confirmé que la filiale américaine n'était pas en infraction vis-à-vis de la législation en vigueur dans son pays. Depuis, Egide s'attache à faire respecter par sa filiale les normes en cours et les éventuelles évolutions associées.

D'une manière générale, Egide applique pour chacune des sociétés du groupe les normes environnementales propres à leur pays respectif.

b) Pollution et gestion des déchets

Rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Egide SA et Egide USA possèdent des équipements de traitement de surface, principalement composés d'une chaîne semi-automatique et manuelle de galvanoplastie ainsi que de bains chimiques de différentes natures. Tous ces équipements sont construits sur des bacs de rétention, eux-mêmes reliés à des cuves de stockage, pour prévenir tout risque de pollution des sols en cas de débordement accidentel.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets et co-produits générés par les unités de production du groupe Egide sont liés principalement aux activités de traitement de surface. Quand cela est possible, un recyclage des déchets liquides est mis en place mais généralement, ces déchets sont enlevés puis éliminés par des sociétés spécialisées.

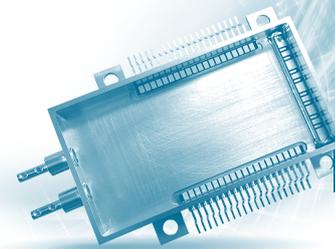
Par ailleurs, des mesures de collecte sont mises en places pour certains déchets banals ou dangereux. Ainsi, chez Egide SA, des bacs spéciaux sont mis à disposition du personnel pour trier les papiers, les cartons, les palettes en bois, les piles, les cartouches d'encre d'imprimantes ainsi que les néons usagés dans le but de les réutiliser, les recycler ou les détruire. De même, les équipements informatiques usagés (PC, écrans, imprimantes) sont regroupés et envoyés en destruction par le biais d'une filière dédiée. Chez Egide USA, des containers destinés au recyclage des cannettes en aluminium et des bouteilles en plastique sont installés dans les locaux de l'entreprise.

Etant qualifiée ISO 14000, Egide SA dispose d'indicateurs de suivi en termes de rejets. Les données ne sont pas toutes disponibles pour la filiale américaine Egide USA.

Rejets	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2012	2013	2012	2013
Déchets banals	Tonnes	30,840	22,350	Non dispo.	Non dispo.
Déchets dangereux	Tonnes	520,455	572,634	29,775	29,862

Chez Egide SA, les données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

La différence de niveau des déchets dangereux entre Egide SA et Egide USA tient au fait que la première évacue des rejets liquides tandis que la seconde évacue des rejets concentrés sous forme solide (processus interne de traitement des effluents chimiques différent).



Nuisances sonores et olfactives

L'activité traitement de surface peut être la source d'odeurs liées à l'activité, odeurs qui sont cependant neutralisées par les installations d'aspirations en salle de galvanoplastie. En cas d'arrêt accidentel de ces extractions, une procédure permet l'arrêt de la chaîne et la mise en sécurité du personnel. L'air extrait est filtré par des équipements qui piègent toutes les émissions polluantes avant rejet à l'extérieur.

Les compresseurs d'air (fourniture d'air comprimé) et les tours aéro-réfrigérantes (refroidissement des fours) sont les seules sources de nuisances sonores externes. Le bruit reste cependant dans les normes en vigueur et ne procure aucune gêne significative compte tenu de l'environnement dans lequel se situent les sociétés du groupe (zone rurale avec champs agricoles et bâtiments industriels pour Egide SA, zone urbaine commerciale et de circulation pour Egide USA).

Concernant les nuisances sonores internes, donc susceptibles d'affecter les salariés, il n'en existe pas à l'exception de celles liées au fonctionnement des centres d'usinage dans les unités qui en sont équipées. Les machines-outils sont en effet bruyantes, mais conformes aux normes en vigueur et contrôlées par la médecine du travail en France et l'OHSA (Occupational Health and Safety Authority) aux Etats Unis. Egide tient cependant à disposition de son personnel des casques antibruit.

c) Utilisation durable des ressources

Consommations de ressources en eau, matières premières et énergie

Dans le cadre de son activité, le groupe consomme de l'eau principalement pour le refroidissement des fours et l'alimentation des chaînes de galvanoplastie. Dans un souci d'économie, Egide SA et Egide USA ont mis en place un système de refroidissement des fours en circuit fermé, avec installation de tours de refroidissement. Egide USA a en plus certains équipements qui fonctionnent en circuit ouvert, d'où une consommation beaucoup plus importante d'eau. Dans le même ordre d'idées, le traitement de surface est passé du système de rinçage courant à un système dit "à bain mort", c'est à dire que les bains de rinçage sont changés périodiquement au lieu d'être en circuit ouvert continu. Certaines opérations sont malgré tout en circuit ouvert chez Egide USA.

En matière d'énergie, le groupe utilise des fours de brasage et de frittage à haute température, forts consommateurs d'électricité. Ces fours consomment également des gaz (azote et hydrogène) approvisionnés régulièrement auprès de fournisseurs spécialisés.

Enfin, dans le cadre de la réalisation des tests d'herméticité de ses produits, le groupe utilise de l'hélium, également approvisionné en bouteilles par des fournisseurs spécialisés.

Les consommations de produits cités ci-dessus sont résumées dans le tableau suivant :

Ressources	Unité	Egide SA		Egide USA	
		2012	2013	2012	2013
Eau	m ³	8 701	7 810	43 805	54 222
Electricité	kWh	3 284 843	3 142 610	3 791 336	3 827 658
Gaz de ville	kWh	1 651 493	1 699 503	4 427 833	4 205 738
Hydrogène	m ³	22 598	17 857	34 393	33 042
Azote	Kg	804 916	775 337	999 452	1 162 259

Certifié ISO 14001 (Egide SA) ou non, le groupe veille à limiter la consommation de toutes ces ressources dans le cadre de son activité.

Pour sa production, Egide utilise principalement du kovar (ou dilver P1), de l'alumine et du tungstène comme matière première. Le kovar est un alliage de fer, de nickel et de cobalt et entre dans la composition des produits métalliques achetés par le groupe auprès d'usieurs, d'emboutisseurs ou de fournisseurs de poudre. Le kovar est approvisionné par Egide auprès de sociétés spécialisées françaises ou américaines, ou directement par les fournisseurs. Egide n'a acheté directement que peu de kovar brut au cours de l'exercice 2013 (111 kg par Egide SA). En 2012, les chiffres étaient de 114 kg par Egide SA et 7 kg pour Egide USA. L'alumine et le tungstène sont utilisés pour la fabrication des composants céramique ; 225 kilos de tungstène ont été achetés au cours de l'exercice 2013 (325 kilos en 2012).

Egide consomme également de l'aurocyanure pour ses activités de traitement de surface. Au cours de l'exercice 2013, un total de 99 kg d'aurocyanure a été acheté (44 kg par Egide SA et 55 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 68 kg d'or métal pour lequel aucune difficulté d'approvisionnement n'est rencontrée. Les chiffres pour 2012 étaient de 105 kg d'aurocyanure (45 kg par Egide SA et 60 kg par Egide USA), représentant l'équivalent de 72 kg d'or métal.

Ces données sont ramenées au nombre d'unités de production lancées par année, afin de piloter ces indicateurs en tenant compte de l'activité réelle de la société.

Utilisation des sols

Aucune des sociétés du groupe n'utilise de ressources provenant directement des sols.

d) Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Aucune mesure n'a été mise en place pour estimer l'impact des éventuels rejets liés à l'activité des sites de production du groupe en matière de gaz à effet de serre.

Les entités du groupe consomment une grande quantité d'électricité pour faire fonctionner leurs équipements ; il est rappelé qu'en France, la fourniture d'électricité provient à 75 % de l'énergie nucléaire (pas de gaz à effet de serre).

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée afin d'adapter les sites du groupe au changement climatique.

e) Protection de la biodiversité

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement

Egide SA exerce son activité dans une zone industrielle, entourée par une déchèterie, des champs agricoles, un contre canal parallèle au Rhône et la centrale nucléaire de Tricastin. Egide USA est situé dans une zone commerciale urbaine, au bord d'une route à forte circulation. Pour chacune des sociétés du groupe, leur environnement limite de fait les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales ou végétales protégées. Concernant les rejets d'effluents, Egide SA a décidé de les stocker dans une station construite à cet effet puis de les faire évacuer et traiter régulièrement par des sociétés spécialisées. Egide USA récupère les éléments polluants pour traitement avant de rejeter les effluents dans le réseau de ville (après contrôle préalable du pH). A chaque fois qu'il le peut, le groupe privilégie la régénération de certains produits chimiques usagés.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO 14001 obtenue par Egide SA, un certain nombre de mesures ont été identifiées et mises en place (recyclage des papiers et cartons, suppression de l'utilisation des flo-pak, ...).

26.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

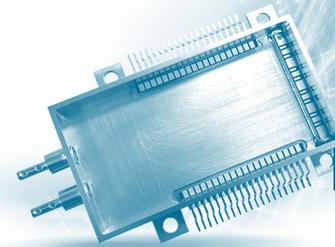
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Emploi et développement régional

Chacune des sociétés du groupe utilise son bassin d'emploi local quand il s'agit d'embaucher de nouveaux collaborateurs. Si des infrastructures régionales existent, elles sont mises à contribution.

Population riveraines ou locales

Le site français est installé dans une zone industrielle entourée de champs agricoles et le site américain est situé en ville, dans une zone commerciale le long de la route principale. De par leur localisation, les entités du groupe n'ont que peu d'impact sur les populations riveraines ou locales par rapport à leurs voisins.



b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société

Conditions du dialogue

Toute personne intéressée par l'activité de la société peut librement contacter les différentes unités du groupe, leurs coordonnées respectives étant disponible sur le site internet d'Egide.

Actions de partenariat ou de mécénat

Aucune action de partenariat ou de mécénat n'a été mise en place par les sociétés du groupe.

c) Sous-traitance et fournisseurs

La grande majorité des fournisseurs travaillant avec Egide étant européens ou américains, la société est a priori à l'abri du non respect par ces derniers des conventions de l'OIT. Une clause éthique est d'ailleurs incluse dans la charte qu'Egide SA envoie à tous ses fournisseurs (notamment asiatiques, pour lesquels l'application des conventions pourrait être plus aléatoire), l'acceptation d'une commande par ces derniers valant acceptation des stipulations dudit accord. Egide s'interdit ainsi de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé. En acceptant une commande d'Egide, le fournisseur s'engage sans conditions à respecter et faire respecter cette clause par ses propres fournisseurs.

d) Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

La société s'appuie sur les procédures en place au sein de chaque unité pour prévenir tout risque de corruption. Aucune action spécifiquement dédiée au sujet n'est cependant en place.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les clients de la société sont uniquement des professionnels ; aucun des produits vendus par le groupe ne sont à destination des consommateurs. En matière de santé, Egide applique les dispositions légales en vigueur dans chaque pays (réglementation REACH par exemple).

e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Aucune action spécifique en la matière n'est mise en place au sein des sociétés du groupe.

26.4 Vérification du rapport RSE par un organisme tiers indépendant

En application des dispositions légales précisées par arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification du rapport social et environnemental, la direction générale d'Egide a confié au cabinet Finexfi la vérification desdites informations. Le cabinet Finexfi a reçu l'agrément Cofrac numéro 3-1081.

« A l'attention de la Direction générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société EGIDE, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31.12.2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société EGIDE.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRESENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

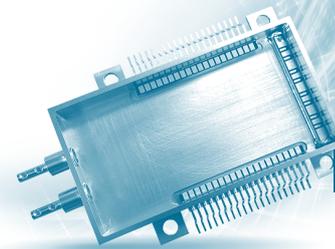
RAPPORT D'ASSURANCE MODEREE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes:
 - Au niveau de la société mère EGIDE S.A. et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;



- Au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons :

- Mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
- Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon sélectionné représente en moyenne plus de 50% des contributions aux données sociales et plus de 50% des contributions aux données environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de la société mère EGIDE S.A.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

Le référentiel RSE défini par le groupe EGIDE couvre les informations prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Commentaires sur les Informations

Le groupe précise en introduction du chapitre « Responsabilité sociale, environnementale et sociétale » que les informations 2012 sont pro forma afin de donner des informations relatives à 2012 et 2013 comparables.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 28 avril 2014

Le vérificateur indépendant
FINEXFI
Isabelle Lhoste »

27 RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2014

TEXTE DES RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 388 897,68 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION - Quitus

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Elle donne également quitus aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

TROISIEME RESOLUTION - Conventions de l'article L.225-38 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce, approuve chacune de ces conventions, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 388 897,68 euros de la manière suivante :

- imputation sur le poste « Report à nouveau » pour la totalité, dont le montant total s'élèvera désormais à (1 530 254,49) euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés

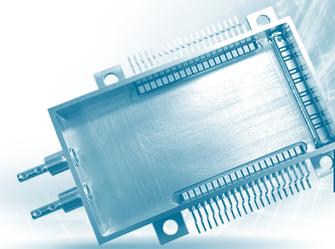
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés annuels arrêtés à cette date, se soldant par une perte de 516 155,97 euros.

SIXIEME RESOLUTION - Approbation du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et du rapport des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du code de commerce, et après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport, approuve lesdits rapports.

SEPTIEME RESOLUTION - Approbation du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions, approuve ledit rapport.



HUITIÈME RÉOLUTION - Ratification de la cooptation d'un administrateur (A. Schune)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Albert SCHUNE vient à expiration ce jour, décide sur proposition du conseil d'administration, de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En cas de rejet de la 16ème résolution de la présente assemblée générale relative à la modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs, le mandat de Monsieur Albert SCHUNE serait reconduit pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

NEUVIÈME RÉOLUTION - Ratification de la cooptation d'un administrateur (C. Lucas)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Madame Colette LUCAS
Né le 15 août 1956 à Hayange (57700)
Demeurant 2 avenue du Grand Mesnil à Orsay (91400)

En cas de rejet de la 16ème résolution de la présente assemblée générale relative à la modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs, le mandat de Madame Colette Lucas serait de 6 ans, et prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DIXIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un administrateur (J-L. Malinge)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Monsieur Jean-Louis MALINGE
Né le 12 août 1953 à Segré (49500)
Demeurant 44 bis rue Rouelle à Paris (75015)

En cas de rejet de la 16ème résolution de la présente assemblée générale relative à la modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs, le mandat de Monsieur Jean-Louis Malinge serait de 6 ans, et prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

ONZIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un administrateur (P. Dumas)

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Monsieur Philippe DUMAS
Né le 14 janvier 1943 à Clamecy (58500)
Demeurant 8 square Henry Paté à Paris (75016)

En cas de rejet de la 16ème résolution de la présente assemblée générale relative à la modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs, le mandat de Monsieur Philippe Dumas serait de 6 ans, et prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DOUZIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un administrateur (E. Chiva)

L'assemblée générale, constatant que le mandat de Monsieur Etienne BORIS, co-commissaire aux comptes suppléant, vient à expiration ce jour, et que ce dernier ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, décide de nommer Madame Anik CHAUMARTIN, née le 19 juin 1961 à Lyon, domiciliée 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine, co-commissaire aux comptes suppléant de la société pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du 6^{ème} exercice à venir à compter de ce jour.

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Monsieur Emmanuel Chiva
Né le 17 juin 1969 à Paris (75116)
Demeurant 42 Impasse Les Enfants du Paradis à Boulogne Billancourt (92100)

En cas de rejet de la 16ème résolution de la présente assemblée générale relative à la modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs, le mandat de Monsieur Emmanuel Chiva serait de 6 ans, et prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

TREIZIEME RESOLUTION - Attribution de jetons de présence

L'assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 16 000 euros bruts (avant prélèvements sociaux obligatoires), montant qui sera augmenté de 8 000 euros par administrateur nommé au cours de la présente assemblée générale.

QUATORZIEME RESOLUTION - Autorisation de rachat d'actions

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, autorise la société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et L.225-210 du code de commerce et sous réserve de la reconstitution des réserves libres de la société à la date de mise en œuvre du rachat d'actions, à acheter en bourse ses propres actions aux conditions suivantes :

- Objectifs (par ordre décroissant de priorité) :
 - Favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre de la société et éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - La remise ultérieure des actions en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des Marchés Financiers.
- Part maximale du capital : 1,8 % (au jour de la mise en place du programme)
- Nombre maximal d'actions (au 31 mars 2014) : 32 126 actions
- Prix maximal d'achat : 6,50 € par action
- Montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme (au 31 mars 2014) : 208 819 €
- Durée : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 18 juin 2014

Le nombre maximum d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social.

L'assemblée générale décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au conseil d'administration, notamment en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Aux effets ci-dessus, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation de cette autorisation dans le cadre de la régularisation des cours, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, remplir toutes autres formalités, consentir tous pouvoirs et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

QUINZIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS EXTRAORDINAIRES

SEIZIEME RESOLUTION - Modification statutaire de la durée des mandats d'administrateurs

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit, afin de ramener la durée des mandats d'administrateurs de 6 à 4 ans :

Article 13 - Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve des dérogations légales prévues en cas de fusion.

La durée de leur fonction est de quatre années.

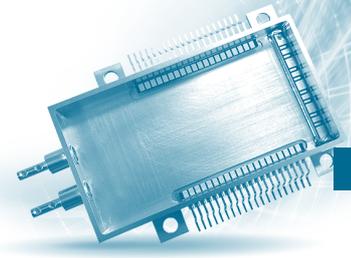
Tout administrateur est rééligible

DIX-SEPTIEME RESOLUTION - Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

28 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES ÉLÉMENTS DU RAPPORT DE GESTION

Élément du rapport de gestion de l'exercice 2013	§ du présent document
Faits marquants de l'exercice 2013	9.1.3
Exposé sur l'activité de la société et de ses filiales	20.5.1
Exposé sur les résultats annuels de l'exercice 2013	20.5.2.2
Exposé sur les résultats consolidés de l'exercice 2013	20.5.2.1
Exposé sur la situation financière du groupe	9.1.3
Événements postérieurs à la clôture 2013	10.5 - 12.1 – 20.6
Perspectives d'avenir	12.1
Informations sur les risques	4
Activité en matière de Recherche & Développement	11
Informations en matière de délais de paiement (Egide SA)	20.5.3
Informations sur les mandataires sociaux	14.1 – 14.3 – 15.1
Information sur l'augmentation du capital	9.1.3 – 21.1.1
Informations sur la détention du capital	18.1 – 21.1.5
Actionnariat des salariés	18.1
Informations relatives aux options de souscription d'actions	17.3
Impact social de l'activité du groupe Egide	26.1
Informations sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité	17.5
Impact environnemental de l'activité du groupe Egide	26.2
Engagements sociétaux en matière de développement durable	26.3
Attestation de vérification du rapport RSE	26.4
Informations sur les filiales et participations	25
Informations boursière	21.3
Rapport du président sur le contrôle interne	16.4
Rapport des commissaires aux comptes	16.5 – 19.2 – 20.4
Informations sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale	27
Tableau des résultats de 5 derniers exercices (Egide SA)	20.5.4
Tableau récapitulatif des délégations de compétences accordées au CA	21.1.2
Inventaire des valeurs mobilières	20.5.5
Etats des sûretés, cautionnements et garanties donnés par la société	20.3.2.4.3.31

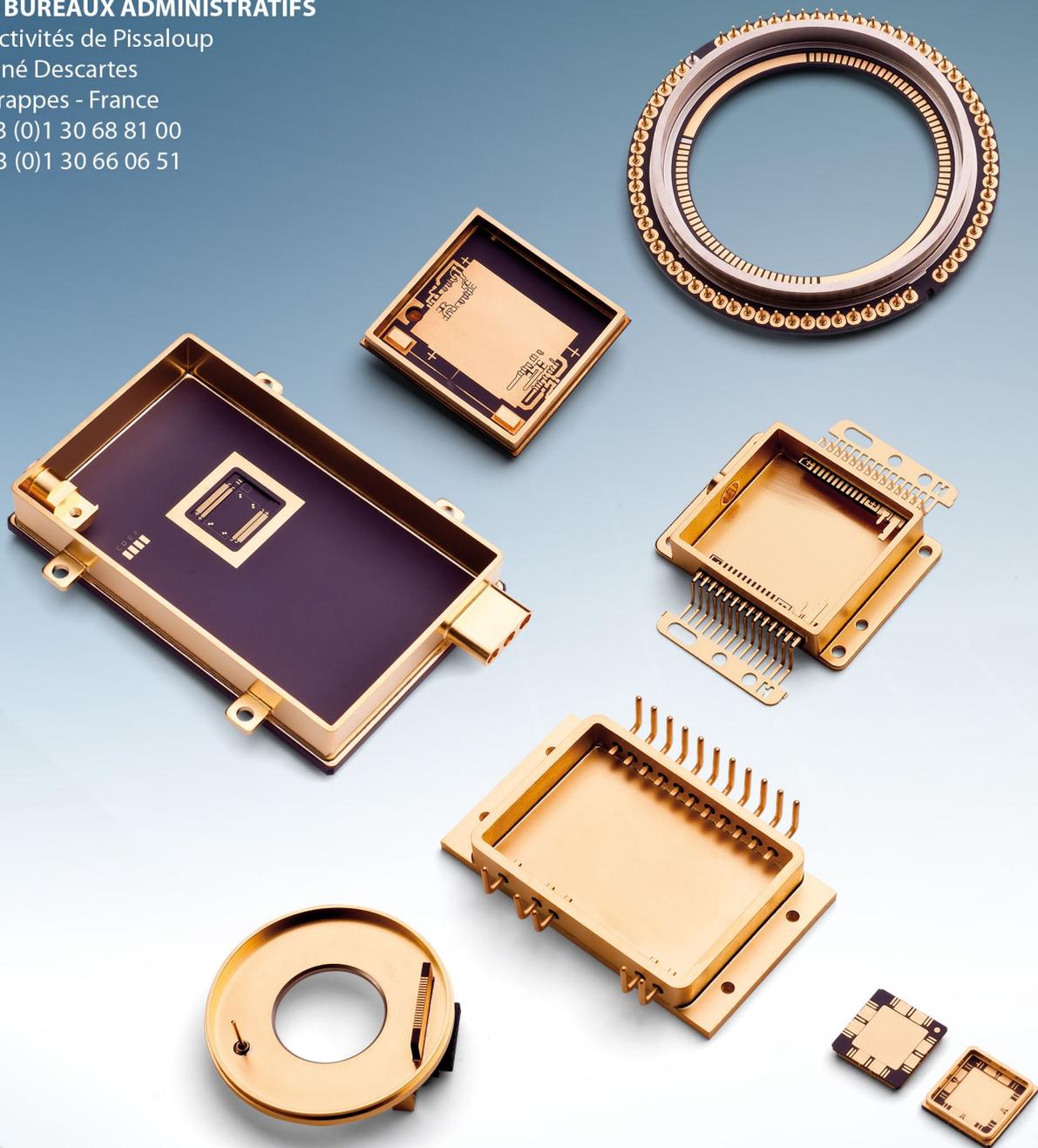


EGIDE - SIÈGE SOCIAL

Site du Sactar
84500 Bollène - France
Tél. : +33 (0)4 90 30 97 11
Fax : +33 (0)4 90 30 05 40

EGIDE - BUREAUX ADMINISTRATIFS

Parc d'Activités de Pissaloup
2 rue René Descartes
78190 Trappes - France
Tél. : +33 (0)1 30 68 81 00
Fax : +33 (0)1 30 66 06 51



www.egide.fr